

SALAIRES DES 670,000 TRAVAILLEURS ACCRUS DE QUELQUE \$26,000,000

(LIBRE EN PAGE 3)



Un des vieux canons chinois qui tomba entre les mains des Japonais victorieux lors de l'occupation de la forteresse de Kiangyin. Un soldat japonais, triomphant, est assis dessus. Sur le canon on voit l'inscription japonaise: "Le 2 décembre 1937, unité de Kurabayashi de l'armée impériale japonaise."

Patineur d'un an



PHILIP HOLZWORTH de Chicago, est âgé de 13 mois. Il y a six semaines il ne pouvait se tenir debout de lui-même. Son papa a attaché des patins à ses souliers, et prétend que son rejeton peut patiner mieux qu'il ne peut marcher. Philip possède 8 dents et pèse 32 livres.



Un médecin et un agent de police, utilisant un appareil respiratoire à oxygène, tentent en vain de ranimer le petit Richard Packer, bambin de 3 ans, victime du gaz que vient d'ouvrir sa maman, Mme Grace Packer, dans leur appartement de New-York. Mme Packer est morte. On a pu sauver un autre de ses enfants, âgé de un an. Séparée de son mari, Mme Packer avait vainement attendu son mari, le jour de Noël. A noter, la tricyclette de Noël à l'arrière-plan.

LE JOUR DE NOËL ET DU NOUVEL AN, DU TIMES SQUARE

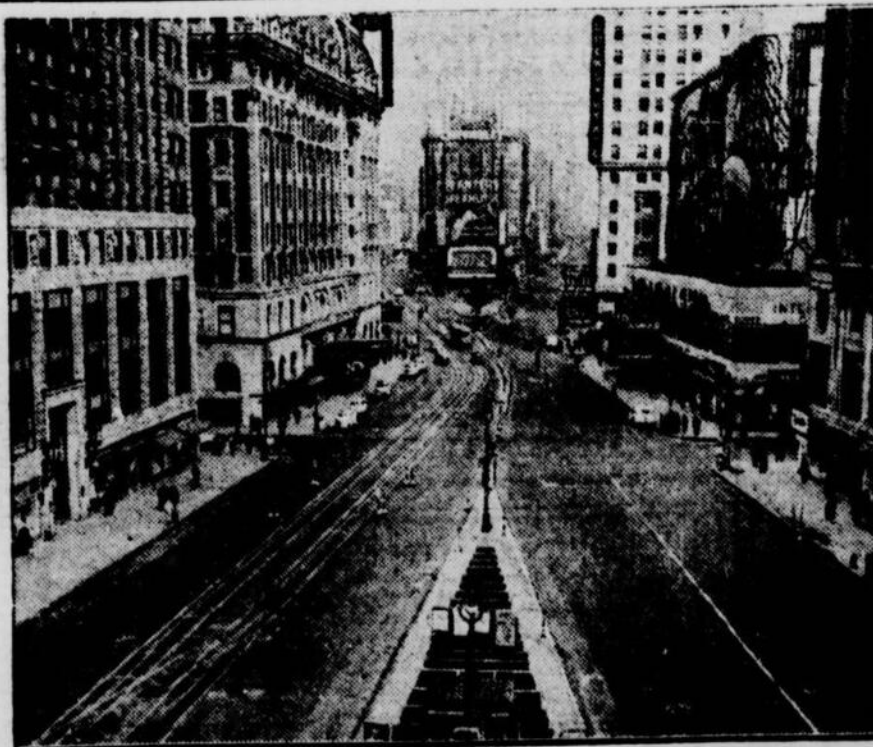


Photo prise l'après-midi de Noël, et montrant Times Square, le carrefour de New-York, désert et délaissé, avec seulement quelques-uns de ses huit millions d'habitants. A côté, le même endroit, le soir d'un jour de l'an. Il s'agit de l'an dernier, quand la foule s'y rassembla pour célébrer la venue de 1937. Les autorités policières se préparent à faire face si possible cette année à une assistance encore plus considérable...

LES JAPONAIS SONT EN TRAIN DE S'EMPARER DE TOUTE LA CHINE

Leur drapeau flotte sur la Chine du Nord, sur la vallée du fleuve Bleu et sur douze des plus grandes villes...

CHANGHAI, 29. (P.A.) — Les troupes chinoises luttent désespérément pour empêcher les Japonais de s'emparer de deux des plus riches provinces de leur pays: Chantong et Tché-Kiang. Le drapeau du soleil levant flotte déjà sur presque toute la Chine du Nord, sur la riche basse vallée du fleuve Bleu et sur une douzaine des plus grandes villes de la Chine.

Le général Iwané Matsui, commandant de l'armée japonaise, menace de poursuivre son offensive à plus de 1.000 milles à l'intérieur de la Chine.

La ville de Tsing-Tao, principal port de mer de Chantong, est virtuellement isolée par les troupes japonaises qui veulent prendre ou détruire cette ville en représailles pour la destruction de filatures nippones évaluées à plus de \$100 millions.

TAIAN EN DANGER

Poursuivant leur route au nord de Tsin-Nan, la capitale conquise

de la province de Chantong, les troupes japonaises ont attaqué Taian, situé à 30 milles de Tsin-Nan sur la route de Changhai. Il n'y a aucun doute que les Japonais veulent s'emparer des voies ferrées desservant Peiping, Tien-Tsin et Changhai pour les exploiter à leur profit.

D'autres colonnes opérant au sud ont pris Hang-Tchéou, capitale de la province de Tché-Kiang, occupé Lanan et menacent maintenant Lanchi, centre ferroviaire où l'on a signalé de fortes concentrations de troupes.

Le crédit de Hull à son plus haut niveau

OTTAWA, 29. (D.N.C.) — Lors de leur dernière séance de l'année, hier soir, les membres du conseil municipal de Hull ont échangé leurs vœux.

Le maire Alphonse Moussette, dans une courte allocution exprima la confiance qu'il entretenait au sujet de l'année nouvelle, ajoutant que celle-ci s'annonçait la plus prospère que la ville de Hull ait connue depuis 1930.

M. Moussette exprima ses meilleurs vœux à l'adresse de ses collègues, des fonctionnaires au service de la municipalité

et de tous les citoyens. Il rappela ce que le conseil avait fait au cours de l'année qui s'achève, notamment l'abandon de secours directs qui ont été remplacés par un programme de travaux publics pour plus d'un demi-million. "Les finances de la cité sont dans un excellent état et notre crédit est à son plus haut niveau" dit M. Moussette.

Le maire félicita chaleureusement le service des pompiers pour avoir par leur excellent travail mérité la première place au Canada en matière de prévention des incendies. Puis, il remercia M. Alexandre Taché de la bienveillante coopération qu'il lui a toujours donnée.

Vol dans une auto

Hier après-midi des voleurs se sont emparés de 2 valises contenant des vêtements d'une valeur de \$121 dans l'automobile de Mme H. Cramer, 3442, ouest, rue Dorchester.

Sur la scène du drame de la rue Saint-Urbain



Les détectives Boileau, (penché) et Carpenter, de l'escouade des homicides de la police municipale, examinant la cuisine où eut lieu la querelle tragique qui se termina, hier soir, par le meurtre de Mme Annie Pozsonyi, et le suicide de son mari.

Alcool de contrebande?

Les agents Van Eslandes et de Maissonnes, de la police fédérale, ont appréhendé un nommé Raoul Robert, 1264, chemin Shakespeare, alors que, selon eux, il aurait été à livrer un gallon et demi d'alcool de contrebande. L'automobile du prévenu a été confisquée.

La famille des victimes



Photographie récemment prise de la famille des victimes du drame de la rue Saint-Urbain. On remarque, de gauche à droite, Mme Pozsonyi, 36 ans; son fils, Joe, 6 ans; Edith, 12 ans, et Josef Pozsonyi, le père. Hier ce dernier tua sa femme à coups de hache pour ensuite se pendre.

Poussé par la jalousie, un mari tue sa femme à coups de hache et se pend

Un nouveau drame de la jalousie, en tous points semblables à celui qui coûta, il y a quinze jours, la vie aux époux Napoléon Séguin, rue Centre, s'est déroulé hier soir au numéro 3567 de la rue Saint-Urbain.

Dans une crise de colère un Polonais a abattu sa femme à coups de hache, puis s'est suicidé en se pendant dans une porte. Les deux cadavres étaient encore tièdes quand le crime fut découvert par l'un des trois enfants des victimes.

Mme Josef Pozsonyi, 36 ans, eut le crâne fracassé à coups de hache après avoir été poursuivie dans les escaliers de trois étages de l'édifice de l'église Saint-John Greek Independent Catholic Church, 3567 St-Urbain, dont ils habitaient l'étage supérieur à titre de gardiens. Après avoir tué sa femme, Pozsonyi, âgé de 38 ans, remonta les escaliers, enfonça la porte d'une des chambres de leur logement, et s'y pendit. Son corps était encore chaud quand la police le retrouva environ une demi-heure plus tard. Le drame fut découvert vers sept

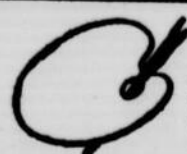
heures hier soir, par le fils aîné des victimes, James, 14 ans, qui revenait de son travail et trouva la porte conduisant à la rue fermée à clef.

MACABRE DECOUVERTE

Regardant par la vitre de la porte, il vit sa mère étendue sur le plancher au pied de l'escalier, dans une mare de sang.

Effrayé à la vue de ce spectacle le garçonnet se rendit chez des voisins qui enfoncèrent la porte. La mère semblait morte. Tout au-

(Suite à la page 9)



Pour le jeune artiste

Boîtes de couleurs à l'eau \$1.00 et plus
Boîtes de couleurs à l'huile \$2.50 et plus

ASSORTIMENT COMPLET DE COULEURS—TOILES—PINCEAUX, etc.

C.P. Crowley LIMITED

1385, ouest,
rue Ste-Catherine,
Montréal.

20,000 CARTES DE SOUHAITS !



Une activité fébrile régnait, hier après-midi, au bureau du maire Adhémar Raynault, de Montréal. On voit deux de ses secrétaires en train d'adresser des cartes de bons souhaits. D'un côté se trouvent les cartes qu'a reçues le maire, et de l'autre, celles qu'il envoie. Le maire a reçu environ 10,000 cartes de bons souhaits, à l'occasion de la nouvelle année, et il en a envoyé un nombre à peu près égal. A gauche, M. Marc Faribault, et à droite, Roland Barrette, notre ancien collègue, s'empresse d'adresser les vœux du maire.

(Photo la "Patrie").

L'abolition de la taxe de vente et le Centre Civique dans le "bill"

La construction du Centre Civique, l'abolition de la taxe de vente, la démolition des taudis, un changement radical dans le mode de perception de la taxe (abolition possible de la taxe d'eau et des taxes spéciales pour les convertir en un seul impôt foncier), une modification du mode administratif de Montréal, telles sont les principales mesures énumérées dans l'avis qui vient d'être rendu public, pour la présentation du prochain "bill" de Montréal.

Voici d'ailleurs les détails de ce document:

Général: "Limites de partie des cités de Montréal, Outremont et Westmount; mode d'administration municipale; élections: droit de vote, mode d'élection, bureau spécial de votation, carte d'identité, révision de la liste électorale, copie de

la liste électorale, droit de vote dans le cas d'omissions dans la liste, représentants des compagnies à fonds social, etc.

Services administratifs: "Estimation immobilière, terme d'office des estimateurs, bureau de révision des estimations.

(Suite à la page 9)

Montréal n'entend pas payer une nouvelle amende de \$750

(Par Ovide LEFEBVRE)

La ville de Montréal n'entend pas payer une nouvelle amende de \$750, cette année, par suite d'un retard dans la présentation du "bill" qu'elle soumettra, à Québec, au cours de la prochaine session de l'Assemblée législative.

Nous avons appris, ce matin, du conseiller de Saint-Denis, M. J.-M. Savignac, ancien président du comité exécutif, que la ville de Montréal avait dû payer à la province, la somme de \$750 pour n'avoir pas présenté son "bill" en temps, comme le veulent les règles de procédures à la présentation de "bills" privés.

M. Savignac a fait remarquer que cette amende a été imposée à Montréal, malgré la promesse formelle et publique de l'hon. Maurice Duplessis, premier ministre de la province, qu'aucune amende ne serait infligée à Montréal par suite du retard dans la présentation de son "bill".

Les règles de procédures stipulent

que, pour présenter un "bill" privé, à Québec, il faut, quatre semaines consécutives, dans les six mois précédant la période réservée à la présentation des pétitions, insérer dans la "Gazette Officielle" de Québec et dans deux journaux, l'un anglais et l'autre français, un avis de la présentation du "bill" qui doit être étudié.

La période réservée pour la présentation des pétitions comprend les dix premiers jours de la session. Or, comme la session ne s'ouvre que le 26 janvier, la ville a amplement de temps pour se conformer aux exigences de cette ordonnance de la province, et ne risquera pas de se voir infliger une nouvelle amende, cette année.

"Je suis empoisonnée avec du spaghetti"

"Je suis empoisonnée avec du spaghetti. Je me meurs. Je me sens mourir." Voilà quelques-unes des dernières paroles de Mlle Jeanne Brouillette, 21 ans, 2739, rue du Grand-Tronc. Quelques heures plus tard, les autorités de l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc mandèrent le fourgon de la Morgue et avertissaient l'escouade du lieutenant détective Théo Therrien qu'une jeune femme était morte des suites d'une néphrite aiguë mais qu'elle s'était plainte d'avoir été empoisonnée.

Il est possible que ces paroles accusatrices aient été prononcées dans le délire de la mourante mais les détectives s'occupent activement de l'enquête. Lorsque Mlle Brouillette a été transportée à l'hôpital, le 20 du mois courant, elle souffrait de vomissements répétés et prolongés et les médecins ont diagnostiqué une intoxication quelconque. Elle est morte hier soir.

La démission du Dr G.-M. Gelbert

OTTAWA, 29. (D.N.C.)—Le docteur G.-M. Geldert, conseiller municipal, vient de démissionner comme médecin anesthésiste à l'hôpital civique pour s'intéresser davantage à d'autres activités. On croit qu'il sera prochainement nommé sur le bureau des conseillers de cette institution par le conseil municipal. Le docteur Geldert est médecin anesthésiste de plusieurs hôpitaux de la capitale depuis vingt-quatre ans.

LE JOUR DE L'AN

La fête du Premier de l'An tombant samedi prochain, notre édition ordinaire du samedi sera publiée, cette semaine, vendredi matin. Quant aux éditions de la "Patrie" du Dimanche, elles paraîtront dès vendredi après-midi. On y trouvera, comme d'habitude, toutes sortes de choses attrayantes.

Salaires des 670,000 travailleurs accrus de quelque \$26 millions

(Par Joseph LaVergne)

"En vertu de la nouvelle ordonnance émise par la Régie des salaires raisonnables, 108,000 personnes toucheront des augmentations de salaires. L'ordonnance affecte tous les petits salariés sans exception".

C'est ce que déclarait, ce matin, au représentant de la "Patrie", le vice-président de la Régie, M. Georges Crompt. Il est intéressant de faire connaître quelques-unes des catégories d'ouvriers et ouvrières qui toucheront des augmentations.

25,000 VENDEURS

M. Crompt nous apprend que 6,000 messagers et chasseurs bénéficieront des avantages de l'ordonnance. Cette dernière affecte également 30,000 journaliers faisant un travail manuel non spécialisé. Ils recevront un salaire minimum de 25 cents l'heure.

3,000 gardiens de nuit toucheront le même montant. 25,000 vendeurs à commission ou colporteurs ou agents d'assurance devront toucher maintenant un salaire d'au moins 25 cents l'heure.

L'ordonnance établit que la semaine de travail est maintenant de 48 heures, sauf pour le commerce de détail, où la semaine est de 54 heures. Après les heures ci-dessus spécifiées, les patrons devront payer temps et demi.

L'ordonnance affecte les employés dans les tavernes ou les débits de liqueur douce. 3,000 de ces employés auront des salaires plus élevés.

Il est intéressant de savoir la moyenne des salaires: 60 pour cent devront recevoir 26 cents l'heure; 25 pour cent devront toucher au moins 24 cents, et 15 pour cent, 17 cents. Le minimum des salaires, dans la province, sera de 17 cents l'heure.

(Suite à la page 9)

Le maire à Toronto

Il a été impossible de savoir au juste ce matin au bureau du secrétaire du maire où ce dernier était parti. Son secrétaire particulier, M. Lévi Lorrain, était aussi absent. On affirme que S. H. le maire Raynault est allé à Toronto où il rencontrerait des financiers avec lesquels il étudierait la question de réduire le taux d'intérêt sur une certaine partie de la dette municipale.

Le voyage du maire aurait pour but également de prendre des renseignements de première source sur le coût de l'éclairage des rues et édifices municipaux. On sait que le contrat de la ville avec la Montreal Light, Heat & Power est expiré depuis 1930 et que les conseillers désirent réduire le coût de l'éclairage municipal.

Trois des 5 témoins détenus sont libérés

Trois des cinq témoins détenus depuis vendredi dernier pour le meurtre de J.-Sylvio Benoit, ont été remis en liberté hier après-midi.

Le quatrième, qui a été identifié par le fils de la victime comme étant l'un des deux bandits qui entrèrent dans le magasin de son père le matin du meurtre, sera gardé pour l'enquête du coroner, ajournée au 11 janvier prochain.

Le cinquième, qui serait impliqué dans une autre cause de vol à main armée, sera détenu et devra comparaître en Cour sous une accusation appropriée.

La police a pu se convaincre, hors de tout doute, que les trois individus libérés n'avaient absolument rien à faire avec le meurtre du marchand de la place Jacques

Cartier. Ils ont établi chacun un alibi parfait en ce qui concerne ce meurtre et ont pu retourner chez eux après quatre jours de détention.

Tous les cinq étaient cependant des récidivistes.

La police n'a pas terminé ses recherches et il semble que chaque jour apporte de nouveaux renseignements aux détectives chargés de l'enquête. Ce matin l'on n'a cependant rien voulu dire, les renseignements obtenus depuis hier n'ayant pas été vérifiés encore.

POUR LE
JOUR de L'AN
COMMANDEZ VOTRE
DÎNER
chez GATEHOUSE

POULETS A ROTIR — POULETS A GRILLER — PIGEONNEAUX — OIES — GIBIER IMPORTE — CHATAIGNES — CANNEBERGES CHAMPIGNONS.

Toutes les variétés de légumes frais, croustillants.



APPELEZ
PL 8121

GATEHOUSE

Le texte du décret de l'Office des Salaires

Nous publions ci-après le texte d'une ordonnance émanant de la Régie des salaires raisonnables, dont nous avons donné hier les grandes lignes.

ORDONNANCE No 4

PREMIERE PARTIE

Préambule et disposition générale

L'Office des salaires raisonnables, en séance régulière, à l'unanimité de ses membres, tous présents.

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés et les devoirs qui lui sont imposés par la Loi des salaires raisonnables (1 George VI, chapitre 50):

Attendu qu'il y a lieu de refondre, avec modifications, ses ordonnances No 1, No 2 et No 3 publiées respectivement dans la Gazette officielle de Québec les deux, et trente octobre et six novembre 1937:

Attendu qu'il importe de fixer également un minimum de salaire pour les travailleurs qui ne font pas déjà partie des catégories visées par lesdites ordonnances:

Déclare que la présente ordonnance (No 4) remplace à toutes fins lesdites ordonnances No 1, No 2 et No 3 de même que tous les autres décrets ou ordonnances qui y sont mentionnés, sauf la réserve faite pour les salariés de la sixième catégorie ci-dessous:

Ordonne et statue que pour toutes les catégories de salariés de l'un et l'autre sexe le salaire minimum qui doit être payé et les heures et autres conditions de travail à observer sont ceux respectivement fixés et déterminés aux diverses clauses des deux parties de l'ordonnance qui suivent, savoir:

Deuxième partie

INTERPRETATION ET CLASSIFICATION

1.—Les termes définis à l'article premier de la Loi des salaires raisonnables (1 George VI, ch. 50), lorsqu'ils sont employés dans cette ordonnance ou dans toute autre de l'Office, ont le sens que leur donne ladite loi.

2.—Pour les fins d'application de cette ordonnance (et de toute autre ordonnance de l'Office des salaires raisonnables, à moins de disposition spéciale au contraire) la province de Québec est divisée en trois zones comprenant chacune les territoires suivants:

Zone I: la ville et l'île de Montréal et les municipalités comprises dans un rayon de trente-cinq (35) milles autour de l'île de Montréal;

Zone II: les cités de Québec, Trois-Rivières et autres cités et villes d'une population d'au moins cinq mille (5,000) âmes, (suivant le dernier recensement fédéral alors publié);

Zone III: toutes les autres municipalités de la province et autre territoire non érigé en municipalité.

3.—Interprétation a) Si une municipalité se trouve située partie dans une zone et partie dans une autre, elle sera considérée comme appartenant à la zone des moindres taux.

b) Les mots "ouvriers", "employés", "salariés", partout où ils se trouvent dans la présente ordonnance, désignent et comprennent: outre les travailleurs hommes, les "ouvrières", "employées", "salariées" et membres féminins du personnel, et les mots "l'Office", "l'ordonnance" ou "ordonnance" employés seuls, désignent respectivement l'Office des salaires raisonnables et la présente ordonnance No 4.

4.—Tous les salariés de la province (auxquels l'ordonnance s'applique) sont répartis en six catégories selon la nature de leur emploi.

Lorsque les salariés d'une même catégorie sont répartis en classes, la classe A comprend: pas moins de soixante pour cent (60%), la classe B pas plus de vingt-cinq pour cent (25%) et la classe C par plus de quinze pour cent (15%) du nombre total des employés du même patron de cette catégorie (voir clauses additionnelles spéciales quant au pourcentage. Infra catégorie I, paragraphe 4 et suivants).

Dans chaque catégorie et dans chaque classe (s'il en est) le salaire, pour chaque heure de travail, ne pourra être inférieur à celui mentionné ci-dessous. La lettre c à la suite des chiffres signifie cents (centième partie d'un dollar).

CATEGORIE I

Employés des établissements industriels et commerciaux, soit:

1.—Généralement tous les ouvriers, commis, chefs de service, vendeurs, sollicitateurs d'abonnements ou d'autres contrats, colporteurs ou préposés à quelque emploi et qui travaillent à l'intérieur ou à l'extérieur d'une fabrique, manufacture, usine, boutique, moulin, chantier, atelier, scierie, carrière, magasin, salle de vente ou d'exposition, court, marché, étalage, éventail, taverne ou établissement quelconque tenu pour fins de toute industrie, de tout métier et occupation et de tout commerce et ses dépendances — à l'exception toutefois de ceux des employés et établissements spécialement mentionnés et décrits dans une autre catégorie:

ZONE I: Classes: A. (60%): 26c; B. (25%): 22c; C. (15%): 17c.

ZONE II: Classes: A. (60%): 24c; B. (25%): 20c; C. (15%): 15c.

ZONE III: Classes: A. (60%): 22c; B. (25%): 18c; C. (15%): 13c.

Quant aux employés des établissements commerciaux de vente au détail, le salaire à taux et demi

n'est exigible qu'après 34 heures (au lieu de 48) chaque semaine.

2.—Employés dans l'industrie salino-souffrière de mise en conserve de fruits et légumes.

ZONES I, II et III: 14c.

Ce paragraphe couvre les établissements qui n'opèrent que du 15 juin au 15 octobre. Toutes les autres fabriques de mise en conserve sont régies par le premier paragraphe de la présente catégorie.

3.—Gardiens, de jour ou de nuit, des établissements susdits ou d'immeubles quelconques.

a) s'ils sont chargés, en plus de la garde, d'un autre travail:

ZONE I: 30c; ZONE II: 25c; ZONE III: 20c.

b) s'ils ne sont tenus à aucun autre travail:

ZONE I: 25c; ZONE II: 20c; ZONE III: 15c.

4.—Pourcentage: Tout patron ou employeur d'un établissement de cette catégorie devra dresser la liste mensuelle de ses employés de façon à mentionner les noms et prénoms de ceux et celles qui forment respectivement les classes A. (60%), B. (25%) et C. (15%), en indiquant, à part, ceux et celles qui ne doivent pas être inclus dans le pourcentage.

5.—Ce pourcentage devra être établi en deux groupes distincts: l'un incluant les hommes visés par l'ordonnance, l'autre, les femmes, la proportion à observer restant la même dans chaque groupe.

6.—Pour établir les pourcentages, le salaire de chaque employé sera compté sur quatre (4) semaines consécutives.

7.—Les employés moins que trente heures par semaine ou pas plus de quatre heures par jour ne devront pas être comptés pour les fins du pourcentage.

8.—Il ne sera pas tenu compte, dans l'établissement du pourcentage, des employés qui sont membres de la famille de l'employeur ou de ses associés, ni des employés d'une autre catégorie que la présente.

9.—Si le même employeur exploite ou opère deux ou plus de deux établissements industriels ou commerciaux, tous les établissements, bien que distincts, s'ils sont situés dans la même zone, doivent être considérés comme une seule unité et les pourcentages s'appliquent au nombre total des employés de chaque zone.

10.—Quand un patron n'emploie qu'un seul salarié, celui-ci pourra être payé le taux minimum de la classe C durant les premiers six mois d'expérience, après quoi il devra être rétribué au moins selon le taux de la classe A. Lorsque deux salariés seulement sont employés, l'un peut être payé au taux de la classe C et l'autre pas moins que le taux de la classe A. Lorsque trois salariés seulement sont employés, deux appartenant à la classe A et le troisième peut être placé dans la classe C durant ses premiers six mois d'emploi puis devra l'être après ce temps dans la classe B.

11.—Les pourcentages s'appliquent à tout le personnel régulier employé à temps plein ou à temps réduit. Les employés supplémentaires ne doivent pas être compris dans les pourcentages (des employés supplémentaires sont ceux qui, embauchés de façon intermittente, travaillent moins de trente heures par semaine ou moins de quatre heures par jour).

12.—Un employé ne pourra être transféré d'une classe supérieure à une classe inférieure qu'avec l'assentiment de l'Office qui en outre pourra contrôler le classement en général et assurer au besoin la promotion des employés d'une classe inférieure à une classe supérieure — et aucun employé ne pourra être congédié à raison d'une décision de l'Office.

13.—Quant aux employés surnuméraires des établissements commerciaux, engagés spécialement et en plus du personnel ordinaire à raison des fêtes de Noël et du Jour de l'An, soit du 1er novembre au 31 décembre de chaque année, leurs salaires pourront être fixés à un minimum de vingt cents (20c) de l'heure dans la zone I, et quinze cents (15c) de l'heure dans les autres zones.

Cette réduction des taux n'est permise qu'aux conditions suivantes:

a) que lesdits salariés surnuméraires soient ainsi employés pour une période d'au moins trente heures par semaine dans la zone I, et d'au moins quarante heures par semaine dans les autres zones;

b) que les employeurs desdits établissements fournissent à l'Office des salaires raisonnables une liste de tous leurs employés réguliers au travail le 1er novembre et une autre liste, le 5 janvier suivant, des employés surnuméraires dont les services auront été ainsi retenus aux taux susdits de 20 cents ou de 15 cents selon le cas, au cours de ladite période du 1er novembre au 31 décembre; cette dernière liste devra aussi mentionner le nombre d'heures de travail de chacun desdits employés.

CATEGORIE II

Employés de bureau

Soit, tous les salariés commis aux écritures, à la comptabilité, tenue des livres, dans un établissement

industriel, commercial ou financier, institution de banque, de courtage, d'assurance, garage, bureau d'affaires, agence de perception ou autre, étude ou cabinet professionnels, quelle que soit la nature ou l'importance de l'industrie, du commerce, de l'entreprise, de la profession, du métier qu'exerce le patron — individu ou corporation — ou maître de l'entreprise, tels que gérants, comptables (licenciés ou non), caissiers, tenanciers de livres, commis de bureau, sténographes, dactylos et autres de travail analogue, infirmiers, gardes-malades de cliniques ou laboratoires, autres que ceux des hôpitaux publics, — non compris ceux qui, dans les bureaux, ne font qu'un travail manuel ou remplissent un emploi qui n'exige aucune instruction scolaire.

ZONE I: 25c; ZONE II: 22.5c; ZONE III: 20c.

Ces taux sont établis sur une semaine de quarante heures. Ils doivent être majorés d'une demi, si le salarié est appelé à travailler moins de trente heures ou plus de quarante heures dans une semaine, ou plus de neuf heures ou moins de quatre heures dans une journée, ou le jour du dimanche.

CATEGORIE III

Employés des services de voiturage, livraison, messagerie

1.—Conducteurs en charge de voitures automobiles ou à traction animale fournies par l'employeur pour le transport de personnes ou de marchandises quelconques: 25c

Aides des conducteurs sur telles voitures, qui ne conduisent pas: 20c

Conducteurs de camions lourds (3,500 livres et plus): 30c



M. Georges CROMP

Le Dr Paul Geoffrion, professeur d'orthodontie et d'histoire de la dentisterie à l'université de Montréal et vice-consul de la république d'Haïti à Montréal, vient d'être fait par le gouvernement d'Haïti officier de l'Ordre national (Honneur et mérite).

ZONE I: 25c; ZONE II: 22.5c; ZONE III: 20c.

Ces taux sont établis sur une semaine de quarante heures. Ils doivent être majorés d'une demi, si le salarié est appelé à travailler moins de trente heures ou plus de quarante heures dans une semaine, ou plus de neuf heures ou moins de quatre heures dans une journée, ou le jour du dimanche.

CATEGORIE IV

Employés faisant un service domestique, sur terre ou sur eau, dans les hôtels, restaurants, buffets, salles à manger ou de rafraîchissements, terrasses, cafés, clubs, cercles ou tout établissement de cet ordre, à l'exclusion seulement des maisons privées et des établissements décrits à l'article IV, paragraphe B, sous paragraphes 2 et 3 ci-dessous:

1.—Garçons ou filles de table, valets ou filles de chambre, commis de buvette ou de cabaret, opérateurs d'ascenseurs:

ZONE I: 20c ZONE II: 16c ZONE III: 12c.

2.—Cuisiniers:

ZONE I: 30c ZONE II: 25c ZONE III: 15c.

3.—Aides aux travaux de cuisine:

ZONE I: 20c ZONE II: 18c ZONE III: 15c.

4.—Employés affectés à d'autres services, garage d'automobiles, vente de gazoline, d'huile, lavage d'automobiles, etc.:

ZONE I: 30c ZONE II: 25c ZONE III: 20c.

5.—Employés de garages, (autres que les employés de bureau), a) Mécaniciens, soit ceux qui, porteurs ou non de diplômes ou certificats, sont employés à des travaux techniques de réparations ou autres:

ZONE I: 40c ZONE II: 35c ZONE III: 30c.

b) Employés affectés à d'autres services, garage d'automobiles, vente de gazoline, d'huile, lavage d'automobiles, etc.:

ZONE I: 30c ZONE II: 25c ZONE III: 20c.

6.—Employés affectés à d'autres services, garage d'automobiles, vente de gazoline, d'huile, lavage d'automobiles, etc.:

ZONE I: 30c ZONE II: 25c ZONE III: 20c.

7.—Employés affectés à d'autres services, garage d'automobiles, vente de gazoline, d'huile, lavage d'automobiles, etc.:

ZONE I: 30c ZONE II: 25c ZONE III: 20c.

8.—Employés affectés à d'autres services, garage d'automobiles, vente de gazoline, d'huile, lavage d'automobiles, etc.:

ZONE I: 30c ZONE II: 25c ZONE III: 20c.

9.—Employés affectés à d'autres services, garage d'automobiles, vente de gazoline, d'huile, lavage d'automobiles, etc.:

ZONE I: 30c ZONE II: 25c ZONE III: 20c.

10.—Employés affectés à d'autres services, garage d'automobiles, vente de gazoline, d'huile, lavage d'automobiles, etc.:

ZONE I: 30c ZONE II: 25c ZONE III: 20c.

11.—Employés affectés à d'autres services, garage d'automobiles, vente de gazoline, d'huile, lavage d'automobiles, etc.:

ZONE I: 30c ZONE II: 25c ZONE III: 20c.

12.—Employés affectés à d'autres services, garage d'automobiles, vente de gazoline, d'huile, lavage d'automobiles, etc.:

ZONE I: 30c ZONE II: 25c ZONE III: 20c.

13.—Employés affectés à d'autres services, garage d'automobiles, vente de gazoline, d'huile, lavage d'automobiles, etc.:

ZONE I: 30c ZONE II: 25c ZONE III: 20c.

14.—Employés affectés à d'autres services, garage d'automobiles, vente de gazoline, d'huile, lavage d'automobiles, etc.:

ZONE I: 30c ZONE II: 25c ZONE III: 20c.

Plaintes de députés contre l'hon. Massey

OTTAWA, 29. (D.N.C.) — Le premier ministre, M. Mackenzie King, a exprimé sa surprise en apprenant que certains députés libéraux se proposaient à la prochaine session de se plaindre de la façon dont M. Vincent Massey, haut commissaire canadien à Londres, et les membres de son personnel les ont reçus lors des fêtes du couronnement l'été dernier.

"J'avais cru comprendre qu'ils avaient bien fait les choses à Canada House lors de cet événement", a déclaré M. Mackenzie King, à ce sujet. "Comme vous le savez, pour suivre, ces grandes fêtes ont donné à nos représentants à Londres une dure tâche."

M. King fit remarquer que si de telles plaintes sont formulées aux Communes le gouvernement saura bien mettre les choses au point.

Au dire des rumeurs, certains députés fédéraux de passage à Londres lors du couronnement, députés dont les noms n'ont pas été dévoilés, auraient été frappés du peu d'attention et de courtoisie dont ils ont été l'objet à Canada House.

Directeurs d'écoles reçus par la Ligue

"...Qui n'est entouré que de sa faiblesse; ni ongles tranchants, ni dents puissantes ne le font redouter; nu et infirme, c'est la société qui le protège", disait en élan une phrase de Sénèque M. Nolin Trudeau, secrétaire général adjoint de la Ligue de Sécurité de la province de Québec au cours d'un déjeuner-causerie auquel assistaient les directeurs et principaux des écoles où la Ligue a organisé des brigades de sécurité.

M. Nolin Trudeau a souligné l'importance de la tâche des directeurs d'école en matière de sécurité, de secourisme et de prévention.

Le déjeuner, servi au salon "D" de l'hôtel Mont-Royal, était présidé par l'hon. Alfred Leduc, président de la Ligue. Le Lt-col. Arthur Gaboury, secrétaire général, présenta le conférencier, M. Trudeau. On remarquait parmi les convives M. Grégoire Bélanger,

M.P.P., les échevins A.-E. Goyette, Omer Côté, M. René Guénette, le chef Dubeau de Verdun, le capitaine Thomas Liggett, du service municipal de la circulation.

L'échevin Goyette a rappelé qu'un commissaire de la ville s'était engagé, à un précédent déjeuner de la Ligue, de renouveler dans le prochain budget la subvention versée habituellement par la ville à cet organisme.

PRIX RÉDUITS AU JOUR DE L'AN

ALLER ET RETOUR Pour le prix d'un passage simple plus un quart

Billets valables à l'aller du jeudi, 30 déc., au dimanche, 2 janv. à 2 h. p.m. Au retour, départ jusqu'à minuit, lundi, 3 janv. 1938.

ALLER ET RETOUR Pour le prix d'un passage simple plus un tiers

Billets valables à l'aller du mardi, 21 déc., au dimanche, 2 janv. inclusivement. Au retour, départ jusqu'à minuit, vendredi, 7 janv. 1938.

AUX ROIS - 6 JAN.

ALLER ET RETOUR Pour le prix d'un passage simple plus un quart

Billets valables à l'aller dans tous les trains mercredi, 5 janv., jusqu'à 2 h. p.m., jeudi, 6 janvier. Au retour, départ jusqu'à minuit, vendredi le 7 janv. 1938.

Un cadeau nouveau genre — donnez un billet de chemin de fer.

Tous renseignements des agents.

CANADIEN PACIFIQUE NATIONAL CANADIEN

Donnez-lui un RASOIR ROLLS

Le plus beau cadeau de l'année pour un homme, c'est un Rasoir Rolls, le rasoir qui lui conserve le visage frais toute la journée, sous les jours. Ne requiert jamais de lame neuve. Conserve sa lame concave toujours en bon état grâce à son mode rapide et simple de repassage et d'aiguisage automatique. Donnez-lui un

\$6.95 ET PLUS

BOL À BARBE ROLLS... \$1.00

SAVONS DE RECHARGE... 60c

RASOIR ROLLS

ACHÈTE BIEN *qui* ACHÈTE CHEZ **DUPUIS**

SOULIERS DE HAUTE QUALITÉ *pour hommes et jeunes gens*

● Plus de 3,000 paires en vente.

● 25 différents modèles au choix.



*Fabrication supérieure par un de nos
meilleurs manufacturiers canadiens!...*

*Pas une paire se vendant
d'ordinaire moins de 5.50...*

Messieurs, voici votre chance de venir acheter des souliers confortables et durables, avant le Jour de l'An et de réaliser une économie appréciable.

Chevreau noir - veau uni ou grenu, noir ou brun. Semelles épaisses garanties de première qualité.

Ajustement parfait assuré par des commis dûment expérimentés dans ce travail.

Pointures : 4 à 12.
Largeurs AA. A. B. C. D. E.
dans le lot.

*Nous avons aussi un
assortiment de modèles
dans les marques les
plus réputées...*

Health Spot—Slater
Wilkie—Invictus
Eagle—Aid-A-Walker
Walk-in-Health—
Dr. Verners'

6.95—8.50—10.50

GRAND SPÉCIAL JEUDI!...



COUVRE-CHAUSSURES

pour hommes et jeunes gens

UNE CHANCE AVANT LA FIN DE L'ANNEE

Cachemirette de première qualité. Modèle à une boucle. Intérieur chaudement ouatiné.
Pointures : 6 à 11. Prix ordinaire 1.79.

1.45

DUPUIS — rez-de-chaussée (Centre)

LA PAIRE

PLUS QUE 2 JOURS
D'ACHATS AVANT
LE JOUR DE L'AN

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président
A.-J. DUGAL, v.p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

OUVERTS TOUS LES SOIRS JUS.
QU'A 10 HEURES JUSQU'AU
JOUR DE L'AN

Le texte du décret de l'Office des Salaires

(Suite de la page 4)

4.—Chasseurs (bell boys), portiers: ZONES I, II et III: 100.

CATÉGORIE V

Employés dans des occupations non autrement classifiées

1.—Instituteurs ou institutrices à l'emploi des commissions scolaires: \$200, par année avec logement gratuit; \$400 sans logement.

2.—Employés dans les salles de spectacle, cinémas, théâtres, salles de danse, établissements de sports, endroits de réunion publics; opérateurs d'ascenseurs et généralement.

3.—tout journalier, ou autre salarié, employé à un travail quelconque, manuel ou non manuel, et auquel il n'est pas autrement pourvu par la présente ordonnance.

ZONE I: 25c; ZONE II: 20c; ZONE III: 15c

CATÉGORIE VI

Employés de toutes catégories dont le salaire actuel est supérieur au minimum établi par l'ordonnance.

1.—Les salaires déjà établis, par convention ou autrement, à la date de la présente ordonnance, s'ils sont supérieurs aux minima fixés par l'ordonnance, ne peuvent être diminués mais doivent être considérés comme déterminés à leur taux actuel par ordonnance de l'Office, pour les employés qui en bénéficient actuellement.

2.—Toutefois, lorsqu'il est prescrit que le taux et demi doit être payé, cette règle s'applique seulement à une fois et demie le salaire fixé, par la présente ordonnance, pour la classe à laquelle l'employé peut appartenir.

TROISIÈME PARTIE

Dispositions et règles supplémentaires

Article I—Heures de travail

A.—Sauf une disposition spéciale au contraire, les taux de salaire fixés ci-dessus sont établis pour une période de quarante-huit heures par semaine. Tout travail supplémentaire à 48 heures dans une semaine doit être rétribué à raison d'une fois et demie le salaire fixé par l'ordonnance.

B.—Le salaire à taux et demi doit aussi être payé:

(a) lorsque le travail d'un employé n'est requis que pour moins de trente heures (30) en une semaine; et

(b) dès que chaque jour, il aura travaillé au-delà de dix (10) heures ou moins de quatre (4) heures.

C.—Tout salarié appelé à travailler moins longtemps que la journée régulière, aura droit au salaire d'au moins quatre heures par jour.

Si, appelé pour une certaine heure, il est obligé d'attendre qu'on l'emploie, il a droit d'être payé pour ce temps d'attente, qu'il travaille à l'heure, à la pièce ou autrement.

Les heures de travail comprennent le temps durant lequel l'employé est à la disposition du patron et obligé d'être présent; toutefois le temps mis à la disposition de l'employé pour prendre ses repas ne sera pas compté dans les heures de travail.

D.—Le minimum de salaire, fixé par l'ordonnance, pour chaque heure de travail, doit être payé à tout salarié, même si, au lieu d'un travail à l'heure, il a convenu d'un salaire payable soit à la pièce, soit à base de commission, soit à salaire fixe plus une commission ou bonus ou part dans le profit ou prix, soit de toute autre manière.

E.—Tout employé a droit à un jour complet (24 heures) de repos chaque semaine.

F.—Les paragraphes A, B, C et D ci-dessus ne s'appliquent pas aux employés dont le salaire hebdomadaire est de soixante dollars ou plus.

Article II—Paiement du salaire

A.—Déniers: Le salaire de l'employé doit généralement lui être payé en deniers ayant cours légal dans cette province.

B.—Enveloppe: Ce salaire devra lui être remis dans une enveloppe scellée sur laquelle seront inscrits: son nom, son numéro de matricule, la date de la semaine ou de la quinzaine de travail, le nombre d'heures rémunérées, le taux du salaire à l'heure, le montant contenu dans l'enveloppe; celle-ci devra être initialement par la personne qui aura fait la paie.

C.—Chèques: L'employeur peut cependant offrir et l'employé peut accepter—sauf la réserve ci-après énoncée—un chèque au lieu d'espèces; tel chèque devra être remis dans une enveloppe remplissant les conditions du paragraphe B ci-dessus. Mais l'Office des salaires raisonnables, s'il le juge opportun pour la protection des salariés, pourra, en aucun temps, par résolution, ordonner à un employeur quelconque de faire ses paiements de salaire conformément au paragraphe A, et dès que l'avis de pareille résolution lui aura été donné, tel employeur ne pourra plus payer par chèque.

D.—Repas et logement: Dans les cas où l'employeur offre à l'employé le logement, les repas ou la pension complète, il ne pourra déduire du salaire gagné plus que les montants suivants:

	Pour logement, par semaine	Repas compl. p. sem.	Pens. compl. p. mois
Zone I:	\$2.00	\$0.20	\$5.00
Zone II:	1.50	.15	4.00
Zone III:	1.00	.10	3.00

La déduction faite pour le logement ou les repas, ou pour les deux, ne devra jamais être supérieure au taux fixé pour la pension complète, soit à la semaine, soit au mois.

Dans le cas d'industries saisonnières (catégorie I, par 2), repas et logement à déduire seront ceux fixés par la zone III de ce paragraphe.

E.—Lorsqu'un salarié est employé partie du temps à un travail couvert par une catégorie et partie à un travail couvert par une autre catégorie, son salaire sera celui fixé dans la catégorie du taux le plus élevé des deux.

F.—Pourboire: Le pourboire, quelle forme qu'il prenne, est la propriété exclusive de l'employé; le patron ne pourra le retenir ou s'en servir comme partie du salaire, même avec le consentement de l'employé.

G.—Uniformes: Les uniformes exigés par le patron seront fournis et blanchis à ses frais; dans le cas de costumes-uniformes faits sur mesure, le patron pourra les vendre à ces employés à prix coûtant (ne pouvant excéder la somme de \$2.00).

H.—Echantillons: Le même employeur devra fournir gratuitement à l'employé chargé de vendre sur échantillons tous les échantillons et leur contenant et tous effets ou appareils requis pour ce commerce. S'il exige un dépôt en argent pour garantir la remise par l'employé de ce qui lui a ainsi été fourni, ce dépôt devra être rendu intégralement, de même que toute autre garantie donnée, sur remise de ce qui aura été fourni.

I.—L'Office pourra, par résolution, suspendre ou modifier pour certains cas, l'application de cette clause G.

H.—Sauf dans les cas spécialement prévus ci-dessus est déclarée illégale et sera considérée comme non avenue toute entente ou convention entre employeur et employé touchant, soit la location de chaises, soit des conditions de travail plus faciles, soit toute autre matière, et dont l'intérêt serait de diminuer le montant du salaire convenu ou fixé par ordonnance de l'Office.

J.—Permis: L'Office pourra émettre des permis autorisant des ouvriers âgés, infirmes ou dont la capacité de travail est réduite, à travailler à des taux de salaires moindres que ceux fixés par la présente ordonnance.

K.—Entreprises nouvelles: L'Office pourra, par règlement, modifier

l'échelle de salaire minima ci-dessus établie, dans le cas d'industries nouvellement fondées et se trouvant dans des conditions particulières.

K.—Retenue sur salaires: Aucune retenue sur le salaire ne peut être faite pour quelque cause que ce soit, sans l'autorisation écrite donnée par résolution de l'Office. Cette autorisation pourra être aussi accordée dans les cas où l'Office le jugera opportun, pour faciliter, en faveur des ouvriers, des contrats d'assurance collective ou autre, l'achat à prix réduits de choses nécessaires à la subsistance et pour permettre de légères contributions à des œuvres de bienfaisance ou autre, le tout dans l'intérêt des ouvriers ou de leur famille.

Même autorisée par l'Office, toute retenue n'est permise sans le consentement du salarié.

L.—Cas de conventions collectives de travail: Lorsque dans un même établissement, des salariés réels par l'ordonnance, travaillent avec des employés couverts par une convention collective de travail qui pourvoit soit à une répartition des heures de travail régulières ou supplémentaires, soit à l'observance de certains jours fériés, soit au paiement du taux et demi ou de taux double, cette réglementation de la convention collective devra être observée par lesdits salariés réels par l'ordonnance et sera considérée comme une de ses dispositions suspendant l'effet de celles qui y sont contraires, pour la période de temps durant laquelle ladite convention collective sera en vigueur.

ARTICLE III

Devoirs des Patrons

A.—Références: Tout employeur est tenu de donner à un employé, ou ex-employé, qui en fait la demande, une lettre d'identité ou de référence suivant le cas.

B.—Liste des salariés: Tout employeur est tenu de fournir à l'Office, pour chaque période de quatre semaines, une liste complète de tous les salariés qui ont été à son emploi au cours de chaque telle période de temps. Cette liste doit mentionner les noms, prénoms, adresse et emplois des salariés, le nombre d'heures travaillées, le salaire payé et tout autre renseignement que l'Office pourra exiger, par lettre ou avis.

C.—Affichage: Copie de cette ordonnance devra être affichée permanemment dans un endroit bien en vue de tout établissement où les employés sont accés.

L'Office pourra, toutefois, par règlement, dispenser certaines catégories d'employeurs de cette obligation ou en modifier l'étendue et la modalité.

D.—Exemptions: Aucun employeur ne pourra après le 1er mars 1938 se prévaloir d'aucun permis, ni d'aucune exemption ci-dessus accordée, qui le soustrairait aux dispositions de la présente ordonnance.

ARTICLE IV

Application

A.—Cette ordonnance ne s'applique qu'aux salariés visés par la Loi des salaires raisonnables (George VI, Ch. 50).

B.—Elle ne s'applique pas:

1.—aux établissements où le chef de l'entreprise n'emploie que des membres de sa famille (son conjoint ou ses enfants);

2.—à ceux et celles qui, appartenant à un titre quelconque à une communauté, congrégation ou ordre religieux, sont employés dans les institutions religieuses ou d'enseignement (autres que les Commissions Scolaires), les communautés, séminaires, collèges, couvents, patronages, presbytères, hospices, orphelins, refuges, maisons publiques de charité et de bienfaisance;

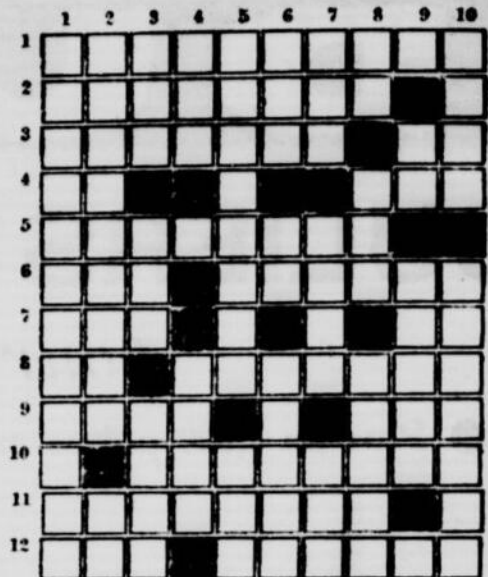
3.—à ceux et celles qui, dans les institutions et établissements mentionnés au sous-paragraphe précédent, sont employés au même travail qu'un domestique dans une maison privée (George VI, Ch. 50, article 2).

C.—Quant aux instituteurs et institutrices de la catégorie V, l'ordonnance n'aura pas pour effet de changer les conditions de leur engagement actuel pour l'année scolaire courante.

DISPOSITION FINALE

A.—L'Office des salaires raisonnables pourra, par règlement, émettre des règles d'interprétation des di-

Mots croisés de la "Patrie"



HORIZONTALEMENT

- 1.—Société gouvernée par des pré-
- 2.—Titre honorifique. — Note.
- 3.—Adverbe. — Terrain.
- 4.—Instrument du berger.
- 5.—Point cardinal. — Etablit le

- 7.—Enlève. — Carte importante au jeu.
- 8.—Possessif. — Cochon d'Amérique du sud.
- 9.—Enlevée. — Début d'énigme.
- 10.—Serpents dangereux.
- 11.—Sans décision.
- 12.—Liquide. — Conduisent des

VERTICALEMENT

- 1.—Incision d'une voie respiratoire.
- 2.—Instrument pour projeter les rayons du soleil sur un point fixe. — Dieu égyptien.
- 3.—Point cardinal. — Anagramme de Tue. — Tissu non lavé.
- 4.—Enlève. — Aime son fils.
- 5.—Boîte à bijoux. — But l'audace.
- 6.—Petits ruisseaux. — Possesseur. — Faneux législateur romain dont la sévérité est fameuse.
- 7.—Mesure agraire. — Choix dans un lot. — Gendre de Mahomet.
- 8.—Pronom. — Mesure chinoise. — Parcourue de nouveau.
- 9.—Dieu chinois. — Fruit du hêtre.
- 10.—Pays gouverné. — Ne sont pas debout.

Solution du problème d'hier

B	A	R	R	A	S	J	A	C	O	B	S
R	P	A	N	O	R	A	M	A	S	T	
A	P	S	I	R	E	N	E	S	B	U	
N	U	L	S	I	N	U	S	A	R	A	
L	I	E	S	E	N	S	A	G	A	R	
Y	S	S	E	L	E	T	R	U	S	T	
S	T	R	I	E	E	U	D	E	S		
G	A	E	T	E	O	F	U	R	E	T	
I	N	R	I	A	B	D	E	R	R	E	
A	C	A	C	L	O	U	D	I	A	M	
F	E	F	I	A	C	R	E	S	I	P	
A	I	E	N	I	K	A	L	E	H	L	
R	I	S	E	E	S	S	A	L	I	N	E

verses dispositions de la présente ordonnance et de toute autre de ses ordonnances, et toutes règles auront le même effet qu'une clause desdites ordonnances.

B.—La présente ordonnance, entre en vigueur le 15 février 1938, elle restera en vigueur—sauf les parties qui peuvent en être retranchées, suspendues—jusqu'au 15 février 1939. A moins d'avis ou ordonnance contraire publié dans la Gazette officielle.

Datée à Québec, ce 23 déc. 1937.
Le Président: Ferdinand Roy.
Le Vice-président: Georges Dromp.
C. H. Chevalier.
Thomas Aubrey.

AVIS PUBLIC

L'Office des salaires raisonnables informe tous les intéressés, patrons et salariés, que, au cours du mois qui suivra la publication de son ordonnance No 4, il recevra et considérera toute objection, remarque ou suggestion qu'on voudra lui adresser par écrit à son siège social, 47 boulevard Charost, à Québec, aux fins de modifier certaines dispositions de ladite ordonnance ou d'en suspendre l'application.

Québec, 24 décembre 1937.
Le Président,
Ferdinand Roy.

JOUR DE L'AN

SERVICE DE TRAINS SUPPLEMENTAIRES

et CHANGEMENTS AU SERVICE ORDINAIRE

Entre
Montréal-Valleyfield-Ottawa
Montréal-Hemmingford-Huntingdon
Montréal-St-Hyacinthe-St-Léonard
Montréal-Sorel-Nicolet
Montréal-Vaudreuil

Montréal-Joliette-Rawdon-Garneau
Montréal-Cartierville-St-Eustache-Hawkesbury

Montréal-Morin Heights-Lac Rémi
Renseignements complets dans les indicateurs en vigueur ou auprès des agents du

CANADIEN NATIONAL



Immédiatement après ce rugissement, un gros lion à la crinière dorée surgit de la brousse. Mais au lieu de se précipiter sur eux pour les dévorer, la grande bête arrêta pour les observer de ses yeux jaunes. «C'est Jad-bal-ja, le lion de Tarzan» cria Dick.

«Certainement! Il va nous protéger comme le lui a dit Tarzan», annonça Doc, mais il ne semblait pas trop convaincu. «Quais!», grogna Dick, «surtout toi de ce que Tarzan a dit: ce lion est toujours un lion!» Un léger rugissement sortit de la gorge de la bête. Était-ce un signe de paix ou d'hostilité?

«Je crois que je vais grimper dans un arbre, pour le plaisir», dit Doc, avec un beau jeu de nonchalance. «Tu es peur?» cria Dick. «Je n'ai pas peur», rétorqua Doc: «Je veux seulement pratiquer l'art de grimper. On ne peut jamais dire quand ce peut être nécessaire».

Un autre regard sur le lion convainquit Dick que ce serait peut-être plus sage de suivre Doc dans sa «pratique» d'escalade. Tous deux se dirigèrent vers les arbres voisins, cherchant à paraître calmes et dédaignant leur but pour ne pas exciter le lion. Mais Jad-bal-ja suivit!

AU CANADA

par monts et par vaux

QUÉBEC

QUÉBEC, 29. — C'était hier le sixième anniversaire de l'élévation à l'archiépiscopat de Québec du cardinal Villeneuve.

SOLENNITE

La fête de sainte Geneviève sera célébrée avec un cachet de belle solennité, le dimanche, neuf janvier prochain, en la chapelle de Notre-Dame des Victoires.

Il y aura, à cette occasion, grand'messe, le matin, à sept heures, chantée par M. l'abbé Joseph Boutin, à l'autel dédié à la sainte et bénédiction de 100,000 petits pains de Sainte-Genève, qui seront distribués aux fidèles.

DIMINUTION

Le coût des secours directs aux sans-travail et nécessiteux de Québec, a diminué de \$238,372.05 en 1937 par rapport à 1936. Le coût total, cette année, a été de \$1,156,871.35.

DECISION

M. Henri Royal Gagnon, surintendant de la Gendarmerie Royale ici, dirigeant la réorganisation de la police de Québec, a déclaré que les empreintes digitales de tous les prisonniers désormais arrêtés, seront prises et envoyées à Ottawa, aux quartiers-généraux de la gendarmerie pour y être mis en filière.

BLESSES

L'ANGE-GARDIEN, 29. — M. Gabriel Barry, de l'Ange-Gardien, et M. Jules Turcotte, de Québec, ont été légèrement blessés lorsque leur automobile a glissé dans un déblai de 18 pieds de profondeur.

PONT DE GLACE

Il existe maintenant un pont de glace solide sur le Saint-Laurent entre l'Ange-Gardien et St-Pierre et l'île d'Orléans.

INCENDIE

GRANDES-BERGERONNES, 29. — La veille de Noël, un incendie a rasé la grange et l'étable qui étaient la propriété de l'église. Les récoltes, les instruments aratoires et les voitures, tout y a passé. Les dégâts sont évalués à environ \$10,000.

DOMMAGES

STE-HELENE, 29. — Un incendie a détruit une minoterie qui appartenait à M. Georges Hébert.

CONCOURS

RIMOUSKI, 29. — La Compagnie Price Brothers a ouvert un concours afin d'éliminer autant que possible les accidents qui surviennent, chaque hiver, dans les chantiers. Chaque quinzaine, le campement où les accidents auront été les moins nombreux sera proclamé vainqueur et chaque homme de ce camp recevra en plus de son salaire un boni.

FEU M. O. BERNATCHEZ

SAINT-HYACINTHE, 29. — Un des citoyens les mieux connus de la région, M. Omer Bernatchez, cultivateur de St-Simon-de-Bagot, est décédé subitement, à l'âge de 75 ans. M. Bernatchez a été frappé de paralysie et a rendu le dernier soupir deux heures plus tard. Il était le père de M. Cyrille Bernatchez, de Québec, ancien comptable de l'Assemblée législative.

POUR LES PAUVRES

ST-JEROME, 29. — Au cours de son assemblée régulière, le conseil municipal ici, a décidé de couper le bois sur la propriété de la ville dans les limites nord, afin d'en faire du bois de chauffage pour les

pauvres. Vingt hommes seront employés à ce travail. Le conseiller A. Pilon a été élu pro-maire pour les prochains trois mois.

ONTARIO

TORONTO, 29. — La fillette de Mme Samuel Fine, née le jour de Noël, le bébé le plus petit jamais né à Toronto, se porte bien. Le bébé pesait une livre et quatorze onces et demie à sa naissance. Elle mesure 12 pouces de longueur seulement, mais est parfaitement constituée.

LES ELECTIONS

La qualification des candidats en vue des élections municipales et cantonales qui auront lieu jeudi prochain a été tenue et, comme résultat, dans plus de 160 municipalités le préfet se trouve élu par acclamation. Douze maires le sont aussi. Quatre-vingts préfets et six maires avaient déjà été élus par acclamation le jour de la mise en nomination.

LA POLIOMYELITIS

Immédiatement après celui du cancer, la paralysie infantile présente un problème que la Canadian Medical Association se propose d'attaquer en entreprenant des recherches dans tout le pays.

ESCROC CONDAMNE

Un escroc de réputation internationale, Lucius Parmalee, a été condamné à quatre années au pénitencier de Kingston pour fraudes et faux au montant total de \$15,000.

MAIRESSE REELUE

WEBBWOOD, 29. — Barbara Hanley, la première et la seule femme mairesse du Canada, a commencé son troisième terme comme première magistrate de cette ville.

Le débiteur doit vivre dans un rayon de trois milles de la prison

ST-JEAN, N.-B., 29. (P. C.) — Demeuré la dernière région de l'empire britannique et probablement du monde entier à emprisonner les débiteurs, le Nouveau-Brunswick suivra bientôt l'exemple des autres pays, et abolira dans ses STATUTS CETTE LOI DE SUETE.

Le Barreau du Nouveau-Brunswick a recommandé l'abolition de cette loi. Un amendement en ce sens a été renvoyé à la dernière session provinciale, mais on espère que cette fois-ci un nouvel amendement recevra l'approbation de la Chambre.

Actuellement très peu de débiteurs sont emprisonnés, et la plupart ne restent en prison que quelques heures ou quelques jours, quoique des centaines de poursuites en créance soient intentées chaque mois. Les débiteurs honnêtes ne courent aucun danger de languir derrière les barreaux d'une cellule pour une longue période.

La plupart du temps, le défendeur s'évite l'emprisonnement en faisant un accord avec le plaignant. Autrement, pour demeurer en liberté provisoire, dans les alentours de la prison, le défendeur doit trouver deux cautions qui garantissent chacun la somme due.

Obtenir sa liberté provisoire dans les limites de la prison (trois milles) ne cause aucun tort, excepté quand la prison, comme celle de Moncton, se trouve située à Dorchester, à 25 milles de Moncton. Ainsi un débiteur de Moncton voit sa liberté restreinte dans un rayon de trois milles de Dorchester. Aucune personne ne peut être détenue

BARRAGE

NIAGARA-FALLS, 29. — Les représentants de la Canadian Niagara Power Company, ont ouvert le barrage de 900 pieds qui a été construit sur la rivière Niagara à environ un tiers de mille en amont de la chute du Fer-à-cheval.

ALBERTA

CALGARY, 29. — Un "chinook", un de ces vents chauds du Pacifique qui balait de temps à autre la Prairie canadienne, est passé sur Calgary. Résultat: en une demi-heure, le mercure est monté de 4 degrés à 38 degrés au-dessus de zéro.

NOMME CURE

EDMONTON, 29. — M. l'abbé E. Q. Jennings a été nommé curé de la paroisse Saint-Joseph.

NEW-BRUNSWICK

ST-JEAN, 29. — Le Nouveau-Brunswick offrira un tribut officiel d'hommages au regretté Sir Douglas Hazen, un de ses fils, qui, d'une humble naissance s'est élevé à la chevalerie et a détenu un portefeuille dans le gouvernement fédéral en temps de guerre. Il est décédé ces jours derniers à l'âge de 78 ans.

Colombie CANADIENNE

NORTH-BEND, 29. — Les voyageurs qui se trouvaient à bord du train No 3 du Pacifique Canadien, l'ont échappé belle quand une avalanche s'est précipitée sur les wagons, à trois milles à l'ouest d'ici.

Réceptions à l'Archevêché

A l'Archevêché, vendredi matin, veille du Jour de l'An, à 10 heures, il y aura réception du clergé régulier et séculier par LL. EE. Mgr Gauthier et Mgr Deschamps et le Chapitre. A 11 heures, réception des communautés religieuses de frères. A 3 heures p.m., réception des religieuses. Et à 1.00 p.m. le Premier de l'An, il y aura réception des laïcs.

dans les limites de trois milles de cette façon plus qu'un an, excepté s'il n'y a de bonnes raisons du contraire.

Ceux qui sont en faveur du maintien de cette loi, en ces jours de crédit facile, la considèrent comme une protection contre les récalcitrants qui obtiennent des marchandises sans les moyens ou l'intention de payer. L'abolition proposée, dit-on, occasionnerait une forte augmentation du crédit.

"Un homme de coeur", dit l'hon. Bennett

OTTAWA, 29. — "Ce fut un homme de coeur qui avec dignité, sut maintenir les grandes traditions de la vie publique britannique", disait hier soir M. R.-B. Bennett, chef conservateur, en apprenant la mort du juge en chef du Nouveau-Brunswick, sir Douglas Hazen.

M. Bennett rappelle que sir Douglas n'avait que 31 ans lorsqu'il fut élu pour la première fois député fédéral de Saint-John, N.B., qu'il fut plus tard premier ministre de sa province, qu'il devint ministre en charge de l'un des plus importants ministères au fédéral et, en définitive, juge en chef de sa province.

Roosevelt pourra-t-il équilibrer son budget?

WASHINGTON, 29. (P.A.) — Des personnages habituellement bien informés ont déclaré aujourd'hui que le président Roosevelt informerait le Congrès au cours de la semaine prochaine que le budget de 1938-39 peut être équilibré si les dépenses des allocations de chômage pouvaient être restreintes dans des limites raisonnables.

Des membres du Congrès ont exprimé l'opinion que le coût des allocations serait si élevé qu'un équilibre entre les revenus fédéraux et les dépenses pourrait difficilement être atteint. Des fonctionnaires de la trésorerie, révèlent cependant que les dépenses d'un autre ordre que les allocations et la défense nationale seront coupées libéralement afin de compenser pour le coût élevé des secours.

Les dépenses gouvernementales constitueront un des principaux sujets à être discutés à la session du Congrès qui s'ouvre lundi. Un autre item que l'on croit devoir être ajouté au programme du gouvernement est la législation contre les trusts. Le président Roosevelt l'avait tout d'abord placée sur l'agenda de la session spéciale, mais n'offrit pas de proposition spécifique. Le bruit court que ses partisans se mettent en devoir d'appuyer un bill comme celui de Borah-O'Mahoney qui veut donner des patentes aux corpora-

tions qui font du commerce entre les états. Avant de débattre un programme contre les monopoles, le Congrès devra d'abord discuter de sujets aussi compliqués que le contrôle agricole, l'interdiction du lynch, la réorganisation gouvernementale et la taxation.

Le Mois

LE MOIS publie dans son dernier numéro (décembre 1937), les articles suivants: Dans la Tour de Babel, par René Gault; De Roosevelt à Vargas, par Pierre Descaves; Ce n'est pas l'Age d'or, mais...; Le rôle de la mer dans la guerre d'Espagne; La femme soviétique; Le malaise nord-africain; Le film scientifique et documentaire. En outre, de multiples informations sur l'actualité politique, économique, sociale, littéraire, artistique et scientifique dans le monde entier.

VOUS ECONOMISEZ en ACHETANT chez LANGELIER



PIANO LANGELIER

Cet instrument élégant, petit format, rehaussera votre intérieur et révélera votre bon goût. Il possède la sonorité et la haute qualité des pianos de concert. Quel plus beau cadeau. Prix de la manufacture

\$175

Fabriquez nos Pianos dans NOTRE MANUFACTURE, nous vous permettons donc une

ECONOMIE DE \$100

MAGASINS OUVERTS TOUTS LES SOIRS JUSQU'À 10 HEURES JUSQU'AU 1er JANVIER

MEUBLES USAGES

Profitez des bas prix offerts durant notre vente. Aubaines extraordinaires.

Fabrication

Ventes



Les établissements

J. Donat Langelier

510 EST, ST-CATHERINE
Entre St-Denis et St-Hubert

La Patrie

J.-N.-A. Perrault, Sec.-Trésorier.
SIEGE SOCIAL: 189, rue Saint-
Catherine, Montréal. Téléphone: L'A-
n-1-2-3-4. — Echange correspon-
dant avec les différents services.

REPRESENTANTS

Toronto, Ont.: Hugh Rose, Chambre
201, Edifice McKinnon, 19, rue Mel-
inda, Toronto, Ont. Téléphone:
ELgin 1016.
Etats-Unis: E. Katz, Special Adv.
Agency, New-York, 560 Fifth Ave.
Angleterre: Clougher Corporation,
Ltd., 26 Craven Street, Londres,
W.C. 2.

ABONNEMENTS:

Edition quotidienne, Canada	un an	\$5.00
Edition quotidienne, Canada	six mois	2.50
Edition quotidienne, Etats- Unis, un an		6.00
Edition quotidienne, Etats- Unis, six mois		3.00
Edition du dimanche, Canada	un an	2.50
Edition du dimanche, Etats- Unis, un an		3.00

MONTREAL, 29 DECEMBRE 1937

— L'éducation est un rempart.

* * *

Ce rempart peut défier l'esprit de
dictature.

* * *

Telle est la juste opinion de M.
Sidney Smith, principal de l'Universi-
té du Manitoba.

* * *

Quiconque se soucie de l'avenir du
pays, se tourne vers la jeunesse pour
la façonner.

* * *

Afin de pouvoir régner demain, les
diverses puissances se disputent au-
jourd'hui l'éducation et la formation
des jeunes.

* * *

Les marchandises canadiennes im-
portées par la Rhodésie du Nord en
1936 se composaient, entre autres, de
lait condensé, de machines agricoles
et de conserves de légumes; leur va-
leur totale dépassait \$300,000. Voilà
un débouché commercial intéressant.

* * *

Pendant les onze premiers mois de
1937, les exportations canadiennes de
volailles vivantes aux Etats-Unis for-
maient un total de 1,157,768 oiseaux.
Au cours des mois correspondants de
1936, le nombre était de 344,937 oi-
seaux. La barrière tarifaire a été entré-
ouverte.

* * *

Le Canada est le pays qui fournit
le plus de farine à la Jamaïque. Pen-
dant les premiers neuf mois de 1937,
il en a expédié 155,607 sacs de 196
livres chacun, contre 74,410 sacs ex-
pédiés par la Grande-Bretagne; 29,168
sacs par l'Australie et 3,316 sacs par
les Etats-Unis. Notre pays est donc ici
bon premier.

* * *

Malgré la sérieuse dislocation du
commerce à Changhaï par suite des
hostilités sino-japonaises, le Canada a
exporté sur ce port 506 quintaux
(111,320 livres) de farine de blé en
septembre 1937. Les seules autres im-
portations de farine à Changhaï pen-
dant ce mois se composaient de 23,380
livres venant de l'Australie. Notre fa-
rine de blé est en faveur.

Choses taboues

Le château de Ramesay

Nous sommes la nation jeune,
une nation du Monde nouveau. Est-ce
pour cela que nous n'avons point
l'esprit de conservation? Après trois
siècles, il reste ici peu de choses
susceptibles d'évoquer l'attachement
passé, de faire le point et aussi la
soudure. Tout meurt, alors que,
seul, l'être vivant doit ce tribut
au temps, à l'Eternel. Si les
vieux pays avaient pratiqué un égal
vandalisme, chacun demeurerait
chez soi, faute de souvenirs à re-
muer, de ruines à interroger, de mo-
numents à scruter pour ce qu'ils
ont retenu de vie ancienne.

Heureusement, le culte de la vé-
nération, pour ce qui fut, existe
ailleurs. Le moyen âge survit à Car-
cassonne et à Rhodes. A Rome, au
Caire, à Jérusalem, les objets nou-
veaux et pimpants servent de cadre
aux objets tabous, patinés, vieillies.
En plein champ d'Héliopolis (Egyp-
te), un obélisque se dresse sans trop
de fatigue; il compte 4,437 ans d'âge.
Même Paris offre un contraste as-
sez frappant. Vous débouchez rue

de Rivoli et apercevez, à brûle-
poinçon et dans un square où
rien ne l'annonce, la Tour Saint-
Jacques, reste d'une vieille église.

Sans cette masse de pierre, à la-
quelle l'artiste communiqua une
âme et de la finesse, le touriste
passerait, désintéressé, en route
pour quelque part. Là même, pour-
tant, s'élevait une église fameuse
qui, par sa construction et ses re-
constructions, vint à enclore dix
siècles de vie parisienne (du 8e au
18e). De plus, Saint-Jacques-la-Bou-
cherie — nom de ce temple — était
au carrefour de la grand-route me-
nant à Saint-Jacques-de-Compostelle.

En cette époque lointaine, trois
pèlerinages se disputaient la fer-
veur des catholiques: Santiago (St-
Jacques-de-Compostelle) d'Espa-
gne, Rome et Jérusalem. On se
transportait souvent à pied; d'où
l'importance des relais et croise-
ments. Bien inspirée fut donc cet-
te personne intelligente à qui le
monde doit la Tour Saint-Jacques,
haute de 170 pieds et affectée au-
jourd'hui à une station météorolo-
gique. De sa vision, jaillissent d'a-
bord une amorce à la curiosité ain-
si que toute une perspective sur le
passé.

Et chez nous, que survient-il du ré-
gime français et quel cas faisons-
nous du peu qui reste? A-t-on assez
balaféré le visage du vieux Québec?
Il a fallu le flair d'un Anglais —
le gouverneur général Grey —
pour y faire mettre en valeur la
zone incomparable où s'illustrèrent
Montcalm, Wolfe et Lévis. Comme
ailleurs, la masse ne rougit pas de
son indifférence. On ignore jusqu'à
cette promenade, toute en magnifi-
cence, qui naît aux contreforts de
la colline (à l'arsenal) et, après l'es-
calade du cap Diamant, va choir
en beauté sur la Terrasse Dufferin.
Avec le plan d'urbanisme, que M.
G.-E. Marquis propose dans son
Terroir, l'autorité en viendra peut-
être à interdire, tout au long des
Ramparts et ailleurs, la prolonga-
tion de cet écran de laideur qui
souille les yeux et un paysage in-
comparable.

La métropole, si jolies intra muros
et en sa banlieue, a-t-elle une âme?
C'est grand dommage que tant de
citadins en doutent, mais c'est à la
défendre contre l'assassinat qu'une
poignée de patriotes, tel le notaire
Victor Morin, emploient leurs veilles
et leurs démarches bénévoles, que nos
archéologues tâchent à sau-
ver périodiquement ce que des
mains sacrilèges veulent piller pé-
riodiquement. Le croirez-vous, sur
les mânes de Boileau, auteur de ce
vers connu que "le vrai peut quel-
quefois n'être pas vraisemblable"?
Certains gens, qui ne doutent de
rien évidemment et qui ont l'his-
toire courte, penseraient tout sim-
plement à démolir une très pré-
cieuse relique du Canada français.
Oui, pour agrandir le marché
Bonsecours, on rasait, en toute
myopie, le château de Ramesay
(pourquoi un Z?); tentation renou-
velée des pioches montréalaises. Il
est telles ignorances qu'il fait bon
de cacher en pays civilisés! Ce ma-
noir antique, il fut construit, au
premier quart du 18e siècle, pour
Claude de Ramesay, d'abord gou-
verneur de Trois-Rivières, puis de
Montréal. La vie officielle et chic
de l'époque y élut domicile. Récent-
ment, M. Victor Morin — prévoyait-
il dès lors quelque assaut mon-
strueux? — a eu la féconde fortune,
par une rétrospective joyeusement
réussie, d'évoquer cet âge et ce cli-
mat, à grand renfort de costumes
anciens.

En 1894, le gouvernement provin-
cial céda ledit château à la Cité de
Montréal, qui le passait, il y a neuf
ans, à la Société d'Archéologie et

Rions un peu



"Bonjour monsieur. Ah! zut!"

de Numismatique. Les souscrip-
tions promises ont été tantôt am-
putées, tantôt supprimées. Il serait
si simple de percevoir un droit
d'entrée, comme un peu partout
aux portes des musées. Faudrait-il
vraiment une autre commission
pour régler définitivement ces sor-
tes de choses et pour cataloguer
aussi les richesses sculpturales,
d'art religieux, éparpillées dans les
campagnes? Demandez au profes-
seur Traquair, de l'université Mc-
Gill, ce qu'elles valent, ces sculptu-
res.

Léon GRAY

L'Oncle Gaspard présente

"Le dessus du panier"

L'Oncle Gaspard nous offre enfin
"Le dessus du panier" de ses chro-
niques parues dans "L'Événement"
et le "Journal".

— Je vous donne avec plaisir, dit-
il, le dessus de tous les paniers,
c'est-à-dire la fleur de mon esprit,
de ma tête, de mes yeux, de ma plu-
me, de mon écriture, et puis le res-
te va comme il peut.

Notre confrère Jean-Marie Turgeon
n'a pas en effet la prétention de li-
vrer au public une oeuvre parfaite.
Il vient simplement causer, d'âme
à âme, de coeur à coeur, avec ses
milliers de lecteurs. Sa littérature
est sincère, ce qui est la plus belle
qualité de tout auteur.

Après vingt années de reportage
et de rédaction, cet infatigable jour-
naliste trouve quand même le
temps de grouper en volume les
plus belles de ses quelques six cents
pièces déjà parues. Cette contribu-
tion nouvelle à notre littérature ca-
nadienne n'est pas la moindre par
le charme prenant de sa spontané-
té.

"Le dessus du panier" présenté
par l'Oncle Gaspard fait désirer à
ses nombreux amis de connaître ce
qui contient le surplus de cette ré-
colte abondante. Il est nombre de
pages, tout aussi intéressantes que
les premières, qui ont malheureuse-
ment été mises de côté par ce chro-
niqueur dont la bonhomie philoso-
phique et instructive en fait un
causeur si goûté.

L'Oncle Gaspard se révèle ce qu'il
est et tel que ses amis ont l'avant-
tage de le connaître: un mémorabi-
liste étonnant par son érudition, un
enquêteur ingénieux, un patriote
attaché aux traditions du terroir, un
ouvrier de la plume rompu aux

difficultés du métier, toujours sou-
riant aux obstacles et n'ayant pour
but que de converser amicalement
avec ses innombrables neveux et
nièces.

Tel que présenté, "Le dessus du
panier" est assuré du succès. C'est
ce que vous méritez, Oncle Gas-
pard.

Hervé de SAINT-GEORGES.

Nos colons

Faut-il les plaindre?

Nous sommes en plein temps des
fêtes. Suivant une tradition ance-
trale des plus louables, les familles
se réunissent, en ville comme à la
campagne, les enfants viennent de
loin parfois revêtir quelque temps
sous le toit paternel. Les amis se
rassemblent, dans la plus grande
cordialité. Partout on échange des
souhaits.

Or, au cours des dernières an-
nées, il ne manque pas de familles
dont quelque membre est parti vers
les régions de colonisation, dans
l'espoir de se tailler un domaine où
il puisse vivre.

Lors des fêtes on entend souvent
dire, ici et là: "Ces pauvres colons!
ils n'auront pas grand plaisir aux
fêtes".

S'il fallait, pour goûter les fêtes,
beaucoup d'argent, un luxe tapa-
geur, nous admettrions volontiers
qu'on pourrait trouver meilleur mi-
lieu. Mais la joie qui anime les coeurs
au temps des fêtes est d'une tout
autre nature. C'est une joie faite de
paix, de calme. Or, dites-le moi, où,
plus que dans les colonies, trouver
la paix, le calme?

La joie des fêtes vient d'un sen-
timent profond de renouveau, de
recommencement. On célèbre les
origines de l'être chrétienne, on
inaugure une année nouvelle. Or,
en colonie, on est au début d'un
genre de vie nouveau, d'une vie
nouvelle.

Il ne faut pas avoir voyagé long-
temps dans les colonies pour savoir
que les colons n'y sont pas tristes.
Chaque maisonnette y abrite toute
une famille. On y vit au contact
journalier de la grande nature, en
face des spectacles les plus majes-
tueux, loin des bruits énervants,
loin de la vie factice.

Pour plusieurs c'était la seule
chance de se faire une vie; ils l'ont
saisie et l'on voudrait qu'ils s'en
repentent?

Plaindre les colons serait plus i-

Pronostics:

Vallée de l'Ou-
tauais et du haut
Saint-Laurent:
Beau et froid.
Demain: Parti-
ellement nuageux et
un peu plus doux.
Neige probable.

Vallée du Bas
Saint-Laurent:
Beau et froid au-
jourd'hui et une
partie de la jour-
née de demain.

Nord-ouest de Québec et Lac St-Jean:
Beau et décidément froid. Demain: Parti-
ellement nuageux et froid; neige proba-
ble.

Golfe et Rive Nord-Forts vents du
nord-ouest; généralement beau et plus
froid ce soir et demain; neige probable.

Baie des Chaleurs: Vents frais de
l'ouest; beau et décidément froid ce soir
et demain.

Provinces Maritimes: Vents du nord-
ouest; généralement beau et plus froid ce
soir et demain; neige probable.



UNE RESOLUTION DU NOUVEL AN

— Achetez ce qu'il y a de
MEILLEUR —
les BREUVAGES

Gurd's

Roosevelt veut l'augmentation de sa marine

WASHINGTON, 29. — La situa-
tion internationale inquiète le pré-
sident Roosevelt. Il annonce l'in-
tention des Etats-Unis de construi-
re de nouveaux navires de guerre.
Pour motiver cette déclaration, le
président ajoute: "Les faits sont
des faits, et les Etats-Unis doivent
les reconnaître".

Sans mentionner l'incident du
"Panay", il a dit que les récents
événements internationaux l'inquié-
taient énormément. Il a fait cette
annonce aux journalistes, hier soir,
en leur disant aussi qu'il avait
écrit au président Taylor, du comi-
té des appropriations de la Cham-
bre des représentants, pour l'infor-
mer qu'il devrait vraisemblable-
ment s'attendre à augmenter le
budget de la marine.

Dans sa lettre, le président dit
que, durant l'année fiscale, de 1939,
qui commence le 1er juillet, les
Etats-Unis devraient construire
deux cuirassés, deux croiseurs, huit
destroyers et six sous-marins.

propos si on pouvait les considérer
comme des voyageurs, comme des
hommes de chantiers, éloignés de
leur famille pour un temps, forcés
de passer les fêtes loin de chez-
eux.

Etre colon, c'est différent: c'est
s'être taillé un domaine, c'est vivre
avec sa famille dans un nouveau
chez-soi.

Les réjouissances des fêtes sont
essentiellement familiales. Le colon
s'y livre dans sa petite famille à
lui, comme dans la grande famille
qu'est la colonie.

En colonie, comme partout, la
joie des fêtes pousse à faire du
bien, quand ce ne serait que le bien
d'une bonne parole. Partout cette
joie incite à se mieux entendre à
se mieux pardonner.

En colonie, comme partout, rè-
gne le même esprit de joie, de paix,
la même sympathie.

Faut-il plaindre les colons, quand
on sait qu'ils jouissent chez eux des
mêmes sentiments qui animent tout
le monde?

— L'ANCTOT.

45,752 chèques émis pour la pension de vieillesse

QUÉBEC, 29. — (D.N.C.) — Le 31 décembre, la Commission des Pensions de Vieillesse émettra 45,752 chèques au montant total de \$840,147.45. Du premier novembre 1936 au 31 décembre 1937, la Commission aura versé une somme globale de \$11,859,067.43 dont soixante-quinze pour cent est payable par le fédéral et vingt-cinq pour cent par le provincial.

Poussé par la jalousie...

(Suite de la page 2)

tour d'elle ils virent du sang sur les murs et dans l'escalier.

LA POLICE

La police fut immédiatement prévenue, et, quelques minutes plus tard le capitaine Hébert, du poste numéro 4, suivi de près par l'inspecteur Brodeur et les membres de l'escouade des homicides, le lieutenant-détective Therrien, et les sergents-détectives Hogue, Presky, Carpenter, Boileau, Laroche et Fitzpatrick, étaient sur les lieux.

MORTE

Les autorités de l'hôpital Sainte-Jeanne d'Arc furent prévenues et le docteur Charles, de cette institution arriva peu après en ambulance. Il ne fit que constater la mort de la femme et l'on appela la morgue.

Les détectives, après s'être informés du mari, apprirent de voisins et de deux enfants plus jeunes que James, que ce dernier n'était pas sorti de l'après-midi.

Dans l'escalier des traces de sang les conduisirent au troisième étage où, dans la cuisine, ils trouvèrent des traces d'une dure lutte.

TOUT BOULEVERSE ET BRISE

Tous les meubles étaient bouleversés ou brisés. Les murs et les planchers étaient recouverts de sang. Sur le plancher était un fer à repasser encore chaud et une planche à repasser était brisée sur le plancher de même que plusieurs chaises.

Les policiers visitèrent toutes les pièces de la maison qui, à l'exception de la cuisine, était dans l'ordre le plus parfait. Ils arrivèrent ensuite dans une pièce inoccupée de la maison.

LE PENDU

Ils virent que la porte en avait été enfoncée et, dans la porte, pendu à la traverse, ils trouvèrent le mari. On le détacha vivement, car le corps était encore chaud, et un nouveau médecin fut appelé. Il constata cependant que l'homme était mort.

La hache ayant servi au crime fut trouvée à quelque distance de la femme. Le taillant en était rempli de sang et de cheveux de la malheureuse victime.

Pendant ce temps les deux plus jeunes enfants des victimes, Edith, 4 ans, et Joe, 6 ans, avaient été conduits chez une tante où ils étaient lors du drame.

LA JALOUSIE

Interrogeant le fils aîné la police apprit que les deux époux se querellaient constamment depuis nombre d'années. Tous deux étaient d'une grande jalousie. Il ne se passait guère de jour que l'homme qui, jusqu'à deux mois était chômeur et sous le secours direct, ne fasse une terrible scène de jalousie à sa femme et ne frappe celle-ci.

SEPARATION

La femme, fatiguée et effrayée de ces scènes continuelles, avait décidé de se séparer de son mari et avait entrepris des procédures judiciaires dans ce sens. Son mari, qui semblait apparemment l'aimer, s'y objectait de toutes ses forces.

Il semble que, hier après-midi, peu après trois heures, le mari se soit soudainement décidé d'en finir avec sa femme, car, à ce moment, les deux enfants, Edith et Joe, étaient dans la maison. Il leur dit de sortir tous deux et d'aller jouer dehors.

LA QUERELLE FATALE

A ce moment la femme, qui était une ménagère très propre, venait de terminer le ménage de sa maison. Elle commençait à repasser

son linge dans la cuisine. Elle eut le temps de terminer son travail. La querelle éclata sans aucun doute dès que le travail fut fini.

Elle dégénéra promptement en une violente altercation et les époux en vinrent aux coups. Il semble certain que le mari attaqua sa femme qui se défendit car tout fut bouleversé dans la cuisine.

A COUPS DE HACHE

Le mari s'empara alors de la hache et tenta d'en frapper sa femme qui se défendit légitimement à maintes reprises au visage et aux mains. Il parvint à frapper sa victime qui pendant son sang en abondance se sauva dans l'escalier du troisième étage avec l'intention de se sauver dans la rue et d'appeler à l'aide.

Le mari la poursuivant dans l'escalier avec sa hache à la main, la rejoignit au pied de l'escalier et là la frappa de nouveau, la tuant cette fois.

La victime s'affaissa à l'endroit même où elle était, mourant presque immédiatement. Réalisant sans aucun doute ce qu'il venait de faire, le mari jeta la hache ensanglantée près d'elle, et remonta l'escalier.

IL SE PEND

Il se rendit à la chambre inoccupée dont il enfonça la porte et s'y pendit. Il monta sur une boîte, puis sur un escabeau et, prenant une forte corde d'emballage, il s'en servit pour se pendre, renversant du pied l'escabeau.

Les voisins n'entendirent aucun bruit de querelle dans la maison pendant toute l'après-midi et les enfants étaient allés chez une tante habitant au numéro 3571 de la rue Clark quand le drame se produisit.

Les deux cadavres furent transportés à la morgue.

La maison où fut commis le double crime était autrefois la résidence de l'ancien échevin Louis Rubenstein.

MEURTRE ET SUICIDE

Le coroner Prince a tenu enquête ce matin, sur les circonstances de cette horrible tragédie qui a fait trois orphelins au lendemain de la fête de Noël. Il a entendu la version du jeune James Pozsonyi et celle du lieutenant-détective Théo Therrien, puis il a rendu un verdict de meurtre dans le cas de Mme Pozsonyi et un verdict de destruction volontaire dans celui du mari trouvé pendu.

L'abolition...

(Suite de la page 3)

Taxes: Entretien des ruelles, exemptions, contributions de certaines compagnies, consolidation des impôts, imposition et perception de la taxe d'affaires et de la taxe d'eau dans certains cas, taxes spéciales sous forme de permis, contribution foncière, taux de l'intérêt sur arriérés, taxe de vente, impôt sur le revenu, impôts provinciaux.

Règlements: violation, droit de prohiber l'érection de stades, etc.; circulation et amendes de bicyclettes; pouvoir de démolir certains bâtiments inoccupés, etc.; enseignes sur propriété privée; fermeture à certaines heures des boutiques de barbiers, des salons de coiffure et des boutiques de confectionnaires; vente de bicyclettes, de parties ou d'accessoires d'iceux ou de jouets d'enfants;

Travaux publics: améliorations locales, travaux remédiateurs au chômage, égouts, usines d'épuration des eaux ménagères, modification des rôles, boulevards, conduites souterraines, aqueduc; embellissement de la ville; centre civique, pavage, réfection et réparation de la chaussée, contribution des municipalités au coût d'expropriation ou de travaux publics; expropriations, acquisition d'immeu-

Le prix Raymond-Casgrain va à une Montréalaise

QUÉBEC, 29. (D.N.C.) — Mlle Cécile Lagacé, 565 rue Bienville, à Montréal, a gagné le prix Raymond-Casgrain. Ce prix est de \$100. Cette année, le concours portait sur: "La fidélité à la langue française au Canada".

bles, répartition du coût, suspension des rôles;

Finances: budget de dépenses capitales, emprunts; liasse de terrain au boulevard Décarie; conduites d'eau, achat, prohibition et réglementation des carrières, utilisation de certains résidus pour aménagement de marchés publics; démolition de taudis et construction de logements salubres, construction et réfection d'édifices municipaux, utilisation de certains emprunts pour fins d'aqueduc, modifications au contrat du Tramway, règlement de réclamations des commissions scolaires, approvisionnement d'électricité, contrat d'éclairage, etc.; droit d'exécution de jugement contre les intéressés dans les clubs, compagnies, etc.; vente des terrains appartenant à la Cité, ratification de certains actes, résolutions, conventions, contrats, rôles, plans, etc."

Salaires...

(Suite de la page 3)

Il ne pourra être payé nulle part un salaire moindre que \$8.16 par semaine.

PAS MOINS DE 30 HEURES

M. Crompton nous dit que l'on établit la semaine de 48 heures pour régler définitivement la question du chômage. Après 48 heures, le patron, au lieu de payer temps et demi, préférera prendre d'autres employés, ce qui aura pour effet d'employer plus de personnes.

Par contre, les patrons ne pourront faire travailler leurs employés moins de 30 heures par semaine, sinon ils devront payer encore dans ce cas temps et demi.

4,000 employés dans les salles d'amusements et les théâtres toucheront aussi des augmentations de salaires. Devront recevoir un salaire minimum de 25 cents par heure, 15,000 employés dans les bureaux, faisant un travail clérical.

Dans les bureaux, la semaine a été fixée à 40 heures de travail. 3,000 chauffeurs de taxi et de camions sont compris dans l'ordonnance. Les chauffeurs de taxis devront avoir un salaire minimum de 25 cents l'heure et les chauffeurs de camions lourds, au moins 30 cents par heure.

Les employés de garage sont compris également dans l'ordonnance. 10,000 seront affectés. Le mécanicien touchera au moins 40 cents par heure, et l'aide au moins 30 cents par heure.

En vertu de la nouvelle ordonnance, les femmes sont protégées. L'ordonnance intéresse aussi plus de 1,000 instituteurs et institutrices dans la province. Ils ne pourront toucher annuellement moins de \$300, si on leur fournit le logement. Si on ne leur en fournit pas, on devra leur payer \$400.

L'ordonnance, de dire M. Crompton, n'est que temporaire et pourra être modifiée dans le cas de la reprise des affaires et aussi souvent qu'il sera nécessaire de le faire.

Elle consacre un grand principe, celui en vertu duquel l'ouvrier ou l'ouvrière sont garantis d'un recouvrement pour salaires ou solde de salaires devant tous les tribunaux civils de la province de Québec.

Les personnes, mentionnées ci-dessus recevront une augmentation annuelle de salaires de quelque \$11 millions. Il s'agit ici, comme on peut le constater de personnes qui ne travaillent pas dans l'industrie.

L'ordonnance entrera en vigueur, le 15 février prochain. M. Crompton nous dit que l'on peut s'adresser par écrit à la Régie, à Québec, si l'on a des plaintes à formuler. Toutefois, ces plaintes devront être rendues à Québec avant le 1er février.

Il est intéressant de savoir que, dans la province de Québec, il se paie annuellement en salaires \$561,000,000 dont \$477,000,000 aux hommes et \$84,000,000 aux femmes.

M. T.-C. Gaboury est décédé

Le Dr Tancrede-Charles Gaboury, autrefois percepteur du Revenu provincial et ancien député provincial du comté de Pontiac, est décédé, hier, à sa résidence, 1233 Parc Lafontaine, à l'âge de 86 ans.

Le docteur Gaboury est né à St-Jean-Baptiste de Rouville le 13 mars 1851, du mariage de Jean Baptiste Gaboury et de Rosalie Malo.

Il fit ses études classiques au collège de St-Hyacinthe, puis à l'université St-Joseph d'Ottawa et ses études médicales au collège des Médecins de Montréal. Il fut le premier médecin canadien-français à s'établir dans le comté de Pontiac où il se dévoua pendant près de cinquante ans.

Il fut pendant cinq ans maire de Bryson, chef-lieu du comté. En 1896 il fut choisi comme candidat libéral du comté au fédéral, il fut défait par M. W.-J. Poupore, mais en 1908 il était élu à l'Assemblée législative de Québec. Il s'intéressa à la construction du tronçon de ligne du Pacifique Canadien reliant le Long-Sault à Ville-Marie, dans le Témiscamingue. C'est à sa demande que le comté de Pontiac fut détaché du Témiscamingue.

En 1877, le docteur Gaboury épousait Mary Jane Fletcher, de Rigaud, décédée l'an dernier.

Il laisse dans le deuil deux fils, Raoul, marchand d'Edmonton; Ernest, avocat-conseil au Ministère du Revenu National à Ottawa, une fille Berthe (madame Charles-Edouard Lavergne), un frère, le docteur Ulrich Gaboury, de Lefebvre (Ont.), une sœur, Mme Azalie Crevier, de St-Laurent, et sept petits-enfants, Thérèse, Agnès, Françoise et Jean-Marie Lavergne; Paul et Marie Gaboury, et Lorraine Gaboury, fille de feu Emile Gaboury, de son vivant agent consulaire de France à Halifax.

Brillante revue à la Terrasse Normande

Le jongleur Bob Dupont, la danseuse Vera Fern présentent cette semaine deux scènes qui font tout à fait nouveau dans les revues de la Terrasse Normande à l'Hôtel Mont-Royal. Rodney McLennan, l'un des plus populaires interprètes des chansons américaines, obtient un succès extraordinaire, cette semaine, à la Terrasse Normande où, comme on a pris l'habitude de dire, à "la plus belle salle de l'Amérique", McLennan y avait déjà été très agréablement applaudi, en juin dernier, lors de l'ouverture du cabaret. Lundi soir et hier soir, la salle était comble. Les applaudissements ont été répétés et bien nourris. La semaine s'annonce pour être l'une des plus joyeuses dans l'histoire de la Terrasse Normande.

Rodney McLennan obtient un vif succès avec des chansons comme "In the still of the Night", "There's a Goldmine in the Sky" et "Vieni Vieni".

Tous les autres artistes au programme jouissent de la faveur des habitués du cabaret, et ce spectacle à toute la gaieté et la variété désirables.

La vedette de la radio Rodney McLennan, le soprano coloratura Lucille Johnson, la danseuse Vera Fern, le jongleur Bob Dupont, les danseurs Ruth et Billy Ambrose, l'orchestre de Lloyd Huntley, ses solistes Phil Brito, Don Turner, John McCullough, Dale Sherman constituent, cette semaine, l'excellente troupe de la Terrasse.

boury, et Lorraine Gaboury, fille de feu Emile Gaboury, de son vivant agent consulaire de France à Halifax.

La dépouille est exposée aux Salons mortuaires de Geo. Vandellac Ltée., 120 rue Rachel.

Les funérailles et l'inhumation auront lieu à Rigaud, vendredi prochain, et le cortège funèbre quittera la maison Vandellac, à 7 h. 30 ce jour-là, pour se rendre à la gare Windsor, d'où la dépouille mortelle sera transportée à Rigaud.

SALUTATIONS

et nos

Souhaits les plus sincères

de

BONHEUR

et de

PROSPÉRITÉ

durant

1938



LINDSAYS
C.W. LINDSAY & CO. LIMITED

1112, rue Sainte-Catherine ouest (Juste à l'ouest de Peel)
585, rue Saint-Hubert près Bélanger
586, rue Sainte-Catherine Est (angle St-Hubert)
4232, rue Wellington Verdun
MONTREAL

ON PEUT COMPTER SUR LES
Livraisons de la dernière heure
de
PIANOS ET RADIOS
pour les
CÉLÉBRATIONS du NOUVEL AN

Le Royaume des Femmes

Réponse à tout

par Jeanne



La beauté n'est pas une pierre d'assises assez solide pour édifier un foyer.

Q.—J'ai vingt-sept ans. Sans être un fat, je puis dire que j'ai été chanceux en amour. Toutes les jeunes filles que j'ai courtisées m'ont aimé au point que je les abandonnais, n'étant pas sérieux. Mais aujourd'hui, les choses sont un peu changées. J'aime la même jeune fille depuis cinq ans. Il est question de mariage. Nous sommes éloignés et ne pouvons nous voir souvent. Or, depuis un an je vois occasionnellement une autre jeune fille qui me tourne la tête tant elle est jolie. J'aime celle-ci au physique, et l'autre au moral. Quelle conclusion tirer?—COEUR QUI SOUFFRE.

R.—Si toutes les jeunes filles vous aiment, vous semblez avoir le cœur assez grand pour en aimer plus d'une. Vous avez bien l'âge de prendre une décision pourtant, et c'est non seulement votre droit, mais votre devoir. Les années ont éprouvé votre premier attachement et vous avouez aimer au moral cette amie à qui, d'ailleurs, vous avez proposé le mariage. Il importe de tirer au clair cette situation dès maintenant. La seconde amie sait-elle qu'il en existe une autre qui, à juste titre, peut se compter votre fiancée? Il faut qu'elle le sache, et sans doute, vous tirera-t-elle elle-même sa révérence, une femme de cœur ne tenant jamais à jouer ce rôle de rivale. Elle vous attire, elle vous affole par sa beauté; vous avez su ne pas vous rendre indifférent et prendre place dans son intérêt; maintenant vous ne voulez pas qu'elle souffre... A l'autre non plus, je suppose, vous ne voudriez pas faire de chagrin... Si vous ne pouvez pas, si vous ne voulez pas faire suite à vos projets, il faut qu'elle en soit informée tout de suite. Que vous dirais-je pour faire pencher la balance?... Que la beauté n'est pas une pierre d'assises suffisante pour édifier un foyer, que le charme moral d'une personne est un lien solide, que la parole donnée est un point d'honneur...

C'est votre cœur surtout qu'il faut consulter afin de prendre une décision et y être fidèle.

Un type de don Juan ne saurait guère donner de bonheur ni en retirer. Ne laissez pas le côté volage de votre caractère prendre le dessus.

Q.—Voulez-vous me dire comment on peut reconnaître que le beurre est pur? Celui-ci, que j'achète, me semble additionné de graisse.

PRUDENTE.

R.—Pour vérifier la qualité du beurre que vous achetez, placez sur votre langue gross comme un pois de beurre. Si ce beurre fond rapidement et intégralement, il est pur. Si, au contraire, il est des parcelles fondant avec len-

teur, le beurre est margariné car la margarine veut, pour fondre, une température supérieure à celle de la bouche. On varie le moyen de reconnaître la qualité du beurre: 1° En mettant dans une poêle chaude un morceau de beurre, si ce dernier a une teinte normale en eau, il grésillera en fondant; cette teinte est-elle excessive, ce grésillement s'accompagnera de petites

AVIS

Il sera répondu à toutes les questions d'intérêt général, ou même individuel, dans ce courrier quotidien. Nous prions les correspondants de bien vouloir écrire lisiblement et de faire leur question aussi claire et concise que possible.

Ces colonnes ne sont aucunement commerciales, tout ce qui touche à la réclame doit en être écarté.

Les lettres doivent être signées de pseudonymes, mais il ne faut pas que ceux-ci soient trop longs.

Il est bon de mettre sur l'adresse, la mention: Réponse à tout.

projections du liquide bouillant: 20 Sur une cuillère rouge au feu, jeter une lentille de beurre. Pur, il sentira le beurre fondu. Additionné de margarine, il sentira la viande grillée. Contenant de l'huile ou des graisses végétales, il sentira la mèche fumante.

Q.—Veuillez m'indiquer un bon moyen de nettoyer mes tongs de cuisine. J'ai beaucoup de peine à les dégraisser.—ECONOME.

R.—Quand vous lavez vos tongs de cuisine, ajoutez un peu de borax à l'eau où vous les faites bouillir. Ce produit a pour effet de faciliter le dégraisage et le blanchiment. Il opère en outre, comme un désinfectant.

Q.—Auriez-vous la bonté de me donner la signification des noms suivants: Yvette, Marcel, Jeanne?

C. MOI.

R.—Voici la signification des noms: Yvette, qui aime la mer.—Marcel, brave.—Jeanne, gracieuse.

JEANNE.

Retraites fermées

Au Couvent de Marie Reparatrice, 1625 Mont-Royal ouest, Outremont, aux dates suivantes:
Jeunes Filles—Du 13 au 16 janvier;
Dames—Du 24 au 27 janvier;
Institutiennes—Du 1 au 6 février;
Gardiennes-maîtresses—Du 10 au 13 février;
Gardiennes-maîtresses étudiantes—Du 17 au 20 février;
Jeunes Filles—Du 21 au 24 février.

OIGNONS GLACES

Pour glacer les oignons, on met du beurre dans une poêle; on y fait revenir 12 petits oignons, de belle couleur dorée; on y ajoute un peu de farine, une cuillerée rase; on en enrobe bien les légumes. Puis on ajoute un verre de bouillon pour délayer la farine, on ajoute en dernier lieu un morceau de sucre, on assaisonne, on laisse cuire, réduire doucement la sauce et les légumes se trouvent recouverts d'une couche épaisse et brillante. On procède de la même façon pour les carottes, navets.

GATEAU D'ALASKA

1 brique d'une pinte de crème glacée, 1 étage de gâteau éponge de 1 pouce d'épaisseur, 4 blancs d'œufs, 6 cuillerées à soupe de sucre de fruits ou à glacer.

Mettez un papier sur une planche et placez le gâteau au centre. Démoulez la crème glacée sur le gâteau, laissant dépasser 1 pouce de gâteau tout le tour de la brique. Recouvrez la crème glacée et le gâteau avec une meringue faite de blancs d'œufs et de sucre. Faites brunir rapidement dans un four chaud (450 deg. F.) Faites glisser du papier sur un plat de service et servez immédiatement. On peut saupoudrer la meringue de noix de coco finement hachée avant de faire brunir.

MERINGUES GLACEES

4 blancs d'œufs, 1-2 cuillerée à thé de vanille, 1-4 tasses de sucre de fruit ou de sucre granulé fin.

Battez les blancs d'œufs en neige très ferme. Ajoutez les deux tiers du sucre petit à petit, puis continuez de battre jusqu'à ce que le mélange garde sa forme. Ajoutez de l'essence, et incorporez le reste du sucre. Façonnez à l'aide d'une cuillère ou d'un sac et du tube à pâtisserie et humectez la planche recouverte d'un papier. Faites cuire dans un four à feu très lent (250 deg. F.) environ 10 minutes.

LA BONNE CUISINE

OEUF MIROIR AUX POINTES D'ASPERGES

Faites chauffer des asperges, une boîte; coupez-les en très petits morceaux; mettez-les dans une poêle avec du beurre, une poignée de fines herbes hachées. Remuez quelques minutes à petit feu. Cassez six œufs par-dessus. Assaisonnez, faites cuire 5 à 6 minutes.

toujours à petit feu (le temps de faire prendre les blancs).

Suivant le lit de légumes qu'on met au fond du plat et sur lequel on fait cuire les œufs, on a des œufs au miroir aux petits pois, à la macedoine, à la purée de champignons, d'épinards ou de foie gras, qu'on peut accompagner de sauces différentes.



Pour reposer les estomacs fatigués des bombances de Noël, servez des œufs aux asperges dans un moule de pâte à biscuit.



Les accessoires comptent pour beaucoup dans la beauté d'une robe. Que pensez-vous de ces ceintures, mesdames? (Créations de Henry à la Pense).

Réception française

A l'occasion du Nouvel An, M. René Turck, consul général de France, recevra les membres de la colonie française et les amis de la France dans les salles de l'Union Nationale Française, 429, avenue Viger, le samedi 1er janvier, de onze heures à midi.

Retraite fermée

Retraite fermée pour les dames et les demoiselles, du 13 au 16 janvier prochain, à la Villa Saint-Joseph, 1122 avenue de Lorimier, appel téléphonique AMherst 2944. Adresse aux futures retraitantes de

s'inscrire, de retenir leur place à l'avance, et de se munir d'un voile pour la chapelle, d'une "imitation de J.-C." et du petit nécessaire de toilette. — Communiqué.

Causerie de Paul Gouin

Mercredi le 12 janvier, M. Paul Gouin donnera une causerie à la salle paroissiale de Saint-Pierre-Apôtre, au cours de l'assemblée de la section Montcalm de la St-Jean-Baptiste. On peut se procurer des cartes d'admission à la centrale de la section, 1435 rue Wolfe, tous les soirs, de 7 à 11 h. p.m.

C'est si BON

avec les mets exquis
préparés pour les Fêtes



Essayez un sandwich à la dinde accompagné d'une bouteille de "Coca-Cola" glacé. Si bon lorsqu'il est pris seul... le "Coca-Cola" rehausse le goût des aliments. Achetez-en un carton de six bouteilles chez votre marchand et régalez-vous en à la maison.



Carton Spécial
pour les Fêtes 27¢

MONTREAL

FIANÇAILES

M. et Mme Armand Courval annoncent les fiançailles de leur fille, Aline, avec M. Robert Dufresne, fils de M. et de Mme Joseph Dufresne, de Montréal.

On annonce les fiançailles de Mlle Marcelle Vilandré, fille de M. et de Mme J.-H. Vilandré, de Notre-Dame de Grâce, avec M. Laurent Gingras, fils de M. L.-R. Gingras, décédé, et de Mme Gingras.

M. et Mme Edmond Martin annoncent les fiançailles de leur fille, Pauline, avec M. Louis-M. Bastien, fils de M. et de Mme W. Bastien, de Valois.

M. et Mme Rodrigue Prénouveau annoncent les fiançailles de leur fille, Colette, avec M. Maurice Charrier, fils de M. et de Mme Louis Charrier.

DEPLACEMENTS

L'honorable juge J.-L. St-Jacques est actuellement à Québec.

Le docteur et Mme J.-M.-E. Prévost sont revenus, mardi, à bord du "Saturnia", d'un séjour de quatre mois en Europe.

M. et Mme Jean-Paul Lemieux, de Québec, arriveront à Montréal jeudi, pour y passer les fêtes du Jour de l'An, les invités de Mme J.-F. Lemieux.



Mlle Thérèse Deslauriers, fille de M. et de Mme Deslauriers, décédés, et M. J. Roland Lambert, fils de M. J. Henri Lambert, d'Outremont, dont on annonce les fiançailles.

Mme Edmond Rouleau et son fils, Pierre, sont de retour de New-York, où ils ont passé une semaine.

M. et Mme C. Pierre Décaray, partiront vendredi pour le Club Sogneurial, où ils passeront les fêtes du Nouvel An.

M. et Mme J.-L. Papineau, qui ont passé le jour de Noël à Ottawa, les invités des parents de Mme Papineau, M. et Mme Armand Grenier sont de retour à Montréal.

M. et Mme Roddy Choquette partiront vendredi pour Québec, où ils passeront les fêtes du Nouvel An, les invités de l'honorable juge et de Mme P.-A. Choquette.

Mlle Jacqueline Tétrault est actuellement l'invitée de Mlle Simone Tessier, de Québec.

Mlle Madeleine Chassé est de retour à Montréal après avoir passé la fin de semaine à Québec.

Mlle Louise LeSage passe quelques jours à Québec, l'invitée de Mlle Raymonde Doyon.

M. Roland Côté passe la semaine à Québec.

Mlle Andrée Prévost passe quelques jours à Québec, l'invitée de Mlle Corinne Landry.

Mlle Renée Morency passe quelques jours à Québec, l'invitée de Mlle Monique Morency.

ESTEREL SPORTING CLUB

L'ouverture de l'Esterel Sporting Club, à Sainte-Marguerite du Lac Masson, constitue un des événements les plus importants de la saison d'hiver dans les Laurentides.

L'Esterel Sporting Club donnera sa première fête de la saison pour le réveillon du Nouvel An; le lendemain, 1er janvier 1938, l'Esterel Sporting Club organise une soirée dansante; un des meilleurs orchestres de Montréal contribuera à donner à ces deux manifestations une franche atmosphère de gaieté. Pour tout renseignement, prière de s'adresser à Mlle Springer, Esterel, Sainte-Marguerite du Lac Masson, ou Mlle Hogue, 417, rue St-Pierre, à Montréal.

La Commission scolaire rédige son bill annuel

M. Armand Dupuis, président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, a annoncé à la réunion régulière d'hier après-midi, qu'en collaboration avec le président du Central School Board, les commissaires chargés de rédiger le projet de loi qui doit être soumis à la prochaine session ont presque terminé la condensation de ce document. Ce dernier sera présenté à l'assemblée générale pour discussion et adoption le 11 janvier prochain.

Les bons souhaits du chef A. T. Ouimet

Voici le message que le directeur A.-T. Ouimet a adressé à tous les membres du service des incendies à l'occasion du nouvel an: "Au moment où la confiance des autorités municipales me fait le grand honneur de m'appeler à la direction du Service auquel j'ai consacré les meilleures énergies de ma vie, au cours d'une carrière de 33 années, il me fait plaisir de saluer cordialement chacun de vous et de vous dire que, comme par le passé, vous pouvez toujours compter sur l'encouragement et l'esprit de justice de votre nouveau directeur.

"De mon côté, je compte absolument sur la loyauté, le dévouement, l'esprit de travail et de coopération de chacun de vous, en toutes circonstances; et d'avance je puis vous affirmer qu'ainsi unis nous ne manquerons pas d'augmenter la prospérité et la bonne renommée de notre brigade, dont la réputation est déjà proverbiale chez nous comme à l'étranger.

"La coïncidence des fêtes me fournit la joyeuse occasion de vous adresser ainsi qu'à toutes vos familles mes vœux les meilleurs pour une bonne et heureuse nouvelle année."

M. et Mme Lucien Letellier annoncent les fiançailles de leur fille, Blanche, avec M. Roland Duhamel, fils de M. R.-H. Duhamel, décédé, et de Mme Duhamel.

Mme P.-V. Faucher annonce les fiançailles de sa fille, Lucienne Cloutier, avec M. J.-A. Anger, fils de M. et de Mme Henri Anger.

Mme T. Brassard et Mlle Alice Brassard, de Montréal, sont les invitées de M. et de Mme Maurice Meunier.

Mlle K. Fiset a passé le jour de Noël à la Rivière-du-Loup, l'invitée de M. et de Mme H.-R. Fiset.

OTTAWA

Sir George et lady Perley donnent une soirée dansante ce soir, en l'honneur de leur petite-fille, Jean Perley-Robertson, débutante. Plus de trois cents invitations ont été lancées.

Mlle Lilian Gardner reçoit à dîner ce soir, en l'honneur de ses invitées, Mlles Harryette et Mabel Coulson, de Toronto.

Mlle Esmé Girouard reçoit à dîner ce soir avant la danse donnée par lady Perley.

La vente d'alcool dans les tavernes

Le capitaine Valiquette, de la police de la Commission des Licences, tient à avertir les taverniers de Montréal du fait qu'ils n'ont pas le droit de vendre d'alcool dans leurs tavernes. Cette pratique semble devenir de plus en plus commune dans certaines tavernes.

La police tient à avertir ceux qui le font qu'ils s'exposent à perdre leur permis. Aucune violation à la loi ne sera tolérée à l'avenir.

Les patrons de la "Patrie"

Les enfants, tout comme leur maman, aiment la variété dans la toilette. Voici un modèle jumper qui a le mérite de la versatilité. Vous pouvez le faire en lainage léger, l'accompagner d'une blouse en coton, en toile, ou en crêpe. La benjamine aimera tout particulièrement la jupe flottante.

Le patron No 4675 peut être obtenu dans les tailles 4, 6, 8, 10 et 12 ans. Un 6 ans demande 7-8 de verge de 54 pouces de largeur, la blouse demande 11-4 verge de 36 pouces de largeur.

Pour obtenir les patrons de la "Patrie" envoyer la somme de 21 sous mentionnant très lisiblement nom, adresse, taille et No du patron désiré, et adresser le tout à Bureau des Modes, La Patrie Montréal.

Vol à main armée dans un tramway

Peu après dix heures hier soir deux hommes firent arrêter un tramway du circuit Hochelaga à l'angle des rues Hochelaga et des Ormeaux.

En entrant dans le tram les deux hommes sortirent un revolver, le garde-moteur étant seul, et le forcèrent à leur remettre la somme de \$5, un grand nombre de billets de tramways, et son poinçon à correspondance.

L'un des hommes tenait le revolver pendant que le second fouillait la victime. Ils sortirent ensuite du tram et disparurent dans un champ.



EATON

Couvre-chaussures pour enfants



Jolis modèles comme ceux des grandes personnes. Velours noir, garni de belle fourrure. Chaud doublure ouatée. Pointures: 8 à 2 dans le lot.

Solde de fin d'année, jeudi, la paire

1.89

Chaussures, au deuxième

T. EATON CO. LTD.

CEZ-TE PATAUD

Ce n'est seulement qu'à deux minutes d'ici et je vais courir vite et revenir aussitôt. — Je n'ai pas très faim et —

Juste ciel, mon enfant, je crois que tu aimerais mieux travailler que manger.

Ve t'en fais pas, chère. J'vais avoir l'œil sur la jeune demoiselle et si elle n'a pas toute son assiette, je vais lui donner un coup de canne!

Tu vois Jeannine, tu es mieux de faire attention.

Allons donc, M. Martin plaisante parce que franchement, je mange toujours tellement que je me sens comme la femme grasse du cirque!



ENFIN LA VÉRITÉ SE FAIT JOUR

Les patriotes que l'on a jetés en prison ont sauvé la France d'une effroyable révolution communiste

Léon Blum devait être assassiné

PARIS, 29. (P.A.) — Eugène Deloncle, le chef présumé du Comité secret d'action révolutionnaire, accusé d'avoir conspiré contre la sûreté d'Etat, a fait des déclarations sensationnelles hier devant le juge d'instruction, disant que l'état-major de l'armée française avait réussi récemment à étouffer une révolution communiste grâce à des informations recueillies par les agents dudit comité.

Selon Deloncle, la révolution communiste, organisée avec l'appui de l'ambassadeur soviétique à Paris, devait éclater vers la mi-novembre.

Deloncle, qui était ingénieur aux chantiers maritimes de Saint-Nazaire, a précisé qu'ayant obtenu, grâce à ses agents, tous les détails de la conspiration, il s'empressa de les communiquer au général Jean-Marie Gamelin, chef de l'état-major.

CEUX QUI DEVAIENT MOURIR

M. Deloncle a révélé sous la foi du serment, que les communistes devaient tenter de renverser le gouvernement, par la force des armes, le 16 novembre. Des grèves générales devaient préparer le commencement du coup d'Etat. Elles auraient été suivies de l'assassinat de plusieurs des membres du cabinet de Front Populaire qui administrait encore la France. Parmi ces victimes désignées d'avance, à la vindicte des communistes, M. Deloncle a nommé l'ancien premier ministre Léon Blum, M. Marx Dormoy, ministre actuel de l'Intérieur, M. Jean Lebas, ministre des Transports, M. Edouard Deladier, ministre de la Défense, M. Jean Chiappe, ancien chef de police de Paris, député de droite, et l'un des plus fé-



LEON BLUM

roces adversaires des communistes en France: M. Jacques Doriot, ancien communiste militant et maintenant chef du parti populaire français et plusieurs autres. M. Deloncle affirma aussi que tous les détails de cette conspiration, on pouvait les trouver dans les dossiers de l'état-major de l'armée. Voici comment les conspirateurs devaient procéder le jour même du coup d'Etat:

LE 16 NOVEMBRE

Le matin du 16 novembre, la nation entière aurait été paralysée par des grèves générales dans l'industrie des vivres et dans tous les services publics. A Paris même, on aurait commencé par supprimer les principaux chefs du gouvernement et par capturer des otages. Quinze minutes après ce début prometteur, les troupes de choc des communistes entraient en scène, nettoyaient tous les postes de police de la région parisienne, de même que les quartiers qui ne sont pas habités par des sympathisants communistes. Ces troupes devaient aussi s'emparer du ministère de la Guerre, du palais de l'Elysée et des casernes de la capitale. M. Deloncle a aussi dit que les grèves qui éclatent actuellement en France, avec un regain d'intensité, lui semblent identiques à celles qui devaient éclater vers la mi-novembre.

COLERE NOIRE

Il conclut en disant qu'un fonctionnaire à l'emploi du président Albert Lebrun lui avait dit que l'ambassadeur de la Russie à Paris était "entré dans une colère noire, lorsqu'il avait appris que l'état-major avait bloqué les menées des communistes". Le texte du témoignage de M. Deloncle a été publié.

Bien qu'affaibli par la maladie le Pape a été extraordinairement actif durant toute l'année 1937

CITE VATICANE, 29. (P.C.-Havas). — Le rétablissement remarquable de Sa Sainteté le Pape Pie XI d'une maladie que le monde entier croyait fatale est le point saillant de tous les événements survenus au Vatican durant l'année 1937.

Cependant, comme le rideau se baisse sur 1937, le Souverain Pontife, maintenant âgé de 80 ans, a exprimé à plusieurs reprises la conviction que le jour est proche "où il devra rendre ses comptes au Créateur". Le Pape attribue sa guérison presque miraculeuse, à l'intercession de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus Aussi, lorsqu'en juillet dernier une nouvelle basilique fut dédiée à l'Assommoir, il exprima sa reconnaissance envers la "Petite Fleur" en déléguant à la cérémonie son secrétaire d'Etat, le cardinal Pacelli.

quer au nazisme, parce que celui-ci visait à l'idolâtrie de l'Etat et au paganisme. En septembre, dans son encyclique sur le Rosaire, le Pape revenait à l'attaque, dénonçant l'injustice sociale comme le pivot de la guerre des classes et accumulant les désapprobations des doctrines communistes et de ces forces qui professaient la lutte contre le "péril rouge" en invoquant des conceptions païennes en violation de toute loi divine ou humaine.

guerre civile en Espagne et de priver ardemment pour la fin du carnage. En septembre, la nomination de Mgr Antoniutti comme représentant du Vatican à Burgos, a marqué l'établissement de relations avec les insurgés, mais les relations avec le gouvernement étaient toujours officiellement maintenues.

5 princes

Le 13 décembre, la pourpre cardinalice était décernée à cinq prélats, parmi lesquels Mgr Gerlier, archevêque de Lyon et Mgr Pizzardo, sous-secrétaire d'Etat papal.

Les relations de l'Eglise avec l'Italie continuent d'être extrêmement cordiales, bien qu'une certaine tension ait été perçue au Vatican par suite du rapprochement Italo-allemand. Néanmoins, en mai dernier, le Pape reconnaissait l'empire éthiopien italien et y envoyait un délégué apostolique, Mgr Castellani. En avril le Pape décernait à la reine Hélène la rose d'or, ce qui amena un échange amical de télégrammes entre le Vatican et la famille royale italienne.

Le Saint-Père a encore trouvé le temps de s'occuper, sans aucune partialité des combattants de la

M. Hortensius Béique reçoit des journalistes et des députés



M. Hortensius Béique, député de Chambly et organisateur en chef de l'Union Nationale, recevait, hier soir, quelques députés et des journalistes à l'occasion de l'inauguration des bureaux de l'Union Nationale, sis à 25, St-Jacques. Assis, de gauche à droite, on voit M. René LaBelle, député de St-Henri; M. J.-Grégoire Belanger, député de Dorion; M. W.-R. Bullock, député de Westmount; M. Hortensius Béique, député de Chambly; M. P.-A. Lafleur, député de Verdun. Debout, de gauche à droite, M. Philippe Monette, député de Laprairie-Napierville; M. Candide Rochefort, député de Montréal-St-Marc; M. Alec Dewar; M. Butler, ancien candidat dans St-Henri; M. Donat Kavanagh; M. Abel Vineberg; M. Honoré Meunier; M. J.-C. LeFrançois; M. Romeo Perreault, chef de police et secrétaire-trésorier de Chambly-Bassin; M. Marc de Côté; M. le conseiller Zénon Lesage; M. J.-A. Turcotte; M. Gaetan Benoit; M. Lucien Godin; M. Joseph LaVerne; M. Henri St-Pierre et M. Gérard Thibeault, député de Montréal-Mercier. (Photo la "Patrie").

Anniversaire musical



On fait un petit peu de musique pour célébrer l'anniversaire de naissance du fils et secrétaire du président Roosevelt: James. On voit ici les musiciens Kitty et Jack Lee, épuisant leur répertoire pittoresque à la Maison Blanche.

Ottawa ignore cette option de Londres sur notre blé

LONDRES, 29. — Un journal travailliste anglais, le "Daily Herald", annonce que l'Angleterre a placé une option sur l'entière récolte de blé du Canada afin d'assurer son ravitaillement en cas d'urgence.

Selon ce journal, la Grande-Bretagne dépensera la somme de \$300,000,000 si elle se décide d'acheter toute la récolte de blé au Canada. La somme actuellement déposée par Londres serait de \$25,000,000. A Ottawa, on ignore tout de cette affaire. M. Gardiner, ministre de l'Agriculture, déclare qu'il ne connaît aucun fait qui aurait pu servir de base à cette histoire du journal anglais. Enfin, l'Office du blé canadien, par la voix de son vice-commissaire, M. R.C. Findlay, ignore tout de cette chose.

La guerre civile espagnole

Des troupes françaises auraient débarqué sur une des îles Baléares

PARIS, 29. (P.A.) — M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, a refusé hier en plein Sénat de démentir formellement les rumeurs voulant qu'une division de l'armée française ait débarqué sur l'île Minorque, la dernière possession des gouvernements espagnols aux îles Baléares.

M. Henry Lemery, ancien ministre de la Justice et sénateur, assura que l'on répétait sous le manteau qu'il était vrai que des troupes françaises étaient à Minorque. "J'espère, ajouta-t-il en s'adressant à M. Delbos, que le Gouvernement va catégoriquement nier ces bruits". M. Delbos se contenta de dire: "Je proteste contre les allégations du sénateur Lemery".

On sait, dans les milieux diplomatiques, que les experts du ministère français des Affaires étrangères ont discuté de l'occupation de Minorque par des troupes françaises. Les leaders de gauche sont persuadés que l'Italie projette de garder pour elle les îles Majorque et Ibiza, où l'on dit que des troupes italiennes sont installées en permanence. Toute puissance qui serait maîtresse de ces îles pourrait empêcher la France de communiquer, par la Méditerranée, avec ses possessions du nord de l'Afrique.

LES VOLONTAIRES

M. Lemery déclara aussi que les loyalistes pouvaient résister au gouvernement du général Franco pour la seule raison qu'ils avaient avec eux d'innombrables volontaires, recrutés en territoire français. Il accusa enfin M. Delbos d'avoir proféré des menaces contre l'Italie à la Société des Nations.

M. Delbos admit là-dessus qu'il avait fait entendre certains avertissements au sujet de l'occupation des Baléares par les troupes italiennes. "La France doit veiller à ce que le statu quo soit maintenu dans la Méditerranée, poursuivit-il. Je puis, tout de même, assurer au sénat que la France est parfaitement d'accord avec la Grande-Bretagne sur la conduite à suivre à l'égard de tous les problèmes de la Méditerranée".

Pour lutter, il faut des actes

Il faut des actes, non des paroles pour combattre le communisme et les autres idées subversives, disait hier, au déjeuner-causerie du club Kiwanis Saint-Laurent, à l'hôtel Queens, M. l'abbé Jean-Charles Beaudin, aumônier du Mont-Saint-Louis. On peut faire des discours contre ces doctrines, ajoutait l'abbé Beaudin, mais ceux-là seuls ont réellement à cœur le bien de leur pays qui croient que les actes constituent une meilleure prédication que les paroles et ont conscience que leur devoir de citoyen ne se résume pas à prendre part à des cérémonies patriotiques.

Le fondement de la société est la famille et l'esprit de charité, a dit encore l'abbé Beaudin. Il félicita le club de la générosité qu'il a manifestée au cours de l'année. On remarquait la présence de plusieurs femmes et enfants des membres. M. Adrien Francoeur présidait. Mlle Louise Houle, fille de 8 ans de M. J.-C. Houle, membre du club, a joué quelques morceaux de piano.

Le Dr Hector Cyphart a présenté le conférencier, M. Albert Chevalier. La remercié. Avant de clore l'assemblée, le président, M. Francoeur a tenu à remercier les officiers et les membres du club. Il profita de l'occasion pour souhaiter à tous une bonne et heureuse année.

Correspondance entre lycéens français et écoliers canadiens

PARIS, 29 — (P.C.-Havas) — La correspondance scolaire entre les écoliers français et les écoliers canadiens a considérablement augmenté au cours de l'année scolaire 1936-1937.

Le bureau français de l'Association de "Correspondance scolaire internationale" qui s'occupe d'organiser des prises de contact, par lettres, entre les écoliers et les lycéens de divers pays vient de publier des statistiques se rapportant à ces échanges intellectuels entre jeunes gens de même âge, mais de nationalité différente. Les statistiques en même temps qu'elles indiquent l'augmentation générale de ces relations au cours de l'année 1936-1937, apportent la preuve du développement des relations épistolaires entre les jeunes Français et les jeunes Canadiens. Alors qu'il n'y avait que 1,842 échanges de correspondance, au cours de l'année scolaire 1935-1936, entre la France et le Canada, on en a enregistré 2,601 au cours de l'année écoulée, soit une progression de 650.

Les Canadiens sont de plus en plus ardents pour écrire, constate le Bulletin de la correspondance scolaire internationale. Nous constatons, poursuit le Bulletin, que la correspondance mixte entre elles et les garçons français fonctionne à la satisfaction générale et constitue un stimulant à la paresse épistolaire de bien des jeunes gens".

Le "petit SOU" français, qui coûte CHER à frapper, disparaîtra-t-il?

PARIS, 29 — (P.C.-Havas) — Le "petit-sou" traditionnel doit disparaître du système monétaire français, a déclaré le sénateur Auguste Mounie, dans son rapport sur les monnaies et les médailles à la commission des finances de la Haute Assemblée.

S'il est exact, comme le soutient le sénateur Mounie, dans son rapport, que la pièce de cinq centimes ne correspond plus à aucune valeur réelle et que, en raison des dévaluations successives, elle n'a plus aucun pouvoir réel d'achat, pas même pour acheter un journal ou un bonbon, elle n'en reste pas moins souvent mentionnée dans des expressions courantes et de la vie de tous les jours en France. Elle sert notamment à approcher au plus près une somme que pour une raison de psychologie commerciale les marchands hésitent à afficher, préférant annoncer le prix de "9 francs 95" plutôt que "dix francs". Et l'Etat lui-même donne l'exemple avec les timbres-poste à 65 centimes.

MAIS le rapporteur des monnaies et médailles a un argument de premier ordre pour demander que le sou aille rejoindre dans les collections numismatiques les pièces d'un et de deux centimes d'avant la guerre. C'est que la pièce d'un sou coûte en réalité à l'Etat deux sous. C'est un souci d'économie, déclare le sénateur Mounie qui pousse à demander la suppression de la frappe des pièces de cinq centimes. Pour la pièce de dix centimes elle-même, les frais de frappe et de métal s'élèvent en effet déjà à 13 centimes.

Un argument de premier ordre pour demander que le sou aille rejoindre dans les collections numismatiques les pièces d'un et de deux centimes d'avant la guerre. C'est que la pièce d'un sou coûte en réalité à l'Etat deux sous. C'est un souci d'économie, déclare le sénateur Mounie qui pousse à demander la suppression de la frappe des pièces de cinq centimes. Pour la pièce de dix centimes elle-même, les frais de frappe et de métal s'élèvent en effet déjà à 13 centimes.

Un argument de premier ordre pour demander que le sou aille rejoindre dans les collections numismatiques les pièces d'un et de deux centimes d'avant la guerre. C'est que la pièce d'un sou coûte en réalité à l'Etat deux sous. C'est un souci d'économie, déclare le sénateur Mounie qui pousse à demander la suppression de la frappe des pièces de cinq centimes. Pour la pièce de dix centimes elle-même, les frais de frappe et de métal s'élèvent en effet déjà à 13 centimes.

Un argument de premier ordre pour demander que le sou aille rejoindre dans les collections numismatiques les pièces d'un et de deux centimes d'avant la guerre. C'est que la pièce d'un sou coûte en réalité à l'Etat deux sous. C'est un souci d'économie, déclare le sénateur Mounie qui pousse à demander la suppression de la frappe des pièces de cinq centimes. Pour la pièce de dix centimes elle-même, les frais de frappe et de métal s'élèvent en effet déjà à 13 centimes.

Un argument de premier ordre pour demander que le sou aille rejoindre dans les collections numismatiques les pièces d'un et de deux centimes d'avant la guerre. C'est que la pièce d'un sou coûte en réalité à l'Etat deux sous. C'est un souci d'économie, déclare le sénateur Mounie qui pousse à demander la suppression de la frappe des pièces de cinq centimes. Pour la pièce de dix centimes elle-même, les frais de frappe et de métal s'élèvent en effet déjà à 13 centimes.

Un argument de premier ordre pour demander que le sou aille rejoindre dans les collections numismatiques les pièces d'un et de deux centimes d'avant la guerre. C'est que la pièce d'un sou coûte en réalité à l'Etat deux sous. C'est un souci d'économie, déclare le sénateur Mounie qui pousse à demander la suppression de la frappe des pièces de cinq centimes. Pour la pièce de dix centimes elle-même, les frais de frappe et de métal s'élèvent en effet déjà à 13 centimes.

Un argument de premier ordre pour demander que le sou aille rejoindre dans les collections numismatiques les pièces d'un et de deux centimes d'avant la guerre. C'est que la pièce d'un sou coûte en réalité à l'Etat deux sous. C'est un souci d'économie, déclare le sénateur Mounie qui pousse à demander la suppression de la frappe des pièces de cinq centimes. Pour la pièce de dix centimes elle-même, les frais de frappe et de métal s'élèvent en effet déjà à 13 centimes.

Un argument de premier ordre pour demander que le sou aille rejoindre dans les collections numismatiques les pièces d'un et de deux centimes d'avant la guerre. C'est que la pièce d'un sou coûte en réalité à l'Etat deux sous. C'est un souci d'économie, déclare le sénateur Mounie qui pousse à demander la suppression de la frappe des pièces de cinq centimes. Pour la pièce de dix centimes elle-même, les frais de frappe et de métal s'élèvent en effet déjà à 13 centimes.

Un argument de premier ordre pour demander que le sou aille rejoindre dans les collections numismatiques les pièces d'un et de deux centimes d'avant la guerre. C'est que la pièce d'un sou coûte en réalité à l'Etat deux sous. C'est un souci d'économie, déclare le sénateur Mounie qui pousse à demander la suppression de la frappe des pièces de cinq centimes. Pour la pièce de dix centimes elle-même, les frais de frappe et de métal s'élèvent en effet déjà à 13 centimes.

Un argument de premier ordre pour demander que le sou aille rejoindre dans les collections numismatiques les pièces d'un et de deux centimes d'avant la guerre. C'est que la pièce d'un sou coûte en réalité à l'Etat deux sous. C'est un souci d'économie, déclare le sénateur Mounie qui pousse à demander la suppression de la frappe des pièces de cinq centimes. Pour la pièce de dix centimes elle-même, les frais de frappe et de métal s'élèvent en effet déjà à 13 centimes.

Un argument de premier ordre pour demander que le sou aille rejoindre dans les collections numismatiques les pièces d'un et de deux centimes d'avant la guerre. C'est que la pièce d'un sou coûte en réalité à l'Etat deux sous. C'est un souci d'économie, déclare le sénateur Mounie qui pousse à demander la suppression de la frappe des pièces de cinq centimes. Pour la pièce de dix centimes elle-même, les frais de frappe et de métal s'élèvent en effet déjà à 13 centimes.



NEWTON D. BAKER, 66 ans, est mort à Cleveland d'une hémorragie cérébrale qui l'a terrassé durant la journée de Noël. Baker, que l'on voit ici avec Mme Baker, fut secrétaire de la Guerre pendant l'administration de Woodrow Wilson.

Les plus récents détails du scrutin de Lotbinière

QUEBEC, 29. — Aux dernières nouvelles reçues de Ste-Croix de Lotbinière, la pluralité de l'hon. M. J.-N. Francoeur, député élu, est de 5277 voix. L'officier-rapporteur n'a cependant pas encore voulu donner le nombre des votes enregistrés ni celui obtenu par chacun des candidats.

Son rapport officiel ne sera connu que le 3 janvier prochain, à la suite du pointage. Hier soir, il n'y avait plus qu'un bureau de vote de Ste-Agathe, dont on ne connaissait pas le résultat.

M. Francoeur a pris des pluralités dans toutes les paroisses, excepté dans St-Edouard, où M. Paul Bouchard a obtenu 28 voix de plus que son adversaire. L'hon. M. Francoeur, après avoir passé la journée de l'élection à Québec, est allé dans son comté, le soir. A St-Apollinaire, il fut accueilli par une foule de 300 personnes qui l'attendaient sur le quai de la gare. Une foule non moins considérable l'attendait, à Laurier.

FEU M. VERVILLE

Il se rendit ensuite à St-Flavien, où il rencontra l'hon. M. C.G. Power, ministre des Pensions, ainsi que ses principaux lieutenants.

Inutile de dire ici que le nouveau député fédéral fut requis de porter la parole à St-Flavien. Avant de commencer son discours, l'hon. M. Francoeur a demandé une minute de silence en mémoire de feu le notaire Verville.

M. Francoeur déclara ensuite que la victoire de Lotbinière était celle des principes de la démocratie. Il dit qu'il serait toujours opposé à la participation du Canada aux guerres extérieures. Mais je tiens, dit-il, à ce que mon pays soit en mesure de se défendre contre tout trouble survenant à l'intérieur ou contre toute attaque venant de l'extérieur.

En terminant, M. Francoeur a dénoncé le communisme et le fascisme. Il fit appel aux libéraux et aux conservateurs de Lotbinière afin que chacun aide à travailler dans l'intérêt du comté, de la province et du pays.

DETAIL DU SCRUTIN

Voici la liste des pluralités obtenues par l'hon. M. Francoeur:

	Fran-	Bou-
	coeur	chard
Deschallons	291	..
J.-Y.	113	..
Issoudun	94	..
Leclercville	90	..
Leclercville	28	..
Leclercville	47	..
Leclercville	88	..

Le prévenu a été trouvé coupable de deux chefs d'accusations, et condamné à \$20 d'amende et aux frais ou à deux mois de prison, dans chaque cause.

Le recorder blâme le comité exécutif

Le recorder Semple a vertement blâmé le comité exécutif de Montréal au cours du procès de Gérard David, accusé d'avoir tenu un restaurant dans une section résidentielle. Le prévenu a été trouvé coupable de deux chefs d'accusations, et condamné à \$20 d'amende et aux frais ou à deux mois de prison, dans chaque cause.

Cependant le recorder a vertement critiqué le comité exécutif lui-même, dit-il, sous la pression d'un échec, accorda à l'accusé un permis illégal de tenir un restaurant à cet endroit. Le comité exécutif n'a pas le droit, ajouta le recorder, d'amender un règlement sans en adopter un autre.

LA PATRIE



A noter à CHLP

- 3 h. 00—Opéra.
- 7 h. 30—Le fureteur.
- 7 h. 45—Une cause célèbre.
- 8 h. 00—Gilbert Hill.
- 8 h. 30—A la bonne franquette.
- 9 h. 30—Le trio de concert "La Patrie".
- 10 h. 30—Autour des grands maîtres.

L'hon. M. Bilodeau à la radio, demain

L'Association des Marchands Détaillants du Canada continuera, demain soir, de 7 heures 15 à 7 heures 30 ses émissions radiophoniques par les postes CKAC, de Montréal, et CKCV, de Québec.

Deux discours seront prononcés, le premier par l'hon. M. Joseph Bilodeau, ministre provincial des Affaires municipales, du Commerce et de l'Industrie; le second par le président provincial des Marchands Détaillants, M. J.-H. Tétreau, de Drummondville.

M. Bilodeau profitera de cette occasion pour présenter les meilleurs vœux du gouvernement provincial à tous les détaillants de la province.

Radio-Coloniale-France

Après-midi

- 1. O. 25 m. 60 — 11.720 Kc.
- 6 h. 15—Concert de musique enregistrée.
- 8 h. 00—Musique enregistrée.
- 1. O. 25 m. 60 — 11.720 Kc.
- 10 h. 00—Concert de musique enregistrée.
- 11 h. 45—Concert de musique enregistrée.

JEUDI 30 DECEMBRE

Avant-midi

- 1. O. 25 m. 24 — 11.885 Kc.
- 2 h. 00—Informations du Radio-Journal de France.
- 2 h. 20—Musique enregistrée.
- 3 h. 15—Cortège de France.
- 3 h. 30—Revue de Presse.
- 3 h. 45—Musique enregistrée.
- 4 h. 30—Musique enregistrée.
- 1. O. 19 m. 68 — 15.243 Kc.
- 6 h. 00—Concert de musique enregistrée.
- 6 h. 45—Cortège espagnol de la vie française.
- 7 h. 15—Concert: Relais de Toulouse.
- 7 h. 45—Cortège de France.
- 8 h. 00—Concert: Relais de Paris-P.T.T.
- 9 h. 00—Chronique internationale, par M. Gout.
- 9 h. 10—La Vie parisienne, par M. Henri Bellamy.
- 9 h. 20—Musique enregistrée.
- 9 h. 30—Mélodies d'Emmanuel Bondeville, interprètes par Mlle Hélène Baudry, présentation par M. Carol Bérard.
- 10 h. 00—Concert de musique de chambre, avec les concours de Mmes Pauline Sandra, cantatrice, Brilla-Chouillier, violoniste et M. Chouillier, pianiste.
- 1. O. 25 m. 24 — 11.885 Kc.
- 1 h. 00—Les disques de la semaine, par M. P.-C. Brive.
- 1 h. 45—Le quart d'heure du poète, par M. Charles Vidrac.
- 2 h. 00—Radio-Journal de France.
- 3 h. 30—Relais.

Souhaits de M. J. Gariépy

M. J.-E. Gariépy, secrétaire du Conseil des métiers et du travail de Montréal, nous adresse l'expression de ses meilleurs vœux, à l'occasion de la nouvelle année. En voici le texte:

Comme rien ne peut empêcher la marche inexorable du temps, 1937 ne sera bientôt que chose du passé et nous souhaitons la bienvenue à une nouvelle année.

Pouvons-nous sincèrement regretter cette année écoulée? Somme toute, nous devons admettre qu'elle ne fut pas ce que nous avions espéré, car si nous jetons un regard en arrière nous constatons qu'économiquement et socialement nous traversons une époque extrêmement troublée et que le monde nous offre un spectacle navrant. Quoique la science moderne dispose de moyens capables de procurer à chaque individu une existence prospère, nous constatons, avec peine, qu'une grande partie de notre population ouvrière est condamnée à l'oisiveté et que le chômage règne encore en maître au sein de la classe des travailleurs.

1938 sera-t-il pour nous la fin de nos peines; la prospérité reviendra-t-elle prendre place au milieu de nous pour nous faire oublier tous nos déboires subis au cours des années de dépression que nous avons traversées?

C'est dans cette ferme conviction que nous devons envisager la nouvelle année. Toutefois, pour atteindre notre but,

AUJOURD'HUI

CHLP

La "Patrie"

- 2 h. 00—Variétés.
- 2 h. 30—Orchestre de Mal Grayson.
- 3 h. 00—Opéra.
- 4 h. 00—Les disques de A. P. Ferrell.
- 4 h. 15—Chansons de genre.
- 4 h. 30—Orchestre de concert Jack Joy.
- 4 h. 45—Thé dansant.
- 5 h. 30—Mél-Mélo.
- 6 h. 00—Devines...
- 6 h. 15—Variétés.
- 6 h. 30—Radio-Annuaire (Chansons françaises).
- 7 h. 30—Le fureteur.
- 7 h. 45—Une cause célèbre.
- 8 h. 00—Gilbert Hill, pianiste.
- 8 h. 30—A la bonne franquette.
- 9 h. 00—Café Mémorant.
- 9 h. 30—Le trio de concert "La Patrie".
- 10 h. 00—L'orch. de l'Auditorium.
- 10 h. 30—Autour des grands maîtres.
- 11 h. 00—Fin de l'émission.

CKAC

La "Presse"

- 2 h. 00—Chansonnets françaises.
- 2 h. 15—La rue principale.
- 2 h. 30—Ensemble Madison (CBS).
- 3 h. 00—Variétés (CBS).
- 3 h. 30—Variétés instrumentales.
- 4 h. 00—L'institut de musique Curless — Sonate tri majesté (Franz Liszt) — Ländler (Mozart); Cygne (St-Saëns); Sevillaiana (Albeniz); Andante

DEMAIN

CHLP

La "Patrie"

- 8 h. 00—Nouvelle matin. Musical.
- 9 h. 00—Chansons françaises.
- 9 h. 30—Musique d'orgue.
- 9 h. 45—Baudouin St-Hubert.
- 10 h. 00—C'est le bon temps de...
- 10 h. 15—Baudouin L'Éternelle.
- 10 h. 30—Emission Living Room.
- 10 h. 45—Musique de danse — Paul Landry.
- 11 h. 00—Jean Piquette.
- 11 h. 15—N.-G. Valiquette, L'été.
- 11 h. 30—Programme Coral.
- 11 h. 45—Musique de danse.
- 12 h. 00—L'heure féminine.
- 12 h. 15—L'art des fleurs.
- 12 h. 30—L'heure féminine.
- 2 h. 00—Marches militaires.
- 2 h. 15—Concours musicales et...
- 2 h. 30—Orch. King.
- 3 h. 00—Poèmes symphoniques.
- 4 h. 00—Disques de Ray Ventura.
- 4 h. 15—Bonne fortune.
- 4 h. 30—La salle d'harmonie.
- 4 h. 45—Orch. de Seger Ellis.
- 5 h. 00—Café Mémorant.
- 5 h. 30—Mél-Mélo.
- 6 h. 00—Devines...
- 6 h. 15—Variétés.
- 6 h. 30—Radio-Annuaire. — (Chansons françaises).
- 7 h. 30—Sténo.
- 7 h. 45—Le magasin de musique La Touche.
- 8 h. 00—Orch. de J. Gilbert.
- 8 h. 30—Recital d'artistes.
- 8 h. 45—Au fil du contrant, CBC.
- 9 h. 30—Orch. de danse.
- 10 h. 00—Radio-comédie.
- 10 h. 30—Orch. Auditorium.
- 11 h. 00—Fin de l'émission.

CKAC

La "Presse"

- 2 h. 15—Mélodies Rhythmes.
- 2 h. 30—Pot-pourri national.
- 3 h. 00—Aubade.
- 3 h. 15—Nouvelles.
- 3 h. 30—Chansons françaises.
- 3 h. 45—Cher Columbia CBS.
- 4 h. 00—Nouvelles.
- 4 h. 15—Programme Chéris.
- 4 h. 30—Bonjour Madame.
- 4 h. 45—Mélodies exquises.
- 5 h. 00—La parade des mélodies.
- 5 h. 15—"Votre programme".
- 5 h. 30—A bâtons rompus.
- 5 h. 45—Poème symphonique.
- 6 h. 00—Programme Ringo, CBS.
- 6 h. 15—Le commerce de l'est.

nous devons consolider nos rangs et accorder notre plus entière coopération à notre mouvement ouvrier international pour la réalisation immédiate d'un ordre économique qui équilibre et humanise, qui chassera de nos foyers ouvriers cette peste et ces privations qui durent depuis trop longtemps.

En ces temps de fêtes et de réjouissances, ou tous, du plus riche au plus pauvre, échangeons des bons souhaits et fraternisons d'un commun accord, je suis heureux de profiter de l'occasion pour offrir aux officiers de notre Conseil, à nos délégués ainsi qu'aux officiers de nos unions affiliées et à leurs membres, mes plus sincères souhaits de Bonne et Heureuse Année.

Puisse 1938 n'être pour tous qu'une année de paix, de bonheur et de prospérité.

J.-E. GARIÉPY, secrétaire,
Conseil des Métiers et du
Travail de Montréal.

(Brahms): Passacaille-Romance

- (Beethoven): Valse (Schubert); Rondo (Schubert).
- 1 h. 45—Musique triganes.
- 2 h. 00—Andances sociales.
- 2 h. 15—Planologie.
- 2 h. 30—Maxophone.
- 2 h. 45—Le programme du foyer.
- 3 h. 15—L'heure récréative.
- 3 h. 30—Orch. de G. Hall, CBS.
- 3 h. 45—Basta (CBS).
- 4 h. 00—Mélodies exquises.
- 4 h. 15—Le curé de village.
- 4 h. 30—14 d'heure avec Anna Malenfant, Lionel Daurina.
- 4 h. 45—Don Juan.
- 5 h. 00—Les Montagnards de Québec.
- 5 h. 00—Chantons en choeur.
- 5 h. 00—Recital par Louis Bourdon, variety.
- 10 h. 15—Radio-Journal.
- 10 h. 30—Orch. L. Huntley.
- 11 h. 00—Allo, allo, les sports.
- 11 h. 15—Benny Goodman et son orchestre.
- 11 h. 30—Orch. de Richard Hamber, (CBS).
- 12 h. 00—Tommy Dorsey et orch.
- 12 h. 30—Orch. H. King, CBS.
- 1 h. 00—Fin des émissions.

CFCE — CFUX

- 2 h. 00—Trio de danse, (NBC).
- 2 h. 15—Interview et solistes, (NBC).
- 2 h. 30—Valse favorites, NBC.
- 3 h. 00—Orchestre et solistes, (NBC).
- 3 h. 30—Petites variétés, NBC.
- 3 h. 45—Groupe du Metropolitan Opera, NBC.
- 4 h. 00—Noël d'enfants, NBC.
- 4 h. 30—Parents et éducateurs.
- 4 h. 45—L'heure du thé.
- 5 h. 15—Musique.
- 5 h. 30—Barrade Bill, le marin.
- 5 h. 45—Easy Aces.

6 h. 00—Cours de la Bourse.

- 6 h. 15—Programme musical.
- 6 h. 30—Nouvelles.
- 6 h. 45—Musique.
- 7 h. 00—Soliste.
- 7 h. 15—Lune d'Afrique.
- 7 h. 30—Oncle Troy.
- 7 h. 45—A communiquer.
- 8 h. 00—Drame.
- 8 h. 15—Chronique sportive.
- 8 h. 30—One Men's Family.
- 8 h. 45—Le Magasin.
- 9 h. 00—Le chœur Community de Rochester.
- 9 h. 00—Frank L. Packard.
- 9 h. 30—Spotlight Parade.
- 10 h. 00—Cavaliers de la Salle.
- 10 h. 15—Soliste.
- 10 h. 30—L'intermède de la valse, NBC.
- 11 h. 00—Nouvelles.
- 11 h. 15—Orch. de King Jesters.
- 11 h. 30—Orch. H. Busse, NBC.
- 12 h. 00—Orch. de G. Miller, (NBC).
- 12 h. 30—Orch. T. Hill, NBC.
- 1 h. 00—Fin de l'émission.

CBF

- 2 h. 00—Trio de danse.
- 2 h. 15—Orch. J. Hunt.
- 2 h. 30—Valse favorites, NBC.
- 3 h. 00—Variétés continentales.
- 3 h. 30—Petites variétés.
- 3 h. 45—Chansonnets françaises.
- 4 h. 00—Disques.
- 4 h. 30—"Along Gypsy Trail".
- 4 h. 45—Le disque pour tous.
- 5 h. 00—Mme Jeanne Manbourg.
- 5 h. 15—Cotes de la Bourse.
- 5 h. 30—Disques.
- 5 h. 45—Mon oncle.
- 6 h. 00—"Canadian Capers".
- 6 h. 15—Orch. Markowsky.
- 6 h. 30—Les Cavaliers de La Salle.
- 6 h. 45—Radio-journal.
- 7 h. 00—Piano.

CBF

- 12 h. 00—Programme Service Rapide.
- 12 h. 45—Au royaume des jouets.
- 1 h. 00—Bourse.
- 1 h. 15—Mercuriale des produits laitiers.
- 1 h. 30—Température.
- 1 h. 45—Nouvelles.
- 2 h. 00—Le monde féminin.
- 2 h. 15—Sérénades.
- 2 h. 30—La rue principale.
- 2 h. 45—Orchestre de salon Columbia, CBS.
- 3 h. 00—Opéra.
- 3 h. 15—Hygiène sociale — Dr Beaumont.
- 3 h. 30—Classiques populaires.
- 3 h. 45—Entre les appuis-livres (CBS).
- 4 h. 15—Extraits d'opérettes.
- 4 h. 30—Fantaisie de l'année Américaine.
- 4 h. 45—Carnet social.
- 5 h. 00—Phonologie.
- 5 h. 15—Programme Sleepers.
- 5 h. 30—Le programme du foyer.
- 5 h. 45—L'heure récréative.
- 6 h. 00—Orch. de G. Hall, CBS.
- 6 h. 15—Chansonnets.
- 6 h. 30—L'école de hockey de Fair.
- 6 h. 45—L'Association des marchands détaillants.
- 7 h. 00—Orchestre de concert — 7 h. 45—Don Juan.
- 8 h. 00—"Le carrosse de la nuit" avec Gracie Gétinas, Lionel Daurina, Albert Cloutier.
- 8 h. 30—Radio Encyclopédie.
- 8 h. 45—L'heure Amate.
- 9 h. 00—Brise des plaines sud-africaines.
- 9 h. 15—Radio-Journal.
- 9 h. 30—Orch. Triganes.
- 9 h. 45—Allo, allo, les sports.
- 10 h. 15—Cab Calloway et son orchestre.
- 10 h. 30—Orch. L. Noble, (CBS).
- 10 h. 45—Orch. de E. Deutsch.
- 11 h. 00—Orch. S. Kaye.
- 1 h. 00—Fin des émissions.

CFCE — CFUX

- 2 h. 00—Quatuor de voix masculines, (NBC).
- 2 h. 15—Orgue et soliste, NBC.
- 2 h. 30—Edward McHugh "The Gospel Singer".
- 2 h. 45—Le petit déjeuner.
- 3 h. 00—Housseot Hannah.
- 3 h. 15—Musique.
- 3 h. 30—Nouvelles.
- 3 h. 45—Variétés.
- 4 h. 00—A bâtons rompus.
- 4 h. 15—Causerie.
- 4 h. 30—Le crieur.
- 4 h. 45—Musique.
- 5 h. 00—Aperçus sur le crime.

7 h. 45—Chronique sportive.

- 8 h. 00—René Mathieu, ténor; orch. d'Edwin Bélanger.
- 8 h. 15—Pianistes et trio vocal.
- 8 h. 30—Chant.
- 8 h. 45—Le magasin général.
- 9 h. 00—"Spotlight Parade".
- 9 h. 30—Orch. de G. Darisse.
- 10 h. 00—Orch. d'O. Williams.
- 10 h. 15—Radio-journal.
- 10 h. 30—Orch. d'E. Hines.
- 11 h. 00—Orch. de K. Rogers.
- 11 h. 15—Orch. de G. Miller.
- 11 h. 30—Orch. de C. Webb.

CBM

- 2 h. 00—"London Calling" — (BBC).
- 2 h. 15—Disques.
- 2 h. 30—Routes triganes.
- 2 h. 45—Concert (disques).
- 3 h. 00—Aventures de Jamie et Joie.
- 3 h. 15—Bourse.
- 3 h. 30—Jazz.
- 3 h. 45—Danse.
- 4 h. 00—Canadian Capers.
- 4 h. 15—Orch. de G. Manbourg.
- 4 h. 30—Le conte de Monte Cristo.
- 4 h. 45—Nouvelles.
- 5 h. 00—Intermède musical.
- 5 h. 15—Orgue.
- 5 h. 30—Causerie—Anglais.
- 5 h. 45—Les sœurs Campbell.
- 6 h. 00—National Sing Song.
- 6 h. 15—Le magasin général.
- 6 h. 30—"Spotlight Parade".
- 6 h. 45—Organisation du Travail.
- 7 h. 00—Orch. d'O. Williams.
- 7 h. 15—Radio-Journal.
- 7 h. 30—A la mode.
- 7 h. 45—Orch. H. Busse.
- 8 h. 00—Orch. E. Vargas.
- 8 h. 15—"Eteignez tout".

L'univers à votre porte

- PARIS—9:30 a.m.—Concert symphonique, TPA2, 19.6 m., 15.24 meg.
- TOKIO—4:45 p.m.—Amusements, JZJ, 25.4 m., 11.50 meg.; JZJ, 31.4 m., 9.53 meg.
- MUSKEL, Pays-bas—7:00 p.m.—Programme joyeux, PCJ, 31.2 m., 9.59 meg.
- BUDAPEST, Hongrie—7:00 p.m.—"Histoire hongroise", HAT4, 32.5 m., 9.12 meg.
- LONDRES—7:20 p.m.—Poésie, GSB, 31.3 m., 9.51 meg.; GSD, 25.5 m., 11.75 meg.; GSC, 31.3 m., 9.58 meg.
- BERLIN—7:30 p.m.—A l'an prochain. — DJD, 25.4 m., 11.77 meg.
- ROME—7:35 p.m.—Opéra: Recital de piano et violon, ZRO, 31.1 m., 9.43 meg.
- SCHENECTADY—8:00 p.m.—Concert, WZXD, 19.5 m., 15.33 meg.; WZXF, 31.4 m., 9.53 meg.
- CARACAS—8:30 p.m.—Chant, YV5RC, 31.7 m., 5.8 meg.
- BERLIN—9:15 p.m.—Heure de concert, DJD, 25.4 m., 11.77 meg.
- LONDRES—10:45 p.m.—Amusements, GSD, 25.5 m., 11.75 meg.; GSC, 31.3 m., 9.58 meg.; GSB, 31.5 m., 9.51 meg.
- PARIS—11:30 p.m.—Informations en anglais, TPA2, 25.6 m., 11.72 meg.
- TOKIO—12:45 a.m.—Causerie, JZJ, 25.4 m., 11.50 meg.
- SYDNEY, Australie—4:30 a.m. (Jedi) — Carillon de Sydney, VK2ME, 31.25 m., 9.59 meg.

Les souhaits de M. J.-G. Bélanger

Le député provincial de Montréal-Dorion adresse à la population de son comté ses vœux pour la nouvelle année.

Avant que ne s'achèvent les derniers jours de l'année 1937, je tiens à offrir à la population toute entière du comté de Montréal-Dorion, avec l'expression de mes sentiments les plus entièrement dévoués, tous mes vœux, les meilleurs, les plus sincères, pour l'an nouveau.

Je souhaite de tout coeur que 1938 ramène, avec un travail plus soutenu, et un équilibre économique plus stable, infiniment plus de prospérité, d'aisance et de bonheur dans toutes les familles de mes électeurs.



J.-G. Bélanger

Je m'engage, de mon côté, à ne rien négliger pour aider, dans toute la mesure de mes moyens, tous ceux qui feront appel à moi, en leur demandant, cependant, de bien vouloir comprendre que les possibilités de leur député provincial sont forcément limitées.

et que, malgré toute sa bonne volonté et celle du Gouvernement de l'Union Nationale, il ne peut pas toujours faire se réaliser tous les desirs qui lui sont exprimés.

Mais je veux affirmer à la population du comté de Montréal-Dorion qu'elle doit avoir la plus entière confiance dans les efforts de l'hon. Maurice Duplessis, chef du gouvernement provincial, qui, aidé de ses ministres et soutenu par une Chambre d'Union Nationale, saura très certainement poursuivre et mener à bien, en 1938, les grandes réformes capables de ramener dans le Québec une prospérité depuis trop longtemps diminuée, et, dans tous les domaines, plus de justice et de bien-être pour tous les salariés, pour tous les travailleurs et pour toutes leurs familles.

J'assure encore tous mes électeurs de mes sentiments très sincères d'amitié et de dévouement.

Elu marguillier

M. J.-François Cardinal, notaire, a été élu marguillier de la paroisse S.-Edouard dimanche dernier en remplacement du Dr J.-A. Rousse. Les autres marguilliers en fonction sont MM. F. Lavoie et M. Séguin.

Assermentation

Le maire Joseph Kenworthy de Pointe-Claire a été assermenté hier par le juge Demers comme commissaire de la cour supérieure pour le district de Pointe-Claire.

ANNONCEZ
VOS PRODUITS
PAR C.H.L.P.
ET ASSUREZ-
VOUS D'UN
RENDEMENT
MAXIMUM.

Gilbert Hill, pianiste

(CHLP — 8 heures)

Au cours de son recital du mercredi soir à 8 heures, par CHLP, Gilbert Hill, autrefois de la British Broadcasting Corporation, interprétera les pièces suivantes:

1. "Penny Whistle", par Mayerl.
2. "I feel like a feather in the breeze".
3. "Wanda Sandowska", de Franz Schubert.
4. "The Man I Love", par George Gershwin.
5. "Dancing Tambourine".
6. "Première arabesque", de Claude Debussy.
7. "Midnight in Mayfair".
8. "Still Waters", de Eddie Carroll.

Théâtre Cinéma Musique

A L'AFFICHE

Au Loew's

A l'occasion de la nouvelle année, le Loew's présentera un spectacle des plus attrayants. Le programme comprend un numéro de vaudeville qui exigera que l'on transforme la scène du Loew's en une patinoire. Le titre de ce spectacle est "St. Moritz Ice Skating Carnival." La vedette de ce grand vaudeville est Mlle Kit Klein, championne patineuse de fantasia aux Jeux Olympiques. Une troupe comprenant plusieurs ballerines et plusieurs artistes solistes exécuteront des danses de toutes sortes. Bobby Hearn, Ted Cave, Ken Harvey, les sœurs Burke ne seront certainement pas des moins applaudis.

Sur l'écran, le Loew's présentera Florence Rice et John Beal dans "Beg, Borrow and Steal". L'action du film se passe en France, tantôt à Paris, dans les quartiers chics, tantôt dans les boutiques d'antiquaires, tantôt dans un château de province, et enfin sur la Riviera.

Au Capitol

Walter Winchell et Ben Bernie reviennent de nouveau à l'écran dans une comédie aussi attrayante qu'originale, "Love and Kisses", le titre de leur film, met en vedette également Bert Lahr, John Davis, Dick Baldwin, le Raymond Scott Quintet, Ruth Terry, Douglas Fowley et Chick Chandler et par dessus tout la populaire petite actrice française Simone Simon. "Love and Kisses" est un film de la Twentieth-Century Fox. Il raconte l'histoire d'une petite artiste parisienne, "découverte" par Ben Bernie. Celui-ci demande à son ami Winchell de "booster" sa petite chanteuse dans son journal. Winchell refuse de lui rendre ce service. Le hasard de la vie lui fait découvrir lui aussi une artiste parisienne qu'il entend lancer dans le grand public. Il se trouve que cet artiste est la même que celle que veut lancer Ben Bernie. Il s'ensuit une série d'incidents comiques.

Comme attraction supplémentaire, on présente "45 Feathers" avec Jane Withers et Thomas Beck. C'est une amusante comédie.

Au Palace

Le Palace présentera à compter de vendredi un grand film musical "Rosalie" avec Nelson Eddy et Eleanor Powell. Ces deux artistes, l'un admirable chanteur et l'autre brillante danseuse, jouent pour la première fois ensemble dans un même film. On remarque dans la distribution Frank Morgan, Edna May Oliver, Ray Bolger, Lona Massey, Billy Gilbert, Reginald Owen et plusieurs autres. La plus grande partie du film se passe dans l'école militaire de West Point. Un cadet de l'école aime une jeune et jolie princesse européenne. Mais la famille de cette dernière s'oppose à leur mariage. Le jeune militaire passerait la plus grande partie de sa vie dans un camp de l'armée si plusieurs incidents très amusants et inattendus n'intervenaient en sa faveur. Le film contient plusieurs chansons. Des sujets courts fort intéressants compléteront le programme du Palace.

Au Princess

La direction du Princess présen-

tera à compter de vendredi, Grace Moore dans "I'll Take Romance" avec Melvyn Douglas. La populaire vedette de "One Night of Love", de "The King Steps Out" et de "When You're in Love" est plus ravissante et plus agréable que jamais à entendre. "I'll Take Romance" est une délicieuse comédie sentimentale où l'on aura évidemment l'occasion d'entendre Grace Moore dans plusieurs extraits d'opéra. On remarque dans la distribution Stuart Erwin, Helen Westley, Richard Carle, Margaret Hamilton, Frank Forest et d'autres.

Comme attraction supplémentaire, on présentera "It Can't Last Forever" avec Ralph Bellamy, Betty Furness et Robert Armstrong. C'est également un film agréable et très amusant.

A l'Impérial

A compter de vendredi et pour les deux jours suivants seulement, la direction de l'Impérial présentera à ses habitués deux grands films: "Ali Baba Goes to Town" avec Eddie Cantor et "Wild and Woolly" avec Jane Withers. Le premier de ces deux films est une comédie vaudevillesque des plus amusantes. On y trouve beaucoup d'entrain, de gaieté, des trouvailles très comiques, des situations inattendues, des numéros de music hall ingénieusement montés. Le film contient également plusieurs chansons populaires nouvelles, toutes plus divertissantes les unes que les autres.

Le second film ne manquera pas de faire l'amusant de tous les nombreux admirateurs de la petite Jane Withers. Des sujets courts compléteront le programme.

(Communiqué.)

"No No Nanette", oeuvre brillante

Les Variétés Lyriques nous reviennent en janvier, plus enjouées plus gaies que jamais avec la brillante opérette de Vincent Youmans "No No Nanette".

Cette oeuvre spirituelle et charmante sera enlevée par une troupe de choix, secondée par les ballerines de Morenoff, un chœur sous la direction de Jean Goulet formant un tout complet se déroulant dans un cadre magnifique élaboré par Alfred Faniel.

"No No Nanette" sera présentée les 20, 21, 22, 23 et 24 janvier en soirée, au Monument National. Les réservations de billets se font tous les jours (excepté le dimanche) entre 10 et 6 heures au contrôle des Variétés Lyriques, au Monument National. Le numéro de téléphone est Lancaster 3053.

(Comm.)

Des poèmes canadiens à la Comédie-Française

PARIS, 29. — (P.C.-Havas.) — La poésie canadienne va faire son entrée à la Maison de Molière.

Chaque semaine la Comédie Française consacre une matinée à la poésie. Jean-Louis Vaudoyer, chargé depuis l'accession d'Edouard Bourdet au poste d'administrateur général d'organiser ces matinées, décide de consacrer deux heures en mars 1938 à faire mieux connaître la poésie canadienne du public français.

La popularité a des inconvénients

La popularité a ses charmes... et ses inconvénients. Nul ne le sait mieux que Tino Rossi.

L'autre jour, sous le titre: "Voleurs de Gloire!" paraissait à Paris l'histoire de quatre jeunes gens de Marmande qui avaient fait part au Syndicat d'initiative de cette petite ville d'une idée de génie. Comme on devait donner une fête nautique, ils s'engageaient à faire entendre Tino Rossi à la foule! Le Syndicat avait d'emblée accepté et patronné cette idée, qui assurait à la fête une affluente énorme.

"Vous entendrez la voix de Tino Rossi!" annonçèrent partout nos quatre lascars. Et, au soir convenu, ce fut bien en effet la voix de Tino que l'on entendit. Un des quatre jeunes gens, monté sur un radéau, mimait les gestes du célèbre chanteur, tandis qu'un disque tournant en liaison avec un pick-up en faisait entendre la voix!

Hélas! quelqu'un s'aperçut de la supercherie... et coupa le fil! Ce qui fit dire au spirituel défenseur des quatre jeunes gens, en Cour d'Agén, que le succès de l'affaire n'avait tenu qu'à un fil!...

Le succès, à Montréal, est assuré déjà. Et c'est Tino en chair et en os que nous verrons et entendrons du 12 au 16 janvier au Majestys, sans fil ni disque ni micro.

(Comm.)

M. Chs. O'Connell aux Concerts Symphoniques

Les Concerts symphoniques de Montréal auront la bonne fortune de présenter à leur audition du vendredi 7 janvier, à l'auditorium du Plateau, deux excellents artistes en les personnes de Charles O'Connell, l'adjoint d'Eugène Ormandy à la direction de l'Orchestre de Philadelphie, et de Nicholas Massue, ténor au Metropolitan Opera de New-York. Le programme est des plus alléchants. Outre que les abonnés de la Société auront le plaisir d'entendre la septième symphonie de Beethoven, ils auront celui d'entendre leur distingué compatriote dans des extraits d'opéras. Ce sera la première fois que Massue se fera entendre à Montréal accompagné d'un grand orchestre symphonique.

Les Concerts Symphoniques annoncent qu'il reste plusieurs bons billets à l'orchestre et au balcon. On pourra s'en procurer soit au bureau de cette société, chambre 241, à l'hôtel Windsor, Lancaster 6037, soit au magasin Edmond Archambault, 500 est, rue Sainte-Catherine, à l'angle de la rue Berri. On pourra également se procurer des billets pour la prochaine matinée symphonique qui aura lieu le samedi de la semaine suivante, c'est-à-dire le 15 janvier.

(comm.)

Beaux succès de la Chorale Helsinki

L'Europe entière a manifesté son admiration pour le chœur des étudiants d'Helsinki qui viendra donner un récital au His Majesty's, mardi soir, le 11 janvier. Un critique du journal "Stockholms Tidningen" de Suède a écrit: "Par sa précision et son rythme, ce chœur de 60 voix masculines sous la direction de Martti Turunen surpasse même celui des Cosaques russes. Si l'on veut trouver un équivalent en sonorité et en effet dynamique, il faut jeter le regard sur les meilleures chorales que nous avons entendues depuis vingt ans. Le chœur finlandais est un objet d'émerveillement."

En Italie, les étudiants d'Helsinki emportèrent un triomphe sans contredit. Il Giornale d'Italia écrivit à la suite d'un de leurs concerts: "Les chanteurs étudiants de l'Université d'Helsinki ont eu un succès unique à l'Augusteo. Leur précision sans faiblesse, le pittoresque de leur interprétation et l'admirable musique qu'ils chantent a soulevé un grand enthousiasme."

C'est à la suite de tels succès artistiques, que le gouvernement de Finlande a décidé d'envoyer ces ambassadeurs de culture en Amérique. Ils y viennent patronés par

Des photos d'une partition de Sibelius transmises par radio

BOSTON, 29. — (P.A.) — Les directeurs de l'Orchestre symphonique de Boston annoncent que l'on vient de transmettre d'Europe par radio des photographies du texte d'une composition de Jean Sibelius qu'on jouera vendredi prochain à Boston avec le chœur de l'Université d'Helsinki de Finlande. Les photographies ont été reçues à New-York hier soir; elles parviendront à temps à Boston. C'est la première fois que l'on jouera en Amérique cette oeuvre de Sibelius. On a transmis en Amérique la partie égarée, c'est-à-dire la partition de violoncelle, d'alto et de contrebasse. On avait mis à la poste à Leipzig il y a trois semaines le manuscrit original de Sibelius. On en avait fait deux paquets, l'un contenant la partition des chœurs, des hautbois, des violons et d'autres instruments, et l'autre contenant la partition qui a été égarée et heureusement transmise par radio. C'est la première fois, dit-on, que l'on transmet ainsi par radio des photos d'un texte musical. On s'est servi d'une des très rares copies de l'oeuvre de Sibelius.

Elle se prépare



LILY PONS, dont le dernier film "Hitting a New High" aura sa première à New-York dans quelques jours, se prépare à faire sa rentrée à l'Opéra Metropolitain vers la mi-janvier dans "Le Barbier de Séville".

les plus hautes personnalités musicales de culture en Amérique. Ils y viennent patronés par les plus hautes personnalités musicales et attendus par les musicophiles avec impatience. Ils chanteront à Montréal sous les auspices de l'Intercollegiate Musical Council. Leur apparition dans la métropole sera un événement de premier ordre. Le lieutenant-gouverneur de la province l'honorable M. Patenaude et le maire de Montréal, M. Raynault seront les invités d'honneur. Présentes comme ils le sont, précédées par le bruit de leurs tournées triomphales, ils feront le régal de ceux qui aiment l'art.

(Communiqué.)

L'horaire du film

ST-DENTS — "César" à 12 h. 30, 4 h. 30, 8 h. 30. "Les Croquignols", à 3 h. 20, 7 h. 20.

CINEMA DE PARIS — "Les Hommes Nouveaux" à 11 h. 10, 1 h. 40, 4 h. 20, 7 h. 10, 9 h. 40.

LOEWS — "Merry Go Round of 1938" à 12 h. 55, 4 h. 15, 7 h. 10, 9 h. 05; "Man Who Cried Wolf", à 11 h. 40, 2 h. 40, 5 h. 45, 8 h. 50.

PRINCESS — "Thank You Mr. Moto" à 10 h. 12, 12 h. 45, 3 h. 20, 6 h. 09, 8 h. 52, "Heidi" à 11 h. 12, 1 h. 55, 4 h. 38, 7 h. 21, 10 h. 04.

PALACE — "Tovaritch", à 11 h. 13, 1 h. 54, 4 h. 35, 7 h. 16, 9 h. 57.

CAPITOL — "True Confession" à 11 h. 13, 1 h. 57, 4 h. 41, 7 h. 25, 10 h. 09, "Daughter of Shanghai" à 10 h. 12 h. 44, 3 h. 28, 6 h. 12, 8 h. 56.



LOEW'S
Veille du Jour de l'An
Vendredi 31 décembre
BILLETS en VENTE pour le
SPECTACLE de MINUIT

Décisions secrètes touchant la musique

QUEBEC, 29. — La troisième séance de la commission d'enquête sur les conditions de l'art musical, dans la province, a eu lieu hier après-midi, à l'hôtel du gouvernement. M. Arthur Letondal, D.M., de Montréal, présidait cette réunion à laquelle on voyait MM. Robert Talbot, D.M., Omer Létourneau et Henri Gagnon, de l'école de Musique de Québec; MM. H.-P. Bell, Charles Delvennes, Guillaume Dupuis et Eugène Lapierre, D.M., de Montréal. On y a présenté plusieurs rapports. Certaines décisions furent prises, mais gardées secrètes et on ne les dévoilera que dans quelques mois, lorsque la commission aura terminé son travail. La prochaine assemblée se tiendra à Montréal, dans une quinzaine de jours.

HONOLULU, 28. — L'avion "China Clipper" de la ligne Pan American est arrivé ici aujourd'hui et doit repartir pour les Etats-Unis. Il porte à bord 4,500 pieds de pellicule cinématographique représentant des scènes du coulage de la canonnière "Panay". Le film sera d'abord montré à Washington, ensuite dans le pays tout entier.

Cinema de PARIS 2e et dernière semaine
Harry Barr, Nathalie Paley dans "LES HOMMES NOUVEAUX", un film de Marcel L'Herbier avec "SINGORET", un roman de Claude Farrère. Réservez vos billets pour le Spectacle de la Veille du Nouvel An. Prix: 60 sous plus la taxe.

ST-DENTS Dernière semaine
"CESAR", dénouement de Marlow et Fanny avec Raimu, Cesar, Fresnay, Marius, Demaris, Fanny, Charpin, l'Anisse, Dullac, Escarfigue plus un autre enfant de "Fanny", "Cesar" joué par le brillant André Fouché. Veuillez réserver vos billets pour le spectacle de minuit, le 31 décembre. Prix: 60c, plus taxe.

SYSTEM HA 2000 Mat.: 15c Soutre: 25c
Mercredi & Samedi
"MAKE A WISH"
Bobby Breen - Basil Rathbone
"The outcasts of Poker Flat"
Preston Foster - Jean Muir
SAM: "As Good as Married".

PALACE A l'affiche
Claudette Colbert - Charles Boyer dans "TOVARITCH"
Billets maintenant en vente pour notre célébration de la veille du Jour de l'An - Entrée \$1

CAPITOL A l'affiche
Carole Lombard - Fred McMurray dans "TRUE CONFESION"
Autre attraction
"DAUGHTER OF SHANGHAI"
Billets maintenant en vente pour notre célébration de la veille du Jour de l'An. Entrée: \$1

PRINCESS A l'affiche
Sally - plus dans "HEIDI"
Autre attraction
"THANK YOU MR. MOTO"
Billets maintenant en vente pour notre célébration de la veille du Jour de l'An
Gris, musique, etc. — Entrée: \$1

IMPERIAL A l'affiche
"THE BRIDE WORE RED"
Autre attraction
"MY DEAR MISS ALDRICH"
Billets maintenant en vente pour notre grand spectacle de la veille du Jour de l'An. Entrée: 15c.

Les cours du blé se reprennent à la baisse

LES PRODUITS DE LA FERME

Les cours du blé se portèrent à la hausse sur le Canadian Commodity Exchange, hier, avec une avance de 1-4 à 3-8, étant cotés en fermes à 30-30 1-4 pour décembre, à 30-30 3-4 pour janvier, et à 30 1-2 à 30 3-4 pour février. Un contrat de blé se négocia à 30 5-8. Le blé au comptant était aussi plus fort, 209 boîtes de blé de ferme, réclassé du Québec, à 30 1-8 ce qui constituait la cote de fermes du marché, le second du Québec, 35, était coté à 29 1-8 à 29 3-8 et le blé de ferme, à 29 1-8 à 29 1-4. Les petits lots au détail étaient cotés par les revendeurs à 21c en boîte et à 31 1-2 à la livre.

Le marché des œufs était encore plus faible, étant coté pour les envois classifiés de derniers arrivages à 27c pour les A-gros, 24c pour les A-moyens, à 22c-23c pour les A de poulettes, et à 20c-21c pour les premiers A-gros hors d'entreposage. Au Canadian Commodity Exchange, les offres étaient à 26c, 24c, 22c et 20c respectivement. Les petits lots au détail étaient réduits comme suit:

	Em.	Lib.
A-1 gros	260	35c
A-1 moyens	320	31c
A-gros	330	32c
A-moyens	360	29c
A de poulettes	280	27c
B-gros	260	25c
B-moyens	250	24c
C	240	23c

Les arrivages du jour s'établissent au Board of Trade comme suit: 1338 caisses d'œufs, 5 boîtes de blé et pas de fromages, exception faite des arrivages par camions.

Le marché des pommes de terre était à 80c-82c pour les Montagnes de l'île du Prince-Édouard, en sacs de 90 livres; à 67c-70c en sacs de 80 livres, et à 47c-50c en sacs de 50 livres; Montagnes du Nouveau-Brunswick, 63c-65c; Blanches No 1 du Québec, 55c-60c; Blanches No 2 du Québec, 55c-60c, toutes en sacs de 80 livres.

Le marché du fromage était à 14 1-4 à 14 1-2 pour les fromages No 1 de l'Ont.

Le marché de la volaille, en petits lots au détail, était coté par les grossistes pour la qualité A comme suit, la qualité B étant de deux sous meilleur marché par livre:

	A la lb.
Dindons	28c-29c
Poulets au lait	27c-29c
Poulets de choix	25c-27c
Volaille de choix	18c-22c
Canards domestiques	17c-20c
Oies	15c

Le bétail sur pied

Les animaux vivants offerts en vente sur les deux marchés de Montréal durant les premiers jours de la semaine se totalisent par 5139 têtes, y compris, 1013 bêtes à cornes, 718 agneaux et moutons, 2658 porcs et 750 veaux. En plus, 51 bêtes à cornes et 466 porcs furent consignés aux Maisons de Salaisons, et 51 bêtes à cornes et 14 porcs étaient à destination d'autres endroits au Canada.

Les arrivages des bêtes à cornes étaient légers avec presque toutes les catégories en vente. Les meilleurs bouillons se vendaient intentionnellement. Les autres catégories étaient de 25 sous plus haut quant aux prix. Les bons bouillons rapportaient de \$6.50 à \$7.00 avec les bouillons moyens de \$5.25 à \$6.00 et les inférieurs pour la plupart de \$4.00 à \$5.00 avec un bas de \$3.50. Les bonnes taurines rapportaient de \$5.00 à \$5.75, avec la plupart à \$5.50. Les taurines moyennes donnaient de \$4.25 à \$5.00 et les inférieures pour la plupart de \$3.75 à \$4.00. La plupart des bonnes vaches donnaient \$4.50 — les prix variant de \$1.25 à \$4.75. Les vaches moyennes réalisaient de \$3.50 à \$4.00 et les sujets de boucherie de \$3.00 à \$3.50, avec les vaches pour la mise en conserve de \$2.25 à \$2.75 et aussi bas que \$2.00. Les taurines inférieures à moyens rapportaient de \$3.00 à \$4.00, les bons tauraux de boucherie \$4.25.

Les prix des veaux étaient fermes. Les veaux de lait rapportaient de \$6.00 à \$10.00 avec la plupart entre \$8.50 et \$9.25. Les veaux d'herbe donnaient de \$4.00 à \$4.50 avec la plupart de \$4.00 à \$4.25.

Un très petit nombre de bonnes agnelles et agneaux châtres se vendaient à \$8.00. Un gros pourcentage des agneaux offerts en vente était les agneaux non châtrés et se vendaient avec les sujets moyens et les jeunes, à des prix variant de \$6.50 à \$7.00. Les moutons variaient de \$3.00 à \$4.50.

Les arrivages des porcs étaient les plus légers pour l'année. Les prix étaient plus fermes, variant de \$8.75 à \$9.00 pour les bascons, porcs et abeilles. Les choix obtenaient \$1.00 de prime par tête, avec les réductions habituelles pour les catégories inférieures. Les bonnes taurines se vendaient en moyenne \$7.00 avec les prix variant de \$6.50 à \$7.75.

Bourse de Paris

PARIS, 29.—(P.A.)—Les rentes françaises, 3 pour cent, cotaient aujourd'hui 69 francs, 55 centimes; les 4 1-2 pour cent "A", 75 francs, 90 centimes; les 4 1-2 pour cent 1937, 192 francs, 65 centimes.

Le dollar américain était en fermes à 29 francs, 45 1-2 centimes. Le change sur Londres était de 147 francs, 25 centimes.

L'or et l'argent

LONDRES, 29.—(P.A.)—Le prix de l'or en lingot pur était un recul de 1-2 denier aujourd'hui et totalisait 154 schellings, 6 1-2 deniers.

Le prix de l'argent en lingot était de 41 1-2 schellings.

LA VRAIE SITUATION?

Que les Etats-Unis s'inquiètent des événements qui se déroulent présentement en Orient, il n'y a pas de doute à cela. Mais leur plus grande préoccupation semble retenir l'attention à leur propre pays, du moins pour ce qui est de la question économique vitale. Il est en effet avéré que les finances de l'Oncle Sam ont grand besoin du médicament, et le Comité des Voies et Moyens de la Chambre est à même d'ordonner la prescription en pareil cas. Or, il paraît que tout ne va pas pour le mieux comme dans le meilleur des mondes, au ministère des finances, et qu'on ne sait plus sur quel pied danser. Il a été suggéré de faire disparaître l'impôt sur les profits non distribués des corporations et on a promis de le faire. Et comme il s'agit d'une amputation, on se demande où trouver le membre artificiel qui permettra au malade de s'agiter comme auparavant.

Il est évident que si l'on taille d'un côté dans les revenus jugés comme indispensables jusqu'ici, il faudra drainer par ailleurs pour combler le vide créé. C'est ainsi que lorsque l'on propose de remplir les promesses faites, en diminuant l'impôt sur les profits non distribués, l'on songe à élever une échelle graduée de taxation de 16 à 20 pour cent qui affecterait le revenu des corporations. Mais comme l'on prévoit, après calculs faits, bien entendu, que l'échelle ne sera pas celle de Jacob quant à la longueur, les fonctionnaires du Trésor disent: "Cela nous coûtera un fort sacrifice de revenus". Certains politiciens contestent cette prétention et veulent que le gouvernement remplisse ses promesses à tout prix. Il s'agit pour eux de conserver des chances de réélection.

Ces jours derniers, le sous-comité des Voies et Moyens a suggéré que pour combler l'écart prévu dans les revenus, l'on impose une taxe aux corporations dont le revenu annuel est de \$20,000 à \$30,000.

On en viendrait à une entente, peut-être, sur un projet des plus compliqués. L'entente serait-elle possible précisément parce que le plan est trop compliqué pour être compris de la majorité des représentants? Tout est possible quand on calcule. Toujours est-il qu'en vertu de ce projet compliqué, l'impôt de revenu irait jusqu'à 16 pour cent sur le cinquième \$3,000 gagné, pour de là bondir à un taux fixe sur toute somme inférieure à \$39,000. A ce point, le principe de l'impôt sur les profits non distribués s'appliquerait à nouveau. Les membres du sous-comité qualifient ce proviso de "cran". Sans lui, disent-ils, une corporation ayant un revenu de \$25,001 serait appelée à verser en taxes \$1,500 de plus que l'autre compagnie dont le revenu serait exactement de \$25,000.

Et les fonctionnaires du Trésor continuent leur travail d'estimation. Ils insistent pour que toute déficience soit comblée, s'ils estiment que le plan de substitution rapportera un revenu inférieur au chiffre de \$1,350,000,000 perçu en vertu de la loi existante. Sous ce rapport, il a été dit aux séances du sous-comité, que le plan proposé rapporterait environ 10 pour cent de moins que la taxe existante sur les corporations. Et pour qu'il parvienne à donner un chiffre satisfaisant, il faudra qu'il apporte un fort stimulant aux affaires.

Les uns croient que la déficience prévue peut être évitée; que l'on peut même augmenter le chiffre du revenu si les corporations distribuaient à leurs actionnaires une plus faible partie de leurs recettes nettes. Si les corporations, par exemple, retenaient \$5,000,000,000 des \$7,000,000,000 de revenus nets, au lieu des \$2,660,000,000 retenus en 1936, l'échelle de taxe 16-20 pour cent rapporterait \$1,320,000,000 ou pratiquement autant que ce que l'on perçoit en vertu de la loi existante.

Mais d'autre part, le pourcentage de rétention raccourcirait le dividende taxable aux mains des actionnaires, d'environ \$2,340,000,000, et entraînerait du fait une perte de revenu perçu en vertu de la loi existante et qui affecte le revenu individuel.

On admettra que nous avons raison de dire que le problème financier qui se pose aux Etats-Unis est compliqué, et qu'il suffit à lui seul à retenir l'attention que, politiquement, on devrait accorder aux choses d'Orient.

La session spéciale du Congrès dure déjà depuis plusieurs semaines et rien n'en a encore transpiré, qui soit de nature à inspirer la moindre confiance ni à l'industriel, ni au commun des mortels. C'est là, à notre avis, la vraie situation chez nos voisins du Sud. Elle est très sérieuse, mais non désespérée. Comme nous l'avons dit déjà, les événements se précipitent parfois pour résoudre des problèmes qui semblaient auparavant insolubles. Espérons qu'un de ces miracles se produise au plus vite.

J.-Aimée ROY

Le commerce des Fêtes égal à celui de 1936

Selon les rapports parvenus à Credit Men's Trust Association, division de Québec, le commerce de gros et de détail, la semaine dernière, au plus fort des achats pour la Noël, a été très actif. Les rapports, variant, toutefois, certains marchands prétendant avoir fait un chiffre d'affaires égal à celui de l'an dernier à pareille époque, d'autres l'ayant excédé, tandis qu'un petit nombre indiquent un volume d'affaires inférieur.

En dépit de cette variété de rapports, dit le sommaire, il est évident que la liquidation des stocks de magasins s'est opérée au moyen de réductions de prix et d'une vaste publicité. Il reste encore des stocks appréciables sur les rayons de plusieurs détaillants. Le commerce de gros a été calme dans la plupart des catégories de marchandises, mais on escompte une reprise prochaine, la perspective pour janvier étant passable.

Les bonnettes sont achalandées et quelques-unes admettent qu'elles sont impuissantes à satisfaire à la demande à date fixe. Le commerce des rideaux et draperies est lent, mais on admet que les commandes parviennent assez régulièrement et que le mois de janvier promet une amélioration. Le commerce de carton primaire est lent et l'on constate des avances de prix dans plusieurs cas.

La semaine précédant la Noël, le commerce des denrées alimentaires a été actif. Les salaisons rapportent un plus fort abaissement d'animaux, mais la demande pour la volaille n'a pas répondu à l'attente générale.

Les épiciers ont été bien occupés, mais on a remarqué que les articles préparés en manufacture ont été particulièrement demandés. Le prix des viandes a baissé tandis que celui des légumes s'est haussé.

Les marchands de tabac, de pâtisseries et de bonbons rapportent un chiffre d'affaires supérieur à celui de l'an dernier à pareille époque. Les liqueurs carbonatées ont été particulièrement demandées.

Au fur et à mesure que le marché des Etats-Unis diminue son absorption de papier-journal, la production canadienne de ce produit diminue d'intensité.

La ferronnerie en général, les peintures et vernis ont été peu demandés durant la semaine sous observation, mais on escompte une reprise prochaine de la demande pour ces articles.

L'industrie de l'automobile se comporte bien et le volume des ventes de voitures neuves est satisfaisant, tandis que le commerce de l'huile et des essences est considéré de passable à bon. On remarque une diminution des ventes de pneus dans plusieurs cas, mais les accessoires sont en bonne demande.

Les rentiers laissent à désirer et l'on prévoit que d'ici la fin de jan-

MARCHÉ DES HUILES

Cours fournis par BEAUSOLEIL, A. BEAUSOLEIL, 477, rue St-François-Xavier, Montréal.

	Offre	Dem.
Admiration	14	14
Admiral	4	5 1/2
Albion Pacific	35	37
Amalgamated	8	8 1/2
Anacosta	13	14
Associated Oil	6	6
Baltic	5	5
British Dominion	15	20
Calgary & Edmonton	3 00	20
Calumet	62	66
Common	55	57
Commonwealth	39	42
Dalhousie	70	78
Davies Petroleum	50	54
East Coast	12	13 1/2
Firestone	19	21
Foothill	95	95
Fondation	20	20
Frederick	8	8 1/2
Globe	16	16
Hargreaves	30	33
Highwood Sarsen	19	19
Home Oil	148	148
Hylo	7	7
Lethbridge	4 1/2	4 1/2
Madison	8 1/2	9
Mar Jon	10	12
McDougall Segur	28	31
Melzer	21	21
Mercury	18 1/2	19 1/2
Mirland	7	7
Mill City	11	11
Model	40	40
Monarch	19 1/2	22
National Petroleum	20	22
New Valley	7 1/2	7 1/2
Norden	14	14
Okalta Common	2 1/2	2 1/2
Okalta preferred	\$32.00	\$32.00
Pacala	13	14
Prairie Royalties	35 1/2	38
Revard	6	7
Richland	21	23
Ritchfield	8 1/2	10
Royalty	\$50	\$50
Sunset	39 1/2	39 1/2
United Oils	24 1/2	25 1/2
Vancouver	9	9
Vulcan	126	135
Wayman	4 1/2	4 1/2
West Flank	36	39

Industrie papetière des Etats-Unis qui veut se réorganiser

PORTLAND, Maine, 29. (P. A.) — La Eastern Manufacturing Company, fabricant de papier, pâte à papier et cellulose d'épave, s'est adressée à la Cour Fédérale hier pour obtenir le droit de se réorganiser sous l'empire de la loi fédérale des faillites.

La compagnie possède et exploite deux fabriques à South Brewer et à Lincoln et en possède une autre à Orno qu'elle a louée à une autre compagnie. Elle détient également des droits de coupe dans le Maine et la Nouvelle-Ecosse et contrôle le capital-actions de plusieurs filiales telles que la Lincoln Pulpwood Company, Limited, une compagnie de la Nouvelle-Ecosse.

Le juge John A. Peters de la Cour Fédérale a accordé la requête de la compagnie et l'a maintenue en possession temporaire de la propriété, ordonnant que les réclamations et les intérêts des créanciers et obligataires soient soumis vers le 1er mars 1938.

M. Edward W. Graham, le président, déclara que c'est l'intention de la compagnie de soumettre à la Cour, d'ici 30 jours, un plan complet de réorganisation.

La pétition établit que la propriété et l'actif de la compagnie ont une valeur totale plus que suffisante pour lui permettre de rembourser ses obligations. Le passif comprend des comptes courants ainsi que des acceptations au montant de \$372,169, des emprunts aux banques au chiffre par \$1,152,000 et garantie par la compagnie, enfin des obligations émises pour un montant de \$1,000,000 avec en plus les intérêts dus et non payés sur ces obligations, soit un montant de \$254,464.

Les comptes courants au mois de novembre

OTTAWA, 29. — Les dépôts en compte courant confiés aux banques à charte, ont enregistré une légère augmentation en novembre, mais les dépôts d'épargne ont subi une diminution; c'est ce qu'indiquent les chiffres mensuels que vient de communiquer le ministère des finances. Par rapport au mois précédent, les dépôts en compte courant ont augmenté de \$16,000,000 pendant que les dépôts d'épargne ont dégru de \$13,000,000; ces deux postes ont suivi une tendance opposée à celle du mois précédent.

Les prêts à vue au Canada ont marqué une légère augmentation à la suite de la forte diminution d'octobre.

Les droits de G. S. Wares sont traités en Bourse

La Bourse de Montréal annonce que les droits de souscription aux actions privilégiées de General Steel Wares, seront traités à compter de demain, jeudi, 30 décembre, à la Bourse de Montréal, conditionnellement à leur émission.

Les droits seront traités à la Bourse du fait que les actions ordinaires sont inscrites à ce marché. La commission pour la traite des droits sera la même que pour la vente des actions régulières.

La perception sera difficile à faire.

Les Credit Men sont assez pessimistes sous le rapport des faillites commerciales, et ils en escomptent quelques-unes en janvier.

Accord temporaire E.-U.-Mexique au sujet de l'argent

WASHINGTON, 29. (P.A.) — Un accord temporaire conclu avec le Mexique au sujet de l'argent, a été annoncé hier soir qu'il se peut fort bien que les Etats-Unis apportent leur collaboration aux autres nations pour maintenir le prix du métal blanc.

Le secrétaire de la Trésorerie, M. Morgenthau, et le ministre des Finances du Mexique, M. Eduardo Suarez, ont annoncé à la suite de leur conférence du matin que les Etats-Unis continueraient à acheter la dernière production d'argent du Mexique à un prix de livraison de 45 cents l'once au cours de janvier, et qu'il se ferait de plus amples pourparlers dans l'intervalle dans le but de prolonger la portée de cet accord.

Cette entente comporte pour les Etats-Unis un premier engagement international définitif lorsque prendra fin, vendredi soir, l'accord de Londres au sujet de l'argent. L'accord de Londres lui-même ne sera pas renouvelé, prétend-on en haut lieu. Pour remplacer un accord d'étendue aussi générale, le Trésor a manifesté son intention de négocier avec les autres pays individuellement.

Avant que ne se déclarent les hostilités actuelles en Orient, les Etats-Unis avaient conclu une nouvelle paix monétaire avec la Chine, par laquelle ils consentaient à acheter son argent et à lui vendre leur or.

L'accord de Londres, ratifié par les Etats-Unis, le 21 décembre 1937, engageait le Canada, les Etats-Unis, le Mexique, le Pérou et l'Australie à absorber annuellement 35,000,000 d'onces de leur propre production d'argent. Parmi les autres pays qui détenaient de fortes réserves de vieux argent, l'Inde avait convenu de ne pas vendre plus que 35,000,000 d'onces de sa provision annuellement. L'Espagne s'était limitée à vendre 5,000,000 d'onces par année, et la Chine convenait de ne vendre aucun argent provenant de la fusion de sa monnaie d'argent.

Recettes du C. P. R.

Les recettes nettes du Pacifique Canadien durant le mois de novembre ont baissé de \$74,813 par rapport au même mois de l'an dernier. Les recettes nettes se traduisent par \$3,463,833 à rapprocher de \$3,538,651 dans la même période de 1936.

Les frais d'exploitation ont augmenté de \$559,426; ils se chiffrent par \$3,528,333 à rapprocher de \$3,577,907. Les recettes brutes accusent aussi un gain de \$875,608 à \$12,392,167 contre \$12,116,559.

Pour les onze premiers mois de l'année, les recettes nettes se traduisent par \$20,816,881 comparativement à \$19,769,393 dans la période correspondante de l'an dernier, soit une augmentation de \$1,047,487.

Les débits bancaires

OTTAWA, 29. (P.C.) — L'Office fédéral de la statistique rapporte aujourd'hui que les débits bancaires ont baissé de 11.4 pour cent durant le mois de novembre par rapport au mois correspondant de l'an dernier. Il attribue de plus ce ralentissement à la moins grande activité de la spéculation.

La valeur globale des chèques encaissés au mois de novembre se traduit par \$2,336,000,000 à rapprocher de \$3,303,000,000 en novembre 1936. Voici le total de chacune des cinq régions économiques du pays avec entre parenthèses les chiffres du mois de novembre 1936: Provinces Maritimes, \$58,204,206 (\$63,147,789); Québec, \$922,945,099 (\$1,087,962,833); Ontario, \$1,311,768,937 (\$1,503,892,911); provinces des Prairies, \$484,863,449 (\$472,481,936); Colombie anglaise, \$167,134,153 (\$176,167,956).

Le total global des débits bancaires dans les onze premiers mois de l'année, se traduit par \$32,984,646,370, soit une diminution de 1.4 pour cent par rapport à la même période de l'an dernier. Cette diminution est attribuable aux provinces des Prairies.

Voici le total des débits bancaires dans chacune des cinq régions économiques avec, entre parenthèses, les chiffres de la période correspondante de l'an dernier: provinces Maritimes, \$662,857,169 (\$573,488,939); Québec, \$10,525,767,199 (\$9,879,472,330); Ontario, \$14,591,478,482 (\$14,137,147,334); provinces des Prairies, \$1,473,892,212 (\$1,933,182,251); Colombie anglaise, \$1,920,651,377 (\$1,879,662,612).

Le métal-argent

MONTREAL, 29. — (P.C.) — Les cours de l'argent à terme débuteront régutiers sur le Canadian Commodity Exchange, aujourd'hui, avec une hausse de 10 points.

Première vente: mai, 49.90. Les offres étaient comme suit: décembre, 41.10; janvier, 41.05; mars, 40.90.

DECES

ALLARD—A Montréal, le 28 décembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédé Ellène Guilbert, veuve de Napoléon Allard. Elle est exposée chez son fils, Ernest G. Allard, 544 Théodore, Funérailles jeudi à l'église St-Clement.

BISSON—A Montréal, le 27 décembre 1937, à l'âge de 65 ans, est décédé Dosthé Bisson, époux d'Alphonse Harel.

BLONDIN—A Pointe-Claire, le 27 décembre 1937, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Delphis Blondin, née Béatrice Charlebois.

Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant, le convoi funéraire partira de la demeure de sa fille, Mme S. Garneau No 4 rue St-Joachim, à 9.45 heures, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 heures et de là au cimetière du même lieu. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGON—A Lachine, le 27 décembre 1937, à l'âge de 77 ans, 7 mois, est décédée Anna Lanthier, épouse de feu Gédéon Bourgou, Funérailles jeudi.

CORMIER—A Montréal, le 26 décembre 1937, à l'âge de 54 ans, 4 mois, est décédée Mme Aye Evariste Cormier, née Maria Massicotte.

FLEMING—Mardi le 28 décembre 1937, à sa résidence, 5865 rue St-Urbain, est décédé John J. Fleming, frère de Mlle May Fleming et de la révérende sœur Saint-Scholastica, du convent des Ursulines, Québec.

GOUGEON—A Montréal, 27 courant âgé de 87 ans, 6 mois, Vve Joseph Gougou, née Marie Desroches.

GOULET—A Montréal, le 27 décembre 1937, à l'âge de 29 ans, 8 mois, est décédé Roger Goulet, fils de Pierre-Albert Goulet et de feu Blanche-Alice Rhéaume. Funérailles jeudi à l'église de l'Immaculée-Conception.

GUY—A Montréal, le 26 décembre 1937, à l'âge de 76 ans, est décédé M. François Xavier Guy, époux de feu Céline Rivet.

LARIVIERE-O'BORNE—A Montréal, le 27 décembre 1937, est décédée Mme Arthur Larivière, née Agnès O'Orne. Funérailles jeudi à l'église Ste-Catherine.

LOISELLE—A Montréal, le 28 décembre 1937, est décédé M. Timothée Loiseleur, Funérailles vendredi à l'église Notre-Dame de Grâce.

LUSSIER—A Montréal, le 27 décembre 1937, à l'âge de 46 ans, 3 mois, est décédé Omer Lussier, époux de Célia Riley. Funérailles auront lieu jeudi à l'église Ste-Elizabeth du Portugal.

MONTREUIL—A Montréal, le 27 décembre 1937, à l'âge de 63 ans, est décédé Adolphe Montreuil, époux de Lucia Gauthier.

POUDRETTE—A Montréal, le 28 décembre 1937, à l'âge de 35 ans, est décédée Mlle Fleur-Ange Poudrette, fille de Pierre Poudrette et de Marie Trudelle, demeurant à 6535 St-Valler. Funérailles auront lieu jeudi à l'église St-Edouard.

RIVET—A Montréal, le 27 décembre 1937, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Napoléon Rivet, époux légal de sa femme Eugénie Charbonneau, 2e noces, Antoinette Quintal, demeurant à 1822 William-David. Funérailles auront lieu jeudi à l'église Ste-Sainte-Nom-de-Jésus.

ROUTHIER—A l'hôpital de Verdun, le 26 décembre 1937, à l'âge de 37 ans, est décédée Mme J.-R. Routhier, née Claire Girard.

VILLENEUVE—A Montréal, le 26 décembre 1937, à l'âge de 51 ans et 11 mois, est décédé J.-H. Villeneuve, médecin vétérinaire, époux de feu Marie-Louise Sigman.

L'hon. Bertrand, conférencier

L'hon. M. C.-A. Bertrand, député provincial libéral de Montréal-Laurier, fera une conférence, le dimanche, 16 janvier, à 2 heures 30 de l'après-midi, à la salle St-Denis, 474, rue DeLaunoy, à une grande réunion de la section St-Denis de l'Association libérale St-Denis-Dorion.

À TRAVERS LE MONDE

ANGLETERRE

LONDRES, 29. — Les amis de Iver G. Gurney, qui fut déjà proclamé le "Schubert d'Angleterre", ont appris qu'il était mort d'une pneumonie dans un sanatorium de Kent.

RUSSIE

MOSCOU. — Les savants russes qui séjournent, depuis plusieurs mois, sur un îlot de glace flottante, dans la région polaire, ont laissé savoir, par radio, que pour célébrer le 1er de l'an, ils prendraient un bain, se raseraient et changeraient de sous-vêtements. Après quoi ils écouteront le programme spécial que Moscou irradiera, à minuit, le jour de l'an, leveront leurs verres à la santé de Staline, puis chanteront, tête nue, sous le ciel de l'Arctique, l'Internationale.

ETATS-UNIS

WASHINGTON. — Le fait que les Etats-Unis ont signé un traité provisoire avec le Mexique, traité par lequel ils s'engagent à acheter, durant le mois de janvier, au prix de 45 cents l'once, tout l'argent qui sera extrait des mines mexicaines, laisse espérer, que Washington continuera à collaborer avec les autres nations du monde pour maintenir le prix du métal blanc.

MARINE

La Marine des Etats-Unis a annoncé que quatre de ses croiseurs quitteraient la base navale de San-Pedro, Californie, pour se rendre à Sidney, en Australie, au début de janvier. Ils iront y participer aux fêtes par lesquelles on célèbre la 450e anniversaire de la fondation de ce Dominion.

EXPORTATIONS

Les experts du commerce étranger du Département du Commerce ont déclaré ici que "d'énormes" exportations de matériel de guerre seraient faites par les Etats-Unis outre-mer au cours de l'année qui s'en vient.

LINDBERGH

NEW-YORK, 29. — Le colonel Lindbergh a commencé à étudier la seconde des entreprises qui ont motivé son retour aux Etats-Unis — le perfectionnement du "cœur mécanique", qu'il a inventé de concert avec le docteur Alexis Carrel.

ACQUITTE

Graham McNamee, annonceur de la radio, a été acquitté de l'accusation d'avoir quitté la scène d'un accident qu'il venait de causer.

MEDAILLE

ATLANTIC CITY, 29. — En recevant une médaille en récompense de ses efforts pour promouvoir la paix mondiale, l'amiral Richard Byrd a déclaré dans une lettre que l'activité continue de certaines nations résulteraient en "une guerre mondiale aussi sûrement que le soleil se lève".

SANS LUMIERE

BUFFALO, 29. — Un arrêt du service électrique a jeté dans une nuit partielle 150,000 domiciles alors que la température était très maussade. L'éclairage des chaussées fut aussi interrompu.

UN DUEL PARTOUT

CADIX, Espagne, 29. — L'aviateur italien Mario Stoppani s'est envolé, d'ici, à 7 h. 40 du matin, en route pour Buenos-Ayres. Stoppani veut abattre le record de distance pour les envolées transatlantiques détenu jusqu'ici par l'aviateur "Le Lieutenant de vaisseau Paris".

FIANCILLES

DOORN, Hollande, 29. — Le prince Louis Ferdinand, petit-fils âgé de 30 ans de l'empereur Guillaume d'Allemagne, s'est fiancé à la princesse Kia, fille du grand-duc Cyrille, prétendant au trône de Russie.

ARROGANCE

CHANGHAI, 29. — L'armée japonaise s'est arrogée le droit d'arrêter et de juger toute personne même de nationalité étrangère, qu'il le croira coupable d'avoir commis un crime contre elle. Elle ira, si cela est nécessaire, chercher les suspects dans le quartier des concessions internationales.

EIRE

DUBLIN, 29. — Depuis minuit l'Etat libre d'Irlande n'existe plus. Selon la nouvelle constitution que le président de Valera a donnée à son peuple et qui vient d'entrer en vigueur, le pays s'appelle désormais Eire. Il est à peu près certain d'abord que les élections générales auront lieu au début de 1938, probablement à la date que l'on déterminera pour choisir un nouveau président.

CONSPIRATION

MEXICO, 29. — Des agents de la police secrète du président Lazaro Cardenas ont annoncé qu'ils avaient procédé à l'arrestation de trente personnes, dont des employés du

gouvernement, qu'ils accusent d'avoir conspiré contre l'Etat.

ARRESTATION

VIENNE, 29. — Quatre Allemands, dont deux soldats nazis, ont été arrêtés, près de la frontière allemande, dans une automobile qui contenait une importante quantité de matériel de propagande nazie.

LA LEPRE

SAN JUAN, Porto-Rico, 29. — L'école de Médecine locale a annoncé que le bacille de la lèpre avait été découvert dans une souris des champs. Ceci ouvre un nouveau champ d'action pour l'étude de cette maladie.

Année-record aux Etats-Unis pour le chiffre des accidentés de la route

CHICAGO, 29. (P.A.) — Le National Safety Council prévoit aujourd'hui que le chiffre des morts causées par l'auto en 1937 aux Etats-Unis atteindra le record de 40,000. Toujours croissant, il était de 37,000 en 1936 et de 37,000 en 1935, a ajouté le Council.

Au cours des onze premiers mois de 1937, le chiffre des victimes de la route s'élevait à 35,610, une augmentation de 6% sur les chiffres de l'an dernier. Cependant, toute proportion gardée, il n'y a pas eu d'augmentation du chiffre des morts, par rapport aux distances parcourues, car il s'est dépensé aussi 6% de plus de gazoline que l'an passé.

Le Council rapporte que 11,960 piétons se sont fait tuer, pendant les premiers dix mois de 1937, d'après les statistiques les plus récentes et les plus au point que l'on ait pu obtenir. Ici encore le taux du pourcentage s'élève à 6% de plus qu'en 1936.

Voici comment se décomposent les chiffres obtenus: enfants au-dessous de 5 ans, 8% moins de morts en comparaison d'une augmentation de 8% chez les personnes de 15 à 24; augmentation de 9% pour les personnes de 25 à 64 ans, et de 17% pour celles de plus de 64.

La ville d'Everett, Washington, d'une population de 31,100 âmes,

fut la plus grande ville des Etats-Unis à n'enregistrer aucune mort violente causée par les accidents de la route au cours des onze premiers mois de 1937.

Un don de \$23,000 aux pensionnaires

A l'occasion de la fête du Jour de l'An, l'Association Athlétique d'amateurs de la police Municipale, au cours d'une séance générale spéciale tenue hier après-midi, sous la présidence de l'inspecteur Patrick Lawton, le nouveau président de l'Association, a décidé de faire un don de \$23,000 au fonds de Bienfaisance de la Police, fonds qui est distribué aux pensionnaires âgés de la force.

C'est le plus fort montant jamais remis par l'Association et il provient des recettes du tournoi organisé en août dernier par la police locale.

ROMAN-FEUILLETON DE LA "PATRIE"

LA REINE DE L'OR

Par Paul d'Aigremont.

Reproduction autorisée par la Société des Gens de Lettres.

255 (suite)

France et la baronne s'étaient installées au chevet du Christian.

Des heures s'écoulaient, mortelles, lentes, anxieuses.

Un silence de mort régnait, interrompu seulement par le tic-tac monotone de la pendule, et le râle entrecoupé du moribond.

Enfin, celui-ci remua dans son lit.

Des paroles confuses, impossibles même à deviner, s'échappèrent de ses lèvres.

Puis, au bout de plusieurs minutes d'efforts impuissants et pénibles, il parvint à articuler ces trois syllabes:

— Nadine!

La comtesse de Rochebelle se leva et s'avança vers le lit. Pauline se retourna, et d'un geste terrible, elle l'arrêta au passage.

— Nadine, répéta plus distinctement le mourant, où es-tu?

— Vous le voyez, s'écria Juanita, c'est moi qu'il demande, moi toujours... Rien que moi... Ah! vous avez beau faire, vous ne l'empêchez pas de me vouloir auprès de lui, et de reconnaître mon dévouement, à moi la compagne de toute sa vie!

— Taisez-vous, répondit Pauline. Vous mentez, comme toujours, du reste... Allez-vous-en, je vous l'ordonne... En prononçant ce nom de Nadine, ce n'est pas vous qu'il appelle, car ce nom n'est pas et n'a jamais été le vôtre, Juanita, fille de Maho.

Blanche de rage, Mme de Rochebelle regagna son fauteuil.

— Nadine! Nadine! répéta Christian pour la troisième fois.

Pauline fit quelques pas vers le lit.

— De quelle Nadine parlez-vous? demanda-t-elle de sa voix lente et grave, de cette voix qui devait déjà sembler à l'agonisant comme le

premier appel de la voix d'outre-tombe qui, dans quelques instants peut-être jugerait tous les actes de sa vie.

— Nadine, ma femme!... balbutia Christian.

— Oui, continua Pauline, votre femme. Celle que vous avez donnée votre bienfaiteur, don José... La mère de Thérèse et de France. Qu'en avez-vous fait?

On eût dit qu'un éclair de raison passait sur le visage jusque-là insensible du mourant.

— Thérèse, France, répéta-t-il, pauvres petites!

— Vous avez commis un crime atroce dans votre vie, continua Pauline avec la même solennité. Par l'habileté infernale de votre complot, vous avez pu échapper à la justice des hommes, mais le moment est venu où celle de Dieu vous attend et va vous saisir... Avant d'affronter ce juge suprême auquel rien n'échappe, ne voulez-vous pas, grâce à une confession sincère, vous attirer son indulgence?

De grosses larmes avaient roulé sur la face pâle de l'agonisant... Il avait entendu, il avait compris!

Dans le coin où la volonté de Pauline l'avait reléguée, Juanita, debout, décomposée, les veines du front tendues comme si elles allaient se rompre, toute prête à s'é-

lancer, ressemblait à une panthère au moment où elle va bondir sur sa proie.

— Ah! si elle eût pu étrangler de ses mains ce vieillard qui, avant de rendre sa vilaine âme au diable, allait peut-être la dénoncer et lui créer de nouvelles difficultés, comme si elle eût volontiers hâté le dénouement qui approchait...

— Je suis un trop grand coupable, murmura enfin péniblement, lentement, le comte de Rochebelle. Dieu ne me pardonnera jamais.

Pauline continua:

— Dieu, qui est la bonté même, pardonne toujours, mais à la condition que le repentir soit sincère, un repentir prêt à toutes les réparations...

Christian ne répondit pas. On eût juré que déjà il ne sentait plus rien; que la vie avec plus de rapidité encore qu'auparavant, s'enfuyait de lui à tire-d'aile.

France crut qu'il allait mourir, et subitement les paroles de cette marraine en qui elle avait une si illimitée confiance lui revinrent à l'esprit. Oui, Mme Jacobsen avait le pressentiment que Nadine, la vraie Nadine, sa mère tant adorée, tant regrettée, pouvait être vivante, et Christian de Rochebelle, avec la Juanita, pouvaient seuls le lui apprendre!

La Juanita, elle, ne parlerait pas, ne parlerait jamais; mais le

comte, avant de s'endormir pour toujours, ne pouvait-il, ainsi que je lui avais dit Pauline, racheter ses crimes en disant la vérité?...

Et subitement une pensée radieuse, presque affolante tant elle entraînait avec elle d'espérance et de bonheur non entravés jusque-là, entra dans l'âme de la malheureuse enfant... Si c'était vrai cependant, et si Nadine pouvait lui être rendue?...

— Papa, papa, murmura-t-elle en joignant ardemment les mains je vous en conjure, dites-moi ce que maman, ma pauvre maman est devenue?...

A cette voix, aux ardentes et irrésistibles supplications qu'elle exprimait, M. de Rochebelle ouvrit les yeux.

Il essaya de parler; il ne le put pas d'abord. Mais, peu à peu, les veines de son front se tendirent, une sueur froide couvrit son visage et au milieu des derniers spasmes des dernières convulsions de l'agonie, il balbutia:

— Elle est morte!... morte... Oh! pardon, pardon!

Tandis que le malheureux restait immobile sur ses oreillers, les yeux clos, ne respirant plus, France poussa un cri terrible.

— Morte!... répéta-t-elle. Ah! marraine, je vous le disais bien que je ne devais pas la revoir!...

(A suivre)

Le Canadien blanchit les Maroons par 2 à 0, hier soir

Près de 10,000 personnes voient Mantha et Siebert compter deux points réellement spectaculaires.

(Par Horace Lavigne)

Le Canadien a prouvé que l'oisiveté n'est pas un vice, si elle est contrebalancée par des exercices méthodiques et réguliers, en administrant une magistrale couche de blanc de céruse aux Maroons, hier soir, devant près de 10,000 personnes, par le compte de 2 à 0. Encore faut-il admettre, sans déprécier davantage les perdants, que le score devrait accuser une bien plus forte marge.



Georges Mantha

Les "Habitants" sont revenus à l'action après une inactivité d'une dizaine de jours, mais leur pilote, Cecil Hart, avait poussé la prudence jusqu'à commander des pratiques pour dimanche dernier, assurant par là une condition, dont le Canadien avait réellement besoin pour vaincre son rival local et égaliser les chances de remporter la coupe Kennedy, emblème de la suprématie du hockey à Montréal.

Il n'y eut que deux points officiels, mais, la rondelle fut lancée deux autres fois dans le filet maroon, pour être remise en jeu à quelques pieds des buts, parce que les arbitres Smith et Dye avaient sifflé l'arrêt des hostilités à la suite d'irrégularités. Il n'y a pas à blâmer les officiers dans aucune de ces occasions, car la passe de Babe Siebert à Georges Mantha était manifestement hors-jeu, lorsque ce dernier sillonna les trois-quarts de la patinoire pour étudier les Maroons et compter ce qui aurait été son second point.

En une autre circonstance, le Canadien déjoua la vigilance de Beveridge, mais, malheureusement pour lui, Paul Haynes était dans le secteur du gardien de buts quand il accepta une passe de la bande et lança dans le filet. Le point fut rappelé et quelques spectateurs, dans la section des Millionnaires, s'en prirent à Dye, qui n'avait fait que son devoir, et lancèrent quelques papiers sur la glace.

MANTHA ET SIEBERT

Les deux points de la partie furent comptés par Georges Mantha et Babe Siebert. Ils le furent de façon magistrale, chacun nécessitant de leurs producteurs un aplomb en même temps qu'une technique parfaite. L'unité du cadet Mantha fut réalisée au bout de 8.35 minutes, lors de la seconde apparition de la ligne Mantha-Lorrain-Brown sur la glace. Brown porta la rondelle dans la zone montrealaise, la passa à Lorrain, qui la donna à Mantha. Ti-Georges couvrit la passe de la façon la plus habile et il frappa la rondelle du revers de son bâton, à une vingtaine de pieds de Beveridge pour déjouer celui-ci, tout méduisé par tant de rapidité d'exécution et tant de précision tout à la fois. On comprend quelle joie se déchaina dans l'assistance par la production de ce beau point, d'une technique accomplie.



Babe Siebert

Mais, dans la troisième période, Babe Siebert devait sceller plus définitivement encore l'issue de la partie en confectionnant un point d'une superbe témérité. Le vétéran, à un stage où les Maroons exerçaient une formidable pression contre les lignes du Canadien, pour égaliser le compte, partit de sa défense avec la rondelle, virevolta une couple de fois dans la zone neutre pour échapper aux avant-ennemis, déjoua la première sentinelle des Maroons à la ligne bleue en faisant un saut d'un pied et en poussant la rondelle en avant de lui, contourna la seconde sentinelle aisément puis laissa partir une torpille, qui s'enfonça derrière Beveridge, nettement ahuri, cette fois.

C'était l'effort individuel le plus étincelant de la partie et il souleva un enthousiasme délirant chez les partisans du club tricolore, qui dominaient en nombre dans la proportion de quatre contre un. Rarement Siebert avait exécuté une manœuvre solitaire aussi judicieusement calculée et rarement point fut-il plus mérité.

Le Canadien a eu le meilleur du commencement à la fin. Il y avait de la cohésion et de l'entente. Le club de Cecil Hart orienta lui-même la partie et elle fut toujours équilibrée, même si les Maroons ébauchèrent plusieurs ralliements. "King" Clancy, leur pilote, avait chambardé ses lignes, faisant de Jimmy Ward, ailier droit, un centre, entre Baldy Northcott et Earl Robinson. Quant à Dave Trotter, dont la position naturelle est celle d'ailier gauche, il fut placé sur l'aile adverse, à droite, tandis que Paul Runge évolua sur l'aile gauche. Russ Blinco couvrit le centre de cette ligne. Le dernier ensemble des Maroons, composé de Cain, Gracie et Marker resta inchangé quant au personnel, mais Gracie et Cain changèrent leurs positions respectives.

Naturellement, il y eut des chances de gâchées des deux côtés. Les Maroons furent frustrés de points apparemment certains en plusieurs occasions, notamment Jimmy Ward dans la première période. Pour arrêter son bolide, Cude para de la tête et il reçut la rondelle dans le front, devant se faire faire deux points de suture, au-dessus de l'oeil gauche. Le jeu arrêta une dizaine de minutes pour permettre cette courte opération et le mineur Gallois revint dans le jeu avec une large bande de papier adhésif sur la tempe. Il fut solide, cependant, malgré ce handicap, et il sauva son filet en plusieurs difficiles circonstances.

Il recut, il est vrai, un support constant et intelligent de ses quatre sentinelles, qui excellèrent en avant de lui. Siebert, Buswell, Goupille et Burke furent de véritables leviers devant les buts tricolores, pendant que, dans le centre, les avant-excellèrent sans misère ceux de Clancy en vitesse, concertation et jugement.

Ce ne fut pas une partie rude, bien que les coups de hanche et d'épaule furent abondants, surtout du côté du Canadien. Goupille, Blake et Brown se firent remarquer par l'adoption de cette manœuvre, qui eut un visible effet sur le physique des Maroons. Ceux-ci remirent le change par-ci, par-là, mais leurs repaires manquaient de virilité.

MONTREAL — Buts: Beveridge; Défenses: Wentworth et Evans; Centre: Ward; Ailes: Northcott et Robinson. Subs.: Shields, Smith, Blinco, Trotter, Cain, Marker, Gracie, Runge, Cook.

CANADIEN — Buts: Cude; Défenses: Siebert et Goupille; Centre: Haynes; Ailes: Jollat et Gagnon. Subs.: Burke, Buswell, Mantha, Drouin, Lorrain, Mancuso, Lépine, Blake Brown.

Arbitres: Ag. Smith et Babe Dye

PREMIERE PERIODE

1—Canadien: Mantha (Lorrain-Brown) 8.35
Punitions: Runge, Goupille

DEUXIEME PERIODE

Pas de point.
Punitions: Jollat, Robinson.

TROISIEME PERIODE

2—Canadien: Siebert 10.29
Punitions: Buswell, Blake, Trotter.

DEFI DU FORESTA

Le club de hockey Foresta vient de remporter une brillante victoire en triomphant du Antoine Verreau par le score de 3 à 2. Adam Louis et Reid comptèrent pour les vainqueurs. Le club Foresta lance un défi à tous les clubs de 16 à 18 ans. Pour informations, s'adresser à R. Reid, téléphone: DOLLARD 6664, ou à R. Hébert, téléphone: DOLLARD 5247, entre 6 et 7 heures.

POSITION DES CLUBS

(Section canadienne)

	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Toronto	9	4	5	6	41	23
Canadien	7	4	6	46	39	20
Américain	8	8	2	37	33	18
Montréal	6	11	1	27	43	13

(Section américaine)

	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Boston	12	4	2	38	31	26
Rangers	9	7	2	45	30	20
Chicago	6	9	2	30	39	14
Détroit	3	13	2	27	54	8

Partie de jeudi, 30 décembre:

Chicago vs Détroit.

Partie de vendredi, 31 décembre:

Boston vs Rangers.

Parties de samedi, 1er janvier:

Américain vs Montréal.

Canadien vs Toronto.

Robina Higgins proclamée lère athlète canadienne

TORONTO, 29. — Robina Higgins, de Winnipeg, l'étoile de la division féminine de l'équipe canadienne, qui prendra prochainement part aux Jeux de l'Empire en Australie, a été proclamée la femme-athlète la plus en évidence au Canada en 1937. Elle a obtenu un point de plus dans la consultation de la Canadian Press que Mme John Rogers, championne canadienne au golf (championnat ouvert). La titulaire est une experte dans le lancement du javelot; elle lance à 128 pieds et 6 pouces, ayant remporté cet événement en février dernier, aux Jeux de l'Empire.

Lafrance et Toupin scorent les buts du Springfield

SPRINGFIELD, 29. (F. A.) — Une lutte furieuse pour remporter leur première victoire en 12 matches n'a valu aux Indiens de Springfield qu'un résultat nul, 2-2, dans une joute régulière Internationale-Américaine contre les Hornets de Pittsburgh, hier soir.

Les Indiens ont perdu 10 joutes et en ont annulé 2 à leurs 12 derniers matches. Lafrance a compté le premier but du match à la seconde période, mais Johnny Sorrell a égalé les chances un peu plus tard, et peu avant la fin de la période, Toupin a redonné l'avantage à Springfield, et Sorrell a égalé le score de nouveau à la troisième.

Davie et Roulston ont attrapé une majeure chacun lorsqu'il se sont battus à la troisième période.

SPRINGFIELD. — Buts: Grant; Défenses: McInerly et Davie; Centre: Jackson; Ailes: Wilson et Saunders. Subs.: McGoldrick, Kaminsky, McBride, Lafrance, Toupin, Thurrier, Connolly, Shannon.

PITTSBURGH. — Buts: Moore; Défenses: Roulston et Doran; Centre: Kilrea; Ailes: Sherf et Doraty. Subs.: Klein; Sorrell, Mackie, Currie, Kelly, Stewart, Sherwood. Arbitres: Stevenson et Cox.

PREMIERE PERIODE

Pas de point.
Punition: Aucune.

DEUXIEME PERIODE

1—Springfield: Lafrance (Connolly) 3.35
2—Pittsburgh: Sorrell 9.59
3—Springfield: Toupin (McInerly-Thurrier) 16.58
Punition: Mackie.

TROISIEME PERIODE

4—Pittsburgh: Sorrell (Doraty-Mackie) 5.16
Punitions: Shannon, Davie (majeure), Roulston (majeure).

PERIODE SUPPLEMENTAIRE

Pas de point.
Punition: Aucune.

LOS ANGELES, 29.

Carlos Miranda, 142 1-2, Los Angeles, bat aux points, George Crouch, 136 1-2, Los Angeles, (10).

Le hockey de la semaine

NATIONALE:	S.	D.	L.	M.	M.	J.
Américain	0	3	—	0	—	—
Boston	1	1	—	3	—	—
Canadien	—	—	—	2	—	—
Chicago	—	3	—	—	—	—
Détroit	1	1	—	—	—	—
Maroons	—	—	—	0	—	—
Rangers	—	1	—	2	—	—
Toronto	1	3	—	3	—	—
INT.-AMERICAINES:	2	—	—	—	—	—
Cleveland	—	—	—	—	—	—
New-Haven	1	2	—	—	—	—
Philadelphia	9	—	—	—	—	—
Pittsburgh	3	4	—	2	—	—
Providence	—	2	—	—	—	—
Springfield	1	—	—	2	—	—
Syracuse	1	1	—	—	—	—

Valleyfield blanchit le Drummondville

DRUMMONDVILLE, 29. (Presse canadienne). — Le club Valleyfield est monté en deuxième position dans la ligue Provinciale Senior en blanchissant le club Drummondville par 3 à 0, dans un match rapide. Lilly, Hamel et Reeves comptèrent au cours des deux dernières périodes. Goulet fit deux passes parfaites qui résultèrent pour des points.

Le sommaire:
DRUMMONDVILLE: Buts: Lévassque; défenses: Dunsmore, Routhier; centre: Piché; ailes: Côté, Mongrain; subs.: Oliver, Thiffault, Vallancourt, Teach, Haworth, Dupont.

VALLEYFIELD: Buts: Lacelles; défenses: Philbin, Matte; centre: Hamel; ailes: Reeves, Goulet; subs.: Guilbault, Proulx, Lilly, Deschamps, Deneault, Landreville.

PREMIERE PERIODE

Point: Aucun.
Punitions: Piché, Matte.

DEUXIEME PERIODE

1—Valleyfield: Lilly, (Philbin) 5.23
2—Valleyfield: Hamel, (Goulet) 9.00
Punition: Aucune.

TROISIEME PERIODE

3—Valleyfield: Reeves, (Goulet) 15.04
Punitions: Routhier, Olivier, Goulet, Deschamps.

STATISTIQUES DANS LA LIGUE NATIONALE

Division Canadienne

En tête: Toronto, gagne 9, perd 1, annule 6, total 25.

Pointage: Drillon, Toronto, 9 pts, 13 assists, 22 total.

Points: Mantha, Canadien, 11.

Assists: Drillon, Toronto, 13.

Punitions: Shields, Maroons, 43 minutes.

Blanchissages: Robertson, Américain, 1.

Division Américaine

En tête: Boston, gagne 12, perd 4, annule 2, total 36.

Pointage: Dillon, Rangers, 9 points, 9 assists, 18, total.

Points: Dillon, Rangers, 9.

Assists: Dillon et Patrick, Rangers, Barry, Détroit et Thompson, Chicago, 9.

Punitions: Heller, Rangers, 30 minutes.

Blanchissage: Kerr, Rangers, 6



Groupe de joyeux lurons, pris lors de la fête des enfants, organisée par les Chevaliers de Colomb, conseil de Verdun, dimanche le 26, décembre. (Cliché C.-E. Barbier, Lachine).

Victoires des clubs Toronto et Bruins de Boston, hier

La tenue de Broda permet aux Leafs de blanchir Américain

NEW-YORK, 29. — Grâce à un brillant déploiement dans la défense du filet des Leafs de Toronto par Walter "Turk" Broda, les leaders du groupe Canadien de la N.H.L. ont réussi à battre l'Américain, hier soir, dans une joute, dont l'issue ne se décida que dans les cinq dernières minutes.

Pas moins de 13,258 personnes ont été témoins de cette joute, qui fut l'objet d'une âpre contestation. Le premier point fut compté au bout de 13.42 minutes dans la seconde période, lorsque Harvey "Busher" Jackson déjoua Earl Robertson en collaboration avec Gordon Drillon et Fowler.



Harvey Jackson

Les deux autres points furent réalisés sur la fin de la troisième période, alors que Sylvanus Apps, convertit habilement un lancer de Jackson, qui revint en avant des buts. Drillon obtint un "assist" sur la confection de cette unité. Puis, moins d'une minute avant la fin des hostilités, alors que l'Américain s'évertuait à échapper au blanchissage, Charlie Conacher sortit précipitamment de la zone du Toronto et fournit une longue passe à Bill Thoms, qui foncea sur Robertson, laissé sans défense, pour le déjouer facilement.

Les Américains étaient privés de Art. Chapman, le centre de leur première ligne d'attaque, de sorte

que "Hooley" Smith dut alterner comme tel sur deux lignes. Tommy Anderson manquait aussi, des suites des blessures récentes à une épaule.

Cette défaite brise l'égalité, qui existait pour la deuxième position entre l'Américain et le Canadien, de Montréal, qui a battu les Maroons, hier soir, dans la métropole.

AMERICAIN — Buts: Robertson; Défenses: Murray et Jerwa; Centre: Smith; Ailes: Carr et Schriener. Subs.: Day, Gallagher, Stewart, Wiseman, Lamb, Shill, Emms, Johnson.

TORONTO — Buts: Broda; Défenses: Fowler et Horner; Centre: Chamberlain; Ailes: Kelly et Metz. Subs.: Davidson, Thoms, Boll, Conacher, Apps, Jackson, Drillon, Parsons, Kampman.

Arbitres: Mickey Ion et Johnny Mitchell.

Première période

Pas de point.

Punitions: Murray (2), Chamberlain.

Deuxième période

1—Toronto: Murray (Drillon-Fowler) . . . 13.42
Punition: Horner.

Troisième période

2—Toronto: Apps (Jackson-Drillon) . . . 14.44
3—Toronto: Thoms (Conacher) . . . 19.05
Punitions: Wiseman, Thoms.

LE HOCKEY

Hier soir

LIGUE NATIONALE

Canadien 2, Maroons 0.
Toronto 3, Américain 0.
Boston 3, Rangers 2.

LIGUE PROVINCIALE

Valleyfield 3, Drummondville 0.

LIGUE INT-AMERICAINE

Springfield 2, Pittsburgh 2.

Ce soir

LIGUE PROVINCIALE

St-Jacques à Sherbrooke.

LIGUE MONTREAL

St-Jérôme vs St-Lambert.

Villeray vs N. D. G.

LIGUE INT-AMERICAINE

Providence à New-Haven.

Les classements

LIGUE INT-AMERICAINE

(Section est)

	J.	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Providence	18	8	6	4	38	31	20
Philadelphia	17	9	7	1	51	39	19
New-Haven	17	3	10	4	26	43	10
Springfield	17	3	10	4	37	47	10

(Section ouest)

	J.	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Pittsburgh	17	9	4	4	38	33	22
Syracuse	17	9	5	3	56	36	21
Cleveland	19	7	6	6	39	43	20

LIGUE PROVINCIALE

	J.	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Sherbrooke	8	8	0	0	34	14	17
Valleyfield	7	4	1	2	25	12	12
Granby	5	2	2	1	23	20	7
Drummondville	5	1	2	2	6	11	5
Boston	4	0	3	1	7	18	2
St-Jacques	4	0	4	0	14	25	0
Lafontaine	3	0	3	0	4	17	0

Les skieurs du McGill gagnent au lac Beauport

LAC BEAUPORT, 29. — Les skieurs de l'Université McGill ont justifié les prédictions qu'on avait faites en remportant la première place aux sauts en ski au premier tournoi-invitation intercollégial international, qui a commencé sous un froid vif, hier. Les Redmen ont obtenu un total de 100 points, contre 95.8 pour New-Hampshire qui s'est assuré la seconde place, suivi de l'Université de Montréal, 87.8 points, Dartmouth, 35.7, et Laval, 33.8.

A peine 100 personnes ont bravé la neige et le vent pour assister au tournoi. La chute de la neige a ralenti l'allure et diminué la longueur des sauts, en plus de rendre les atterrissages hasardeux.

A cause de ce handicap, H. Smith-Johannsen, l'un des juges, a refusé de révéler les distances atteintes et n'a donné que les points alloués pour le style ajouté à la distance totale.

Grâce à deux brillants sauts, son fils Bob Smith-Johannsen, champion intercollégial international, s'est assuré la première place avec 211.5 points, suivi de son coéquipier, Chris Mamen avec 208.5. P. Godin, de l'Université Laval de Québec, s'est placé troisième avec 207.9 points.

Seulement trois ou quatre chutes furent faites alors que 18 concurrents ont fait leurs sauts de la glissière située sur le versant du Mont Tourbillon, à 11 milles de Québec.

A. R. Norris, de New Hampshire, en quatrième position avec 205.8 points, est en tête des Américains, pendant que trois de ses compagnons, J. K. Damon, C. A. Manton et R. H. Jones, se sont classés parmi les dix premiers.

N'ayant que deux représentants, Dartmouth a fait piètre figure. R. Johnson a obtenu 184.8 points et R. A. Skinner, qui tomba deux fois, a eu 36 points.

Le meeting continuera demain et jeudi.

1—R. Smith-Johannsen, McGill.	211.5
2—S. Mamen, McGill.	208.5
3—P. Godin, Laval.	207.9
4—A. R. Norris, N.H.	205.8
5—D. Mann, McGill.	198.6
6—J. K. Damon, N.H.	198.0
7—C. A. Manton, N.H.	189.3
8—Y. Brossard, U. de M.	187.5
9—R. H. Jones, N.H.	187.5
10—R. Johnson, Dartmouth.	184.8
11—R. Vigneault, U. de M.	178.8
12—T. Casgrain, U. de M.	176.7
13—D. Tirrell, McGill.	159.6
14—W. L. Seymour, N.H.	60
15—R. A. Skinner, Dartmouth.	36.0

Le vétéran Ed. Shore assomme le rapide ailier Phil Watson

BOSTON, 29. — (P.C.) — Les temps n'adoucissent pas Eddie Shore. Le héros de Boston et le joueur conspué dans tous les autres centres de la N.H.L. n'a pas aimé les défis et les coups du jeune Phil Watson des Rangers ici hier soir, devant 16,000 spectateurs. Son bâton s'est abattu sur le crâne de Watson et ce dernier tomba inconscient sur la glace. Pour informer les autres joueurs qui voudraient intimider Shore, ajoutons que Watson resta inconscient durant plus de cinq minutes. Le coup fit ouvrir une large entaille et nécessita plusieurs points de suture.

Le match, le plus furieux disputé de cette saison, résulta en une victoire des Bruins.



Phil Watson

au score de 3 à 2. Ce triomphe permit aux équipiers de Ross de rassurer d'une avance de six points pour la possession de la première position de la section américaine. Watson et Shore en vinrent aux coups près des buts des Rangers et le combat se continua jusqu'au centre de la glace pendant que l'arbitre Clarence Campbell tentait de séparer vainement les deux combattants.

Finalement, après que Shore et Watson se firent duellistes avec leur bâton, le centre des Rangers donna un coup sur le cou de Shore. Ce dernier riposta avec plus de précision et son bâton s'abattit sur le crâne de Watson. Les deux joueurs se virent chacun infliger une punition majeure. L'arbitre Campbell déclara que Watson avait provoqué Shore.

Watson ne fut pas le seul écopé du match. Mik Schmidt, le centre des Bruins sera inactif à la suite d'une fracture de la mâchoire, subie quand il vint en collision avec Mac Colville.

Weiland et Cowley donnèrent une avance de deux points avant que Smith et Dillon des Rangers comptent pendant la punition de Dit Clapper. Alors qu'il ne restait que cinq minutes de jeu, Flash Hollett, le bloqueur des Bruins intercepta le disque égaré dans la zone centrale, contourna la défense new-yorkaise et lança faiblement mais le disque troua les jambières de Dave Kerr pour frapper le fond de la cage, donnant ainsi la victoire aux Bruins.

BOSTON — Buts: Thompson; Défenses: Hollett et Shore; Centre: Cowley; Ailes: Gethliffe et Sands. Subs.: Clapper, Portland, Goldsworthy, Pettinger, Jackson, Dumart, Schmidt, Bauer, Weiland.

RANGERS — Buts: Kerr; Défenses: Heller et Cooper; Centre: Smith; Ailes: Patrick et Dillon. Subs.: Coulter, Pratt, Keeling, Watson, Hextall, Kirk, Shibley, N. Colville, M. Colville.

Arbitres: Clarence Campbell et Archie McTier.

Première période

1—Boston: Weiland (Goldsworthy) 9.21
Punitions: Hollett, Heller.

Deuxième période

2—Boston: Cowley 16
3—Rangers: Smith (Patrick) 6.16
4—Rangers: Dillon 7.12
Punitions: Clapper, Kirk, Shibley, Shore (majeure), Watson (majeure).

Troisième période

5—Boston: Hollett 14.44
Punitions: Portland, Kirk.

Bob Johannsen brille dans ce concours de ski

LAC BEAUPORT, 29. — Les skieurs de l'Université McGill s'apprêtent à défendre, aujourd'hui, la mince marge, qui les séparait hier, première journée du tournoi international intercollégial de ski, de leurs rivaux les plus rapprochés.

Le programme d'aujourd'hui comporte le cross-country qui renferme bien des difficultés et bien des pièges. Le tracé a été fait sur les versants lourdement boisés du mont Tourbillon et du mont Saint-Castin, à quelques milles à l'ouest de Québec.

Les succès du McGill, hier, reposent surtout sur la tenue de Bob Johannsen, qui a recueilli un total de 211.5 points. Le fameux skieur a conservé quelques points d'avance sur son plus proche compétiteur.

TORONTO, 29.—Mog Mason, 121 3-4, Walea, met K. O. Jimmy Chapman, 119 1-2, Vancouver, C.B. (16); Chuck Woods, 154 1-2, Détroit, bat aux points Gordon Wallace, 148 1-2, Vancouver, (8); Ted Keating, 171 1-4, Toronto, met K. O. Mickey Misto, 173 1-2, Détroit, (4).

HOUSTON, Tex., 29.—Kenny La-salle, 144, Los Angeles, met K. O. Eddie Miles, 149 1-2, Chicago, (3).



Bob Johannsen

10,000 SKIEURS SÉJOURNERONT DANS LES LAURENTIDES, DANS LES PROCHAINS QUATRE JOURS

Affluence record sur les trains pour le Jour de l'An.

Prévoyant pour la fin de semaine du Jour de l'An une affluence de voyageurs qui battra probablement tous les records établis dans le passé, particulièrement sur la ligne des Laurentides, où des conditions exceptionnelles favoriseront les skieurs, le service des Voyageurs du Pacifique Canadien annonce que des mesures spéciales seront prises à la compagnie pour répondre à toutes les exigences et assurer le transport rapide et confortable de tous ceux qui emprunteront ses trains pour leurs déplacements à l'occasion de ce congé prolongé.

VERS LE NORD

Le mouvement des voyageurs sera considérable sur toutes les lignes du Pacifique Canadien, mais c'est surtout vers les Laurentides qu'il semble devoir prendre des proportions vraiment extraordinaires, vu le grand nombre de skieurs qui seront attirés dans cette région par l'abondance de la neige et des conditions tout à fait propices à la pratique du ski. Les perspectives sont même si bonnes qu'on ne craint pas de fixer à 10,000 au moins le nombre de ceux qui iront passer la fête du Jour de l'An dans le Nord. Déjà, quelques centaines d'Américains sont passés par Montréal, en route pour nos stations hivernales les plus populaires, où ils grossiront encore le total de ceux qui ont choisi d'aller saluer la venue de l'an nouveau dans le décor superbe de nos montagnes laurentiennes.

Pour assurer le transport de tout ce monde, le Pacifique Canadien, qui avait déjà annoncé pour le Jour de l'An un service très complet, vient de décider de l'augmenter par l'addition de cinq nouveaux trains spéciaux.

HORAIRE DES TRAINS

Voici maintenant, pour l'information des personnes intéressées, quels seront les trains qui permettront de se rendre de la région des Laurentides vers le Nord, samedi et dimanche prochains: vendredi, un premier train partira de la gare Windsor à 8 h. 45 a.m., à destination de Labelle; un autre partira aussi de la gare

Windsor à 1 h. 50 p.m., pour se rendre à Labelle; un troisième partira de la gare Viger à 3 h. 15 p.m. pour Mont-Laurier; un quatrième partira de la gare Windsor à 4 h. 10 p.m. pour Labelle; un cinquième train partira de la gare Windsor à 5 h. 45 p.m. pour Labelle; un sixième train quittera la gare Viger à 7 h. p.m. pour Ste-Agathe et un septième et dernier train partira de la gare Viger à 9 h. p.m. pour aller jusqu'à Ste-Agathe. Ce dernier train est nouveau; il laissera à ceux qui finiront leur travail tard assez de temps pour se préparer à partir pour le Nord.

Samedi, le 1er janvier, le service des Laurentides s'effectuera comme suit: départ de la gare Viger à 8 h. 25 a.m. pour Labelle; départ de la gare Windsor à 8 h. 25 a.m. pour Ste-Agathe; départ de la gare Windsor à 8 h. 45 a.m. pour Labelle; départ de la gare Viger à 1 h. 30 p.m. pour Mont-Laurier; départ de la gare Viger à 7 h. p.m. pour Ste-Agathe.

Et voici enfin les trains qui feront le service dimanche, le 2 janvier: départ de la gare Viger à 8 h. 35 a.m. pour Mont-Laurier; départ de la gare Windsor à 8 h. 35 a.m. pour Ste-Agathe; départ de la gare Windsor à 8 h. 45 a.m. pour Ste-Agathe et départ de la gare Windsor à 9 h. 20 a.m. pour Ste-Agathe.

Tous ces trains s'arrêteront naturellement à la gare de l'Avenue du Parc; ceux qui partent de la gare Windsor s'arrêteront aussi à Westmount et Montréal-Ouest.

RAPPORT DU PACIFIQUE CANADIEN

Conditions atmosphériques et état des pistes de ski dans les Laurentides.

ENDROITS	Température	Dernière chute de neige		Temps et état des pistes.
		Jour	Épaisseur	
SHAWBRIDGE (Piedmont St-Basile)	7 au-dessus	26 déc.	2 pouces	Clair. Surface moelle. Épais. totale, 36 p.
MONT-ROLLAND (Ste-Adèle)	20 au-dessus	26 déc.	2 pouces	Neigeux. Surface moelle. Épais. tot. 37 p.
STE-MARGUERITE VAL-MORIN	8 au-dessus	26 déc.	3 pouces	Neigeux. Surface moelle. Épaisseur totale, 37 p.
VAL-DAVID	13 au-dessus	26 déc.	2 pouces	Clair. Surface moelle. Épais. tot. 32 p.
STE-AGATHE	4 au-dessus	26 déc.	2 pouces	Clair. Surface moelle. Épais. tot. 32 p.
ST-JOVITE (Mont Tremblant)	14 au-dessus	26 déc.	2 pouces	Vent. Surface poudreuse. Épaisseur totale, 25 p.
MONTEBELLO (Seignior Club)	18 au-dessus	27 déc.	1 pouce	Clair. Surface moelle. Épais. tot. 31 p.
QUEBEC (Lac Beauport)	9 au-dessus	26 déc.	2 pouces	Clair. Surface moelle. Épais. tot. 33 p.

Budge se réhabilite en triomphant de Crawford

Les 12,000 spectateurs qui le huèrent, lundi, l'ont applaudi hier à Sidney. — Von Cramm gagne.

SYDNEY, Australie, 29 (P.A.) — Donald Budge, champion de tennis de Wimbledon et des Etats-Unis et grande vedette des séries de la Coupe Davis, s'est réhabilité aujourd'hui devant 12,000 enthousiastes du tennis, en triomphant décisivement de Jack Crawford d'Australie, par les scores de 7-5, 6-1, 6-1, dans un match d'exhibition.

La foule qui lundi dernier avait hué et critiqué la piètre tenue du champion américain contre le joueur allemand Von Cramm, a applaudi et frénétiquement ovationné Budge aujourd'hui, alors que le californien a joué à son meilleur pour vaincre le vétéran Crawford. Budge exécuta à perfection les jeux les plus difficiles.

Adrian Quist de l'Australie a battu Heinrich Henkel d'Allemagne, par 6-2, 6-4, 6-2 et le Baron Von Cramm a vaincu difficilement John Bromwich d'Australie par 6-2, 7-5, 10-8 dans les autres matches. Il se pourrait maintenant que Budge rencontre de nouveau Cramm ici dans quelques jours.

SOLDIER JONES, L'ANCIEN BOXEUR, CLASSE BROADRIBB LE PLUS HABILE PILOTE

TORONTO, 29. — (P.C.) — Ecoutez Horace Jones, mieux connu dans le monde de la boxe, sous le nom de Soldier Jones et entendez ce qu'il a à dire sur Ted Broadribb, l'ex-gérant de Tommy Farr, qu'il classe le meilleur second qu'il ait eu et comment il compare les boxeurs d'aujourd'hui avec ceux d'il y a vingt ans.

"Broadribb est si bon second que je voulais l'amener à Paris quand je quittai Londres, il y a 15 ans", dit Soldier Jones. "Oui monsieur," ajoute Jones qui fut champion canadien chez les mi-lourds et poids-lourds et qui livra 250 combats en plus de onze années, "je n'ai jamais eu un meilleur homme dans mon coin que Broadribb. Jamais, il ne s'excita et j'aurais désiré qu'il fut dans mon coin quand je rencontrai Harry Greb à Pittsburgh."

Jones rencontra Greb sept fois, perdant chacun des combats aux points. "Et n'oubliez pas que Greb fut le plus grand boxeur de tous", avance Jones. Celui-ci envoya Greb au plancher à la sixième ronde du combat de Pittsburgh mais Greb

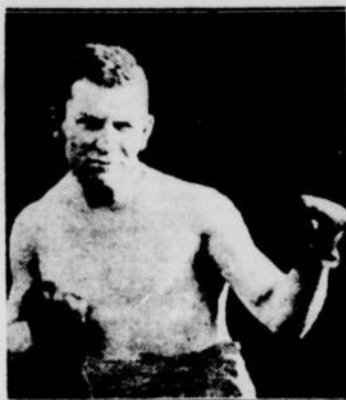
se releva et le déclassa de la septième à la dixième ronde.

Et maintenant pour les boxeurs modernes. "Je souhaiterais que je sois âgé de 26 ans de nouveau. Les boxeurs actuels ne peuvent pas être comparés aux anciens comme les Dempsey, Greb, Tunney, Kid Norfolk et Bill Brennan" dit Jones, qui rencontra Tunney dans la semi-finale du combat de Dempsey-Carpentier.

Soldier Jones, qui a maintenant 41 ans, ne boxait jamais comme amateur. Il commença sa carrière à Québec, il y a 22 ans, knock-outant le champion de Québec, Spike Sullivan, en une ronde. Puis il fit des tournées au Canada et dans tous les autres pays. Il gagna le championnat poids-lourd du Canada contre Jack Renault à Sherbrooke. Il se retira de la boxe, il y a onze ans, lors de son mariage.

Visite de Farr à Toronto

TORONTO, 28. — Tommy Farr, champion poids-lourd d'Angleterre, a fait les prédictions suivantes ici hier. Il mettra Jim Braddock hors de combat, le mois prochain à New-York, déclassera Max Baer au mois de février à Miami et sera champion du monde d'ici un an. Farr a secondé ici hier soir son protégé Mog Mason, poids-coq qui rencontra Jimmy Chapman de Vancouver. Farr a quitté Toronto immédiatement après le combat pour l'entraînement à Summit, N.-J.



SOLDIER JONES, ancien champion poids-lourd canadien et boxeur de grande réputation qui rencontra Harry Greb sept fois, classe les anciens boxeurs beaucoup plus supérieurs à ceux de nos jours.

Kansas City et Tulsa triomphent

SAINT-PAUL, Minn., 29. — Les Greyhounds de Kansas City ont vaincu le St-Paul par 5 à 2, dans une joute régulière de l'Association Américaine. Nick Wasnie brilla pour les vainqueurs et Happy Harriott compta les deux buts du St-Paul.

A Wichita, le Tulsa a vaincu le Wichita par 3 à 1. Williams, Desse Roche et Dyck comptèrent les buts du Tulsa et Biff Ranger, celui des perdants.

Brooklyn perdra-t-il ses loyaux partisans?

NEW-YORK, 29. — (P.A.) — La saison de baseball de 1938 promet d'être la plus fructueuse des annales, et les Dodgers de Brooklyn seront des grands rivaux, dans la ligue Nationale. Tous les clubs de la ligue Nationale espèrent que les Dodgers seront puissants sans quoi les loyaux partisans des Dodgers cesseront leur support d'un jour à l'autre. Il y a une limite à tout. En vendant Mungo, ils ont une chance de renforcer leur équipe et les amateurs réclament cette transaction, sans quoi la direction du Brooklyn sera forcée de se retirer pour remédier à l'échec complet.

Syracuse domine chez les scoreurs

NEW HAVEN, Conn., 29. — Trois joueurs des Stars de Syracuse mènent dans le classement des compteurs de la ligue de hockey Internationale-Américaine. Jack Markle a 21 points tandis que Chuck Shannon et Ed Convey sont égaux pour la deuxième place avec 17 points chacun. Lorne Duguid et Peggy O'Neill sont égaux pour la troisième place avec 16 points chacun. Kilby MacDonald des Ramblers a aussi 16 points suivi d'Asmundson et Wares qui ont chacun 14 points.

Deux victoires pour le club Mariville

Dimanche dernier le club de Mariville a remporté une magnifique victoire sur le club Guybourg de Montréal par le score de 4 à 2, à cette partie, Mariville avait l'avantage du jeu pendant toute la partie mais malheureusement à la dernière période M. Marcel Charbonneau gardien de buts de Mariville s'est fait déjoué par deux fois consécutives. Nos adversaires avaient dans l'espoir d'égaliser le score mais aucune chance, car nos joueurs tenaient bon.

Mardi soir le club Iberville venait nous rendre visite, ce fut encore pour nous une brillante victoire d'un score de 2 à 1 grâce au grand dévouement de M. Aimé Rainville et de M. Gérard Pichet qui comptèrent un point chacun dans le dernier dix minutes de la partie. Le jeu des deux équipes était très rapide par conséquent la partie était très intéressante. Nos joueurs ont fait du beau jeu devant leurs adversaires si redoutables.

Mog Mason défait Jimmy Chapman par K. O. technique

TORONTO, 29. (P. C.) — Mog Mason, champion poids coq gallois, a obtenu un knockout technique contre Jimmy Chapman, de Vancouver, au sixième d'un combat de huit rondes qui avait lieu ici hier soir. L'assaut a été arrêté en 145 minutes de la sixième ronde.

C'était la deuxième apparition de Mason à Toronto et il a fait de gros progrès. Tommy Farr, champion poids lourd de l'Empire britannique, était dans le coin de Mason, son compatriote.

Chuck Woods a obtenu la décision sur Gordon Wallace dans la semi-finale de huit rondes. Dans les autres combats, Mike Travino a knock-outé Chuck Murphy en 4 rondes et Ted Keating a obtenu un knockout technique sur Mickey Misko en 4 rondes.

Le St-Jacques à Sherbrooke, ce soir

La partie qui devait avoir lieu demain soir à Sherbrooke entre ce dernier et le St-Jacques a été remise à ce soir au même endroit.

Cette joute sera une partie régulière de la ligue Provinciale Senior. Le Sherbrooke tentera de remporter sa neuvième victoire consécutive dans le circuit provincial, tandis que le St-Jacques, qui a affiché une belle tenue contre le Valleyfield au début de la semaine tentera de remporter sa première victoire, ce qui le ferait monter en cinquième position sur un pied d'égalité avec les Olympics de Boston.

Chasse émuissante parmi les scorers

Gordon Drillon, l'ailier des Leafs de Toronto, a porté son total de premier compte de la ligue Nationale à 22, hier soir, grâce à deux mentions qu'il a obtenues sur la confection d'autant de points de son club, au cours du match avec l'Américain, à New-York. Toutefois, il est suivi de près par son coéquipier, Harvey "Busher" Jackson, qui totalise 19, ayant compté un point et aidé à en compter un autre. Cecil Dillon, des Rangers, et Sylvanus Apps, du Toronto, sont ex-aequo pour la troisième position avec 18, pendant que Georges Mantha et Johnny Gagnon, du Canadien suivent avec 16. Enfin, la dernière position du "Big Seven" est détenue par Dave "Sweeney" Schriner, de l'Américain, ex-aequo avec Lynn Patrick, des Rangers, Nels Stewart, des Américains, et Martin Barry, des Red Wings de Détroit. Voici le tableau des meilleurs pointeurs du circuit Calder:

Drillon, Toronto	9	13	22
Jackson, Toronto	10	9	19
Dillon, Rangers	9	9	18
Apps, Toronto	7	11	18
Mantha, Canadien	11	5	16
Gagnon, Canadien	4	12	16
Schriner, Ame.	10	5	15
Stewart, Ame.	8	7	15
Barry, Détroit	6	9	15
Patrick, Rangers	6	9	15



Pose peu commode d'YVON ROBERT, lors de son match de la semaine dernière à Boston, avec Dan O'Mahony, qui fut battu après une rencontre abondante en scènes pimentées. O'Mahony s'apprête à prendre la chute, qui égala les chances en faisant tourbillonner le champion, la tête en bas, pour l'écraser au matelas. L'expression de Robert est caractéristique, comme on peut le constater. Robert s'adjudgea la troisième et décisive chute après qu'il eut porté un formidable direct à la mâchoire de l'Irlandais. L'arbitre lui-même mis hors de combat, quelques secondes plus tôt, revint à lui juste à temps pour reconnaître la chute décisive.

Caravel gagne l'épreuve principale à Fair Grounds

Cette pouliche remporte sa première victoire de l'hiver.

NOUVELLE-ORLEANS, 29. — (P.A.) — Il n'y avait pas d'épreuve spéciale au programme d'hier après-midi aux Fair Grounds mais la première course réunissait le champ le plus dispendieux et elle s'est terminée par une énorme surprise lorsque Caravel, une pouliche de trois ans appartenant à J. Carter, a décroché le gros lot contre The Rew, à Mlle M. Hodge, pendant que Alma Mae, à J. Levitt, a pris le troisième argent. C'était la première victoire de Caravel cet hiver et elle a rapporté plus de vingt-deux pour un à ceux qui avaient parié sur ses chances.

Conduite par le jockey J. Cornay, Caravel a affichée une belle performance, parcourant les trois quarts de mille en 1.13. Elle en était à sa troisième apparition locale.

Deserter, à E. J. O'Connor, a décroché les honneurs de l'épreuve qui réunissait les routiers les plus dispendieux. Ce rejeton de Man O'War a vaincu Oxford Lad avec Swamp Angel comme troisième. Le vainqueur était favori et valut \$5.00 pour la mise habituelle.

L'établissement J. Carter a remporté une seconde victoire à la dernière course lorsque Anhelation a triomphé disposant de Bushy et Arctic Star, qui ont fini deuxième et troisième respectivement.

Le jockey J. Cowley a encore décroché les honneurs de la journée avec deux gagnants. Il a gagné la cinquième course avec Fairest Flag et la sixième avec Deserter.

Sorrell est combattif

TORONTO, 29. — Félicitons Johnny Sorrell, le joueur qui refuse de jouer piteusement parce qu'il a quitté la N.H.L. pour les ligues mineures. Avec Red Wings de Détroit durant plusieurs saisons, Sorrell s'est signalé mais cette année, il tomba dans une léthargie sérieuse et Jack Adams l'a cédé aux Hornets de Pittsburgh. Il y a un mois. Depuis, Sorrell ne s'est pas découragé par le fait qu'il descendit dans un circuit inférieur. Au contraire, il se signale à chaque partie des Hornets. Hier soir, il compta les deux points de son club pour permettre au Pittsburgh de faire partie nulle contre le Springfield.

F. Martin se rallie pour battre Callura

TORONTO, 29. (P. C.) — Frankie Martin, l'ancien champion poids-coq du Canada, a remporté la décision sur Jackie Callura, de Hamilton, à la fin d'un rapide combat de huit rondes, ici hier soir.

Martina a été envoyé au plancher à la troisième ronde, mais il s'est rallié après cela, et, en dépit d'une coupure au-dessus de l'oeil gauche, il a bombardé Callura aux dernières rondes. Callura a eu l'avantage durant les trois premières reprises, mais Martin, boxant prudemment, a attendu les occasions, et il a commencé à remonter la pente à la quatrième, affaiblissant Callura lentement de gauches à la figure et de droits efficaces. Martin a failli envoyer Callura au plancher à la troisième avec des droits à la tête. Martin pesait 123 3-4, et Callura, 120.

Rosemont contre le Champlain

Dès dimanche prochain la ligue de hockey Mont-Royal Inter-dialre reprendra ses activités l'après-midi au lieu de dans la soirée.

Les deux joutes régulières au programme du circuit dominical seront de quatre points c'est donc dire que les clubs gagnants verront leur classement amélioré considérablement. Comme joute initiale le président Marcel Gauthier présente le Rosemont Federal sous la gérance de Jimmy Lortie contre le Champlain. Ce dernier club est présentement en seconde position et une victoire le placerait en tête deux points en avant du club Iherville qui est inactif jusqu'au 6 janvier.

Dans la seconde joute à l'affiche, la brillante équipe juive le Montefiore tentera de répéter son exploit de dimanche dernier aux dépens du Champêtre Eagle. Ce dernier sera considérablement renforcé avec l'acquisition de J. P. Gratton et Donat Caron deux brillants joueurs sourds-muets.

La première rencontre commencera à 2 1-4 heures. Une foule considérable est attendue pour assister à ce programme de hockey organisé qui sera le seul joué à Montréal dimanche prochain.

Mlle Kit Klein au Loew's

Il y a deux ans, le 1er janvier 1936, Mlle Kit Klein, l'étoile du spectacle de vaudeville, "Carnaval de St-Moritz", qui sera présentée la veille du Jour de l'An et toute la semaine prochaine au Loew's, a remporté le championnat mondial de vitesse sur patins, en gagnant les épreuves de 220, 440 et 880 mètres, aux championnats "Middle-Atlantic". Un mois plus tard, Mlle Klein est allée à Stockholm où elle a gagné les courses de 500 et 3,000 mètres, dans un tournoi international.

Mlle Klein est née à Buffalo et est devenue professionnelle après sa victoire aux Olympiades. Elle détient plus de 15 championnats. Elle s'est retirée invincible des rangs amateurs l'an dernier. Dans son spectacle au théâtre Loew's, elle donne une démonstration de l'habileté qui lui a permis de se faire une renommée, dans des concours où participaient les plus rapides patineuses du monde. Elle considère le patinage comme un excellent exercice.

SAN FRANCISCO, 29. — Sander Sanbo, 216, Hongrie, bat Jack Wagner, 205, Providence, R.I.

Le Pari Double

Voici les prix, que le pari double a payés, hier, sur les pistes américaines :

A Tropical Park—\$12.80.
A Fair Grounds—\$256.00.
Quinella—\$62.20.

Spanish Babe gagne à Tropical Park

CORAL GABLES, 29. — Spanish Babe, à Mme F. M. Grabner, a quelque peu bouleversé les calculs des connaisseurs, hier après-midi, à Tropical Park, en gagnant la Bourse "Naples", l'épreuve principale. Six routiers de la division de trois ans, et plus y prenaient part et Our Willie, à J. Spencer, a obtenu la place, alors que Bulwark, à H. W. Jackson, le favori, a dû se contenter du troisième argent. Spanish Babe a parcouru le mille en 1.38 2-5 pour rapporter plus de six pour un à ses adversaires.

Des "sprinters" dispendieux se rencontraient dans la sixième course et Honey Cloud, à Mme A. J. Abel, a battu Proph et Superwick pour rapporter \$7.30 au mutuel. Le rejeton de High Cloud a parcouru les trois quarts de mille en 1.11 4-5.

Le jockey Johnny Longden s'est encore assuré les honneurs de la journée avec deux vainqueurs. Il a gagné la première course avec Free Again et la troisième avec Mondorf.

Maundrell, Lee scorent à Londres

LONDRES, 29. — Les Greyhounds d'Harringay ont vaincu les Earl Court Rangers par 4 à 2 ici hier soir au cours d'une joute tumultueuse. La bataille éclata au cours de la troisième période entre Howie Peterson et Earl Nicholson. Cliff Maundrell et Bobby Lee de Québec comptèrent les points des Rangers.

NEW-YORK, 29. — Pete Scalzo, 125 3-4, New-York, bat aux points Cristobal Jaramillo, 125 3-4, Puerto Rico, (8).

NEW HAVEN, Conn., 29. — George Koverly, 218, Hollywood, Calif., bat Jack Donovan, 222, Boston, deux chutes sur trois.

NEW-YORK, 29. — Steve Casey, 225, Irlanda, et Jack Zarnas, 215, "No content".

MINNEAPOLIS, 29. — Bronko Nagurski, 235, International Falls, Minn., bat Bhu Pinder, 225, Bombay, India, une chute.

SAN DIEGO, 29. — George Zaharias, 237, Denver, bat Del Kunkel, 195, Salt Lake City.

Les listes dans St-Henri

La révision des listes électorales fédérales du comté de St-Henri se terminera, ce soir, à 10 heures. Le bureau est sis à 4039 ouest, rue Notre-Dame. Qu'on n'oublie pas que c'est la dernière journée.

Noël chez Jack Dempsey



Voici la première photo de l'ancien champion de boxe Jack Dempsey, et sa famille au complet (sa femme et leurs deux enfants, Joan, trois ans et demi et Barbara, 15 mois). La famille est réunie dans l'intimité de son foyer de New-York, à l'occasion de la Noël.

Les rues n'ont jamais été si bien entretenues

Malgré une chute de neige plus abondante, cette année, que la plupart des années passées, les rues de la ville sont dans un état meilleur qu'elles n'ont jamais été, depuis des années, et peut-être jamais, estime-t-on, à l'hôtel de ville.

30,000 ouvriers congédiés des usines d'autos

DETROIT, 29. — La General Motors a annoncé hier qu'elle se voit forcée, à cause du marasme actuel des affaires, de congédier temporairement une trentaine de mille employés. Le président de la compagnie, William S. Knudsen, a déclaré, toutefois, qu'aucune des usines ne serait complètement fermée. Il a ajouté que les usines canadiennes ne seraient affectées en rien par la situation qui existe aux Etats-Unis, car les affaires au Canada "sont absolument normales". Malgré le départ de ces 30,000 hommes, il restera encore tout-de-même 205,000 noms sur les listes de

* Un échevin qui n'a pas bien la familiarité pour les chefs de l'administration Raynault, le docteur Zénon LeSage, déclarait simplement que les rues de la ville "sont très bien entretenues". Il faisait cependant exception pour certaines rues où circulent les tramways.

L'enlèvement de la neige, avant Noël a coûté à la ville environ \$285,000, qui ont été pris sur les \$685,000 mis de côté, dans le budget, pour cette fin. Depuis, on a dépensé une certaine somme d'argent pour la dernière chute de neige, de sorte qu'il ne reste pas \$400,000 pour pourvoir à l'enlèvement de la neige, durant le reste de l'hiver.

paie de General Motors. Les deux autres compagnies du "trio" important, Ford et Chrysler, ont aussi ralenti leur programme de construction et ne fonctionnent pas à plein rendement.

Jetons encore un regard sur cette empreinte de pouce que j'ai eue de Flick, le détective amateur. Voici ce qui est écrit sur la carte: hauteur six pieds, cheveux noirs, toujours bien mis; ceci décrit le voleur grimpaud et délinquant aussi bien Rodolphe.



EST-CE LE PRÉLUDE D'UNE GUERRE CIVILE ?

Une grève de 120,000 employés des services publics à Paris; le gouvernement lance un défi aux grévistes, les troupes mobilisées

IL S'AGIRAIT D'UN COMLOT COMMUNISTE

PARIS, 29. (P.A.) — Une grève d'environ 120,000 employés municipaux paralyse aujourd'hui tout le système de transport de la Ville-Lumière et menace de priver la capitale d'eau, de gaz et d'électricité.

M. Camille Chautemps, le président du Conseil des ministres, a convoqué une séance d'urgence du cabinet pour étudier la situation et aviser aux mesures à prendre. Il a condamné la grève générale dans les services publics municipaux et il a ajouté que le gouvernement la combattait "avec la plus grande vigueur".

Dans une déclaration officielle qu'il a faite ce matin, M. Chautemps a dit que la grève "avait été délibérément provoquée".

DEFI AUX GREVISTES

Après une entrevue préliminaire avec les principaux membres de son cabinet, le président du Conseil des ministres a déclaré que le gouvernement verra à assurer le fonctionnement des services publics essentiels.

Sa déclaration a été faite peu après que le congrès national du parti communiste eût décidé par un vote unanime d'accorder tout son appui aux grévistes. On sait que le parti communiste fait partie du Front populaire, lequel forme le gouvernement. Les deux autres partis du Front populaire sont le parti socialiste et le parti radical-socialiste de Chautemps.

PORTES FERMÉES

Chautemps a refusé de recevoir une délégation de grévistes qui se présente à son bureau après qu'il eut consulté Léon Blum, vice-président de la Chambre, Edouard Deladier, ministre de la Défense nationale, et Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur.

Au cours de cette conférence préliminaire des ministres, on a pris les mesures les plus urgentes pour maintenir l'ordre et assurer le fonctionnement des services publics municipaux.

On dit que M. Chautemps est bien déterminé à ne pas négocier avec les grévistes tant qu'ils n'auront pas repris le travail.

DECLARATION DE M. CHAUTEPTS

Voici la déclaration officielle de M. Chautemps:

"La situation créée par la grève dans les services publics est grave, mais le gouvernement est résolu à y faire face avec la plus grande vigueur.

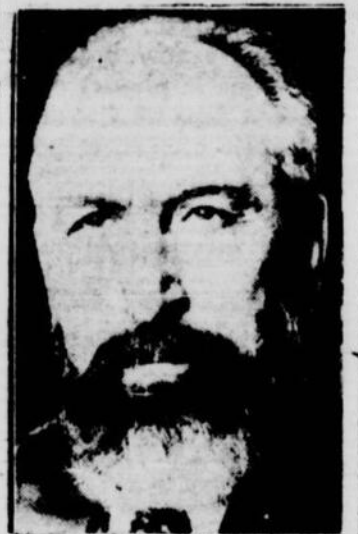
"Le gouvernement ne permettra pour aucune considération que l'on

paralyse les services publics indispensables à la vie de la nation.

"Cependant, il faut se rendre compte que la grève actuelle a été lancée dans des circonstances qui ne laissent aucun doute sur les véritables intentions de ses auteurs.

"La grève a été déclarée au moment précis où le ministre de l'Intérieur venait de donner l'assurance aux parties intéressées qu'elles auraient justice et où je venais moi-même de consentir à entendre leur cause.

"Ainsi ce grave désordre social



M. MARX DORMOY

qui a été délibérément provoqué et qui fait souffrir injustement toute la population parisienne n'a aucune excuse d'ordre corporatif.

"Je recommande le calme à la population et je demande aux employés des services publics qui se sont laissés entraîner, de réfléchir. Qu'ils ne se fassent pas d'illusion: le gouvernement saura remplir son devoir et assurer, en dépit de toute résistance, le fonctionnement des services publics et le maintien du bon ordre."

Les troupes du "gouvernement



M. CAMILLE CHAUTEPTS

militaire de Paris" (l'armée de la région environnant la capitale) ont reçu ordre de se tenir dans leurs casernes, prêtes à répondre à toute alerte.

L'approvisionnement d'eau, de gaz et d'électricité était encore normal à midi, grâce aux réserves accumulées et aux employés surnuméraires, mais si la grève continue, on demandera à la population de restreindre la consommation.

COMLOT COMMUNISTE

William Bertrand, sous-secrétaire au ministère des Travaux publics et le premier adjoint de Chautemps pour la répression des grèves, a laissé entendre que la grève avait été provoquée par les communistes.

La presse de droite voit une analogie frappante entre la déclaration de Bertrand et celle d'Eugène Deloncle (voir autre colonne), chef présumé du Comité secret d'action révolutionnaire, qui a dit au juge d'instruction que les communistes préparaient une révolution pour la mi-novembre, laquelle révolution devait commencer par une série de grèves générales. Il ajouta que le complot communiste avait été étouffé par l'armée.

GREVE GENERALE

PARIS, 29. — (P.A.) — Une grève générale des employés de tous les services publics de la ville de Paris, depuis les balayeurs des rues jusqu'aux employés du métro, a été déclarée ce matin.

Le nombre des employés atteints par cet ordre de grève est estimé à environ 140,000 hommes. Il est encore trop tôt cependant pour dire si tous ont quitté le travail.

LE METRO FERME

La grève a paralysé tout d'abord le système compliqué de transport qui dessert plus de 3,000,000 de Parisiens. Les douze réseaux du métro ont suspendu leurs activités au moment où la population commençait à s'éveiller.

LES AUTOCARS

Le mot d'ordre étant donné, la grève se propagea rapidement aux autres modes de transport. Un fonc-

LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE REJETTE LA VERSION JAPONAISE DE L'INCIDENT DU "LADYBIRD"

LONDRES, 29. (Par câble de la Presse Canadienne).

— Le gouvernement britannique a rejeté comme non conforme aux faits la version militaire japonaise du bombardement de la canonnière "Ladybird". Cette version est considérée comme inacceptable parce qu'elle diffère du rapport du gouvernement anglais sur cet incident.

Le Foreign Office a reçu aujourd'hui une note de 1200 mots contenant les excuses du gouvernement japonais. On est en train de distribuer aux membres du cabinet des copies de la note pour étude plus approfondie. On croit que le texte de la note sera publié ce soir ou demain.

La version de l'armée japonaise,

qui n'a pas été officiellement transmise au gouvernement britannique, affirme que la canonnière "Ladybird" et d'autres vaisseaux anglais sur le fleuve Bleu ont été attaqués par les Japonais parce qu'ils paraissaient vouloir se cacher derrière un rideau de fumée et parce qu'ils débarquaient des soldats dans des canots-automobiles.

tionnaire du service municipal des autocars annonça peu après que la circulation des autobus avait été "indéfiniment suspendue". Les employés du service de l'incinération et les balayeurs des grands boulevards se joignent aussi aux grévistes. Tous les employés de l'hôpital municipal — sauf les infirmières et les internes — ont décidé de manifester leur sympathie pour les grévistes en chômant pendant deux heures chaque après-midi.

LA GARDE MOBILE

Les grévistes ont formé des lignes de piqueteurs aux bouches du métro et aux terminus des autocars. Par mesure de prudence le gouvernement a dépêché des détachements de gardes mobiles à divers points stratégiques de la capitale. Marx Dormoy, le ministre de l'Intérieur, a donné instruction aux gardes de prévenir toute bagarre entre les grévistes et le public.

La grève a été déclarée par le syndicat des employés municipaux en protestation contre les réductions de salaires inscrites au budget municipal de 1938.

Les employés des services de l'aqueduc, du gaz et de l'électricité approuvent la grève mais on ne sait pas encore jusqu'à quel point ils y participeront.

LA CAPITALE PARALYSEE

S'ils quittent le travail, Paris sera entièrement paralysée. Les chefs de la grève disent que c'est l'intention du Comité intersyndical de paralyser tous les services publics jusqu'à ce que le conseil municipal élimine des estimations budgétaires de 1938 les clauses concernant les diminutions de salaires.

Les estimations budgétaires pourvoient à une diminution de salaire d'environ \$20 par année pour la catégorie des petits salariés qui ont reçu, il n'y a pas longtemps une augmentation de salaire de \$50 à \$60 par année.

La grève menace de paralyser le commerce, l'industrie et toutes les activités sociales en plein cœur des vacances de Noël et du Jour de l'An.

LA GARNISON DE TÉRUEL RÉSISTE DEPUIS UNE SEMAINE

MADRID, 29. — (P.A.) — Les troupes gouvernementales se ressèrent aujourd'hui autour de deux vieux édifices à moitié démolis par la dynamite où l'héroïque garnison de Térue! résiste depuis une semaine à un bombardement continu.

Pendant que cette page d'histoire s'écrit en lettres de sang, l'armée insurgée, qui a perdu (?) cette ville stratégique, capitale provinciale, tente de la reconquérir au moyen d'attaques aériennes.

On dit que quatre avions nationalistes ont été abattus hier et que deux autres ont été mis en fuite. Les premiers avions sont tombés en flammes dans les ruines de la ville, dit-on.

Les insurgés ne désespèrent pas de chasser les troupes rouges qui sont maîtres de toute la ville sauf deux vieilles bâtisses où sont réfugiés la garnison de 3,000 hommes et un nombre à peu près égal de civils. La garnison occupe encore le palais du gouverneur et l'édifice de la Banque d'Espagne.

Les loyalistes disent que le couvent et le séminaire d'où la garnison a été chassée hier sont en flammes.

4 enfants brûlés vifs

BELMONT, N.Y., 29. — (P.A.) — Quatre enfants dont l'âge varie entre 6 et 2 ans ont été brûlés vifs aujourd'hui sur la ferme de leur père, Théodore Oestrich, à deux milles de cette ville.

La flotte de guerre américaine est maintenant la deuxième du monde

WASHINGTON, 29. — (P.A.) — La flotte de guerre américaine est maintenant la deuxième du monde. Elle n'est surpassée que par celle de la Grande-Bretagne en tonnage flottant et en tonnage sur chantier.

Selon les dernières estimations du département de la marine, le tonnage des plus grandes flottes du monde est comme suit: (1) Grande-Bretagne, 1,216,398 tonnes, (2) États-Unis, 1,043,330, (3) Japon, 745,504, (4) France 489,346, (5) Italie, 396,683, (6) Allemagne, 147,632, et (7) la Russie, 250,000 y compris plusieurs vieux navires.